

ISSN 1246-3442

Décision Modificative n°2

Session du 20 novembre 2020

Compte-rendu des débats

LOT-ET-GARONNE
Le Département



**NOMS DES PRESIDENTS DU DEPARTEMENT ET DES PREFETS
DEPUIS 1945**

Année	Préfet	Président du Département
1945	P. LECENE	Rodolphe ROUBET
1948	M. SEGAUT	-
1949	-	Dr Henri TOUSSAINT
1951	R. COUSIN	-
1953	M. PICARD	-
1957	L. OTTAVIANI	-
1959	J. SAUNIER	Jacques BORDENEUVE
1960	M. ELLIA	-
1963	L. VERGER	-
1966	F. LABORDE	-
1968	H. BOUCOIRAN	-
1973	P. FEUILLOLEY	-
1975	Ch. ORSETTI	-
1976	-	René ANDRIEU
1977	Th. KAEPPELIN	-
1978	-	Jean FRANCOIS-PONCET
1982	P. BLANC	-
1985	P. LEROY	-
1986	B. COURTOIS	-
1987	S. THIRIOUX	-
1988	J.-Ch. ASTRUC	-
1992	M. DIEFENBACHER	-
1994	J.C. VACHER	Dr Jean-Louis BRUNET
1998	N. JACQUET	Jean FRANCOIS-PONCET
2000	A. MERLOZ	-
2002	H. MASSE	-
2004	-	Michel DIEFENBACHER
2005	R. THUAU	-
2007	L. BEFFRE	-
2008	-	Pierre CAMANI
2010	B. SCHMELTZ	-
2012	M. BURG	-
2013	D. CONUS	-
2016	Mme P. WILLAERT	-
2018	Mme B. LAGARDE	-
2019	-	Sophie BORDERIE

PRESIDENTE : Sophie BORDERIE

MEMBRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

AGEN 1

M. Christian DELBREL
Maire de Pont-du-Casse
Vice-président d'Agen Agglomération

Mme Nathalie BRICARD

AGEN 2

M. Christian DEZALOS Ch.  **O.** 

Mme Laurence LAMY
Maire de Bon-Encontre
Vice-président d'Agen Agglomération

AGEN 3

M. Pierre CHOLLET

Mme Baya KHERKHACH
Adjointe à la mairie d'Agen

AGEN 4

M. Christophe BOCQUET

Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT
1^{ère} Adjointe au Maire d'Agen
Vice-Présidente d'Agen Agglomération

L'ALBRET

M. Nicolas LACOMBE
Maire de Nérac
Vice-président d'Albret Communauté

Mme Marylène PAILLARES

CONFLUENT

M. Alain MERLY Ch. 

Mme Laurence DUCOS

COTEAUX DE GUYENNE

M. Pierre CAMANI
Adjoint à la mairie de Puymican
Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Caroline HAURE-TROCHON

FORET DE GASCOGNE

M. Raymond GIRARDI
Maire d'Argenton
Président de la communauté de communes des Coteaux
et Landes de Gascogne

Mme Hélène VIDAL

FUMELOIS

M. Daniel BORIE
Maire de Saint-Vite

Mme Sophie GARGOWITSCH
Maire de Blanquefort-sur-Briolance

HAUT AGENAIS PERIGORD

M. Marcel CALMETTE  
Maire de Paulhiac
Vice-Président de la Communauté de communes Bastides en haut Agenais-Périgord

Mme Christine GONZATO-ROQUES
Adjoint au Maire de Monflanquin

LAVARDAC

M. Michel MASSET
Maire de Damazan
Président de la communauté de communes du Confluent et Côtéaux de Prayssas

Mme Valérie TONIN
Maire de Barbaste

LIVRADAIS

M. Jacques BORDERIE
1^{er} adjoint au Maire de Ste-Livrade-sur-Lot
Vice-Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Villeneuve

Mme Séverine BESSON

MARMANDE 1

M. Joël HOCQUELET
Maire de Marmande
1^{er} Vice-Président de Val Garonne Agglomération

Mme Emilie MAILLOU

MARMANDE 2

M. Jacques BILIRIT
Maire de Fourques-sur-Garonne
Président de Val de Garonne Agglomération

Mme Sophie BORDERIE
Présidente du Conseil départemental

OUEST AGENAIS

M. Jean DREUIL
Maire de Sérignac-sur-Garonne

Mme Françoise LAURENT

PAYS DE SERRES

M. Bernard BARRAL

Mme Marie-France SALLES Ch. 
Maire d'Engayrac

SUD EST AGENAIS

M. Rémi CONSTANS 
Maire de Layrac
Vice-Président d'Agen Agglomération

Mme Louise CAMBOURNAC - C. Ch.  

TONNEINS**M. Michel PERAT**

Maire de Clairac

Mme Line LALAURIE

Maire de Castelmoron-sur-Lot

Présidente de la communauté de communes
Lot et Tolzac**VAL DU DROPT****M. Alain PICARD****Mme Danièle DHELIAS**

Adjointe au Maire de Ségalas

VILLENEUVE 1**M. Guillaume LEPERS**

Maire de Villeneuve sur Lot

Président de la Communauté d'Agglomération du Grand
Villeneuvois**Mme Patricia SUPPI**

Adjointe au maire de Villeneuve sur Lot

VILLENEUVE 2**M. Patrick CASSANY**1^{er} Vice-président du Conseil départemental**Mme Catherine JOFFROY****LEGENDES :**

Ordre National de la Légion d'Honneur



Ordre National du Mérite



Mérite Agricole



Ordre des Palmes Académiques



Ordres des Arts et des Lettres



Croix de Guerre 1939-1945



Croix du Combattant



Croix du Combattant Volontaire

C. Commandeur**O.** Officier**Ch.** Chevalier

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Président : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION PERMANENTE

Président : Mme Sophie BORDERIE

Premier Vice-Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Marie-France SALLES, M. Jacques BILIRIT, Mme Christine GONZATO-ROQUES, M. Raymond GIRARDI, Mme Catherine JOFFROY, M. Christian DEZALOS, Mme Sophie GARGOWITSCH, M. Daniel BORIE, Mme Laurence LAMY, M. Nicolas LACOMBE, Mme Hélène VIDAL

Membres : M. Bernard BARRAL, Mme Danièle DHELIAS, M. Marcel CALMETTE, Mme Caroline HAURE-TROCHON, M. Pierre CAMANI, Mme Valérie TONIN, M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Joël HOCQUELET, Mme Emilie MAILLOU, M. Michel MASSET, Mme Marylène PAILLARES, M. Alain PICARD, Mme Nathalie BRICARD, M. Christian DELBREL, Mme Line LALAUURIE, M. Christophe BOCQUET, Mme Séverine BESSON, M. Pierre CHOLLET, Mme Louise CAMBOURNAC, M. Guillaume LEPERS, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Alain MERLY, Mme Laurence DUCOS, M. Michel PERAT, Mme Baya KHERKHACH, M. Jacques BORDERIE, Mme Patricia SUPPI, M. Rémi CONSTANS

§ § § § §

COMMISSIONS STATUTAIRES INTERNES

COMMISSION

« DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT »

Président : Mme Christine GONZATO-ROQUES

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL

Membres : Mmes Caroline HAURE-TROCHON, Marie-France SALLES, M. Alain PICARD, Mmes Louise CAMBOURNAC, Baya KHERKHACH, Laurence DUCOS, Nathalie BRICARD

COMMISSION

**« AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES
ET MOBILITE »**

Président : M. Patrick CASSANY

Vice-Présidents : Mme Hélène VIDAL, M. Michel MASSET

Membres : MM. Joël HOCQUELET, Nicolas LACOMBE, Michel PERAT, Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT, M. Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME,
NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES »**

Président : M. Jacques BILIRIT
Vice-Président : M. Michel MASSET
Membres : MM. Marcel CALMETTE, Bernard BARRAL, Jean DREUIL, Alain PICARD
 Guillaume LEPERS, Michel PERAT, Jacques BORDERIE

COMMISSION**« DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE »**

Président : Mme Sophie GARGOWITSCH
Vice-Présidents : Mmes Laurence LAMY, Valérie TONIN
Membres : M. Jean DREUIL, Mme Françoise LAURENT, M. Christophe BOCQUET,
 Mme Séverine BESSON, M. Alain MERLY

COMMISSION**« POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR »**

Président : M. Nicolas LACOMBE
Vice-Présidents : Mmes Valérie TONIN, Emilie MAILLOU
Membres : Mmes Françoise LAURENT, Laurence DUCOS, Patricia SUPPI

COMMISSION**« CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE »**

Présidente : Mme Catherine JOFFROY
Vice-Présidents : M. Daniel BORIE, Mme Nathalie BRICARD
Membres : Mmes Marylène PAILLARES, Valérie TONIN, M. Rémi CONSTANS,
 Mme Patricia SUPPI

COMMISSION**« AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT »**

Président : M. Raymond GIRARDI
Vice-Présidents : M. Marcel CALMETTE, Mme Danièle DHELIAS, M. Bernard BARRAL
Membres : Mmes Valérie TONIN, Séverine BESSON, MM. Alain MERLY, Christophe BOCQUET

COMMISSION

**« ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET
PATRIMOINE »**

Présidente : Mme Marie-France SALLES
Vice-Présidente : Mme Marylène PAILLARES
Membres : Mmes Laurence LAMY, Emilie MAILLOU, Séverine BESSON,
 Louise CAMBOURNAC

COMMISSION

« FINANCES ET EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES »

Président : M. Christian DEZALOS
Vice-présidente : Mme Marie-France SALLES
Membres : M. Pierre CAMANI, Mme Françoise LAURENT, M. Christian DELBREL,
 M. Pierre CHOLLET, Mme Line LALaurie

COMPTE RENDU

DES DEBATS

TABLE DES MATIERES

Réunion du 24 juillet 2020

	Pages
- Ouverture de la séance du 24 juillet 2020 sous la présidence de Mme Sophie Borderie, Présidente du Conseil départemental de Lot-et-Garonne	1
- Désignation du secrétaire de séance (Mme Besson)	1
- Discours d'ouverture de la Présidente	2
- Présentation de la Décision modificative n°1 de 2020 par M. Dézalos, président de la commission Finances et évaluation des politiques publiques et débats	5
- Discours des Présidents de groupe et débats	8
- Présentation des travaux de la commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles par M. Bilirit et débats	20
- Présentation des travaux de la commission Finances et évaluation des politiques publiques par M. Dézalos, président de la commission	22
- Vote de la Décision Modificative n°1 de 2020	26
-Vote de la motion	26
- Diaporamas	27

ORDRE DU JOUR

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

- 8009** Approbation des débats des sessions consacrées au Budget primitif 2020 et à la Décision modificative n°1 de 2020

Commission Développement social, insertion et habitat

- 1011** Démographie médicale : cadre d'intervention du Département
- 1012** Subvention aux services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) au titre du financement de la prime Covid à leurs salariés
- 1013** Convention socle pluriannuelle relative aux relations entre la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et le Département de Lot-et-Garonne
- 1014-**3009**-4009 Rapport d'étape du Département dans la mise en œuvre de sa politique d'Economie Sociale et Solidaire
- 1015-**3012** Point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique

Commission Développement durable et citoyenneté

- 4008** Conseil consultatif citoyen - contribution sur le Lot-et-Garonne dans le "monde d'après" - rapport d'information
- 3009**-1014-4009 Rapport d'étape du Département dans la mise en œuvre de sa politique d'Economie Sociale et Solidaire

Commission Agriculture, forêt et environnement

- 7003** Rapport de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique
- 7004** Rapport d'information sur la mise en œuvre de l'espace naturel sensible (ENS) départemental du Rieucourt
- 7005** Signature de la convention Neo Terra entre le Département de Lot-et-Garonne et la Région nouvelle aquitaine
- 7006** Contribution statutaire du Département au syndicat mixte Valorizon
- 7007** Délégation de service public en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire
Présentation du rapport d'activité 2019 (01.01.2019 au 31.12.2019) des laboratoires des Pyrénées et des Landes

Commission Développement économique, tourisme, numérique et politiques contractuelles

- 3008** Fonds Social Européen (FSE)
Rapport d'information
Restitution de l'audit d'évaluation
- 3009-1014-4009** Rapport d'étape du Département dans la mise en œuvre de sa politique d'Economie Sociale et Solidaire
- 3010** Plan de relance tourisme en Lot-et-Garonne
Mise en place d'une expérimentation collaborative - Le Tremplin Tourisme
- 3011** La contractualisation avec les Pays pour la période 2020-2022 : Pays d'Albret et Pays Val de Garonne-Guyenne-Gascogne
- 3012-1015** Point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique
- 3013** Déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne
- 3014** Contrat d'affermage Agropole
Rapport annuel du délégataire - exercice 2019
- 3015-6006-9021** Rapport annuel 2019 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

Commission Politiques éducatives, collèges et enseignement supérieur

- 5003** Collèges départementaux - Programme annuel et pluriannuel des travaux de grosses réparations et d'améliorations
- 5004** Avenant à la convention 2018-2020 relative aux modalités d'exercice des compétences respectives entre le Département de Lot-et-Garonne et les collèges publics de Lot-et-Garonne

Commission Aménagement du territoire, infrastructures et mobilité

- 2003** Infrastructures et Mobilité

Commission Culture, sport, jeunesse et vie associative

- 6004** Politique départementale cinématographique
- 6005** Modification du régime d'aide « Fonctionnement des clubs de haut niveau »
- 6006-3015-9021** Rapport annuel 2019 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

Commission Administration générale, ressources humaines et patrimoine

- 8010** Tableau des effectifs au 1er septembre 2020
- 8011** Revalorisation des indemnités d'enseignement des formateurs et dispositions spécifiques.
- 8012** Rapport d'activité des services départementaux - année 2019

Commission Finances et évaluation des politiques publiques

- 9014** Rapport d'observations définitives et ses réponses de la Chambre régionale des comptes Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte Compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (Hautes-Pyrénées) - Exercices 2013 à 2017
- 9015** Rapport sur les travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux en 2019
- 9016** Décisions de la présidente du conseil départemental prises dans le cadre de ses délégations de pouvoir en application des articles L. 1413-1, L. 3211-2, L. 3221-10-1 et L. 3221-12-1 du code général des collectivités territoriales
- 9017** Pertes sur créances irrécouvrables - Provisions
- 9018** Décision modificative n° 2 2020 - Budget principal
Décision modificative n° 1 2020 - Budget annexe du Foyer départemental de l'Enfance Balade
- 9019** Adoption du référentiel comptable M57 à compter du 1er janvier 2021 - Modalités réglementaires
- 9020** Exécution du budget primitif 2021 avant le vote du budget
- 9021-**3015**-6006 Rapport annuel 2019 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie mixtes locales (SEML) dont il est actionnaire

TABLE DES INTERVENTIONS

<i>Intervenants</i>	<i>Pages</i>
Mme Sophie BORDERIE <i>Présidente du Conseil départemental</i>	1 à 7 ; 14 à 16 ; 18 ; 23 ; 28 ; 32 ; 34 ; 37 ; 43 ; 46 ; 48 ; 57 ; 59 ; 65
Mme Séverine BESSON	24
M. Jacques BILIRIT	12 à 13 ; 20 ; 21 ;
M. Jacques BORDERIE	20 ;
M. Daniel BORIE	46 ; 54 à 55
M. Patrick CASSANY	53
M. Marcel CALMETTE	21
M. Pierre CHOLLET	9 à 11 ; 27 ; 34 ; 45 ; 48 ; 59 ; 61
M. Christian DELBREL	12 à 13 ;
M. Christian DEZALOS	7 à 11 ; 22 ; 23 ; 24 ; 33 ; 45 ; 60 à 63
Mme Laurence DUCOS	22 ; 32 à 34 ; 43 ; 44 ; 58 à 59
M. Raymond GIRARDI	18 ; 20 ; 24 ; 25 ; 39 à 41 ; 43 ; 46
Mme Christine GONZATO-ROQUES	21 ; 24 ; 28 ; 30 à 31 ; 34 ; 38 ; 46 ; 49 ; 58
M. Joël HOCQUELET	24 à 25 ; 29
Mme Baya KHERKHACH	22 à 23 ; 33 à 34 ; 37 à 38 ; 52 ; 57 à 58
M. Nicolas LACOMBE	13 à 14 ; 51 à 52
Mme Line LALAUERIE	24 ;
Mme Laurence LAMY	35 à 37 ; 65
M. Guillaume LEPERS	17 à 18 ; 22 ; 25 ; 29 ; 62
M. Michel MASSET	16 à 17 ; 20 ; 34
M. Alain MERLY	19 à 20 ; 24 ; 30 ; 44 ; 46
M. Michel PERAT	28 ;
Mme Marie France SALLES	55 à 57
Mme Hélène VIDAL	46 ; 58
 <i>Mme Pascale TRIAUD</i> <i>Référent actions de santé</i> <i>DGA du développement social</i>	 25 à 27
 <i>M. Fabien DUPREZ</i> <i>Directeur Général des Services</i>	 33 ; 52 ; 62
 <i>M. Thomas Astruc</i> <i>Directeur de l'agriculture, de la forêt</i> <i>et de l'environnement</i>	 41 à 42

DÉCISION MODIFICATIVE N°2 DE 2020

SÉANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

La session relative à la décision modificative n°2 de 2020 du Conseil départemental de Lot-et-Garonne s'est tenue le vendredi 20 novembre 2020 sous la présidence de Madame Sophie BORDERIE, présidente du Conseil départemental, assistée de Monsieur Fabien DUPREZ, directeur général des services.

La séance a débuté à 9h10 et a été levée à 15h35, avec une interruption de séance de 12h25 à 13h40.

Étaient présents : MM. BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DUCOS Laurence, M. GIRARDI Raymond, Mme GONZATO-ROQUES Christine, M. HOCQUELET Joel, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mme LAMY Laurence, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, VIDAL Hélène.

Absents : M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

Mme la Présidente. – Mes chers collègues, nous sommes réunis dans le cadre de la décision modificative n° 2 de 2020, toujours dans un contexte de crise sanitaire. Je constate que le quorum est atteint. Ce quorum est fixé à un tiers des membres présents, conformément aux dispositions de la loi 2020-1379 du 14 novembre 2020.

Il nous faut désigner un secrétaire de séance. Je propose, si elle le veut bien, Madame Vidal.

Un envoi complémentaire de rapports supplémentaires ou rectifiés a été effectué le 18 novembre. Cet envoi concerne d'abord le rapport 1012, sur la « prime Covid ». Comme évoqué en commission Développement social, Insertion et Habitat le 10 novembre dernier, une phrase du rapport a été supprimée, la CNSA ne sollicitant pas un tel degré de précision. Une modification concerne le rapport 3016, sur les engagements du Département visant à renforcer son action ou son soutien aux Lot-et-Garonnais pour leur accès à une économie de proximité. L'annexe au rapport 6004 est modifiée, sur la convention de coopération pour le cinéma et l'image animée, pour la période 2020-2022 : elle a été complétée dans son préambule.

Un envoi complémentaire concerne aussi le rapport 8013, sur la modification de la désignation des représentants du Département au sein de la SEM47. Nous reviendrons sur ces rapports ultérieurement.

Des motions sont-elles déposées par les groupes ? Non.

Je vous propose d'adopter le rapport 8009, d'approuver les débats des sessions consacrées au budget primitif 2020 et à la décision modificative n° 1 de 2020. Y a-t-il des observations ? Non. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le rapport est adopté.

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

RAPPORT N° 8009

APPROBATION DES DEBATS DES SESSIONS CONSACREES AU BUDGET PRIMITIF 2020 ET A LA DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ce rapport :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

Mesdames et Messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs, cette session se tient de nouveau dans des conditions particulières. Ce format adapté aux conditions sanitaires tient compte des prescriptions réglementaires applicables aux assemblées locales dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Le nombre d'élus présents dans cet hémicycle est donc limité. Chaque présent peut disposer de deux mandats pour représenter nos collègues qui suivront cette séance à distance.

Je salue également les Lot-et-Garonnais qui nous écoutent, car bien évidemment, cette session est retransmise sur internet.

Mes chers collègues, depuis huit longs mois, la crise sanitaire est dans tous les esprits, elle est notre quotidien.

Elle est le quotidien des soignants, des artisans et des commerçants, de toutes les petites entreprises de proximité qui ont été contraintes de baisser leur rideau dans le cadre du reconfinement décidé par le Gouvernement. J'y reviendrai.

Tout au long de ces huit longs mois, l'ensemble des élus et des agents du Conseil départemental ont été sur le pont pour accompagner les Lot-et-Garonnais à tous les âges de la vie, pour soutenir, aux côtés de nos partenaires, l'ensemble des secteurs d'activité durement touchés par les effets de la crise sanitaire. Nous nous sommes mobilisés pour gérer l'urgence et poser les fondations de ce que devra être le « monde d'après ».

« À quelque chose malheur est bon » et si nous pouvons tirer un premier enseignement positif de cette épreuve collective, c'est justement l'importance, pour ne pas dire le caractère indispensable du service public local, et du service public départemental en particulier.

Nous avons tous en tête les critiques acerbes des contempteurs du Département qui, il y a quelques mois encore, appelaient de leurs vœux la suppression de notre institution bicentenaire. Suppression du Département pour les uns, fusion des Départements et des Régions avec la vieille lubie du conseiller territorial pour les autres, les détracteurs du Département avaient tout prévu... sauf une crise sanitaire exceptionnelle.

Curieusement, depuis huit mois, ces voix se sont tues et ceux-là mêmes qui voulaient, hier, la peau du Département, réclament aujourd'hui davantage de solidarités, davantage d'interventions économiques, plus de décentralisation.

Nous, nous savons d'où nous tirons notre légitimité. Elle vient de nos missions de service public au bénéfice du Lot-et-Garonne et des Lot-et-Garonnais. Tout simplement. Et cette session va nous le rappeler pour chacun des dossiers que nous allons examiner.

Loin des postures démagogiques, je le dis avec conviction, cette crise sanitaire nous démontre que l'action publique trouve ses lettres de noblesse dans la proximité.

Nous avons su tirer les enseignements du choc provoqué en mars dernier par le premier confinement. En interne d'abord, en nous organisant pour assurer une parfaite continuité du service public départemental tout en garantissant aux agents départementaux des conditions de travail parfaitement sécurisées.

Le Gouvernement a eu raison de souhaiter que les services publics restent fonctionnels. Je partage cette approche d'autant que nous disposons désormais du recul nécessaire pour mettre en œuvre des protocoles sanitaires qui ont fait la preuve de leur efficacité. Il eût été inconcevable de fermer nos portes quand bien même les Lot-et-Garonnais ont plus que jamais besoin du Département. Une organisation efficace dans le respect du dialogue social a donc été mise en place.

Gouverner, c'est prévoir ! C'est anticiper pour, dès maintenant, dessiner les contours du monde d'après. J'entends déjà les esprits chagrins qui, par manque de courage ou d'ambition, vont s'insurger contre cette démarche pourtant nécessaire. Pour ma part, je l'assume. J'assume l'utopie réaliste et réalisable qui préfigurerait le Lot-et-Garonne des 5, 10, 15 ans à venir.

C'est tout le sens du travail que j'ai confié au Conseil Consultatif Citoyen. Nous pouvons, je crois, saluer en toute objectivité, un travail de fond exceptionnel.

Voici, mes chers collègues, une illustration concrète de la fertilité de l'initiative citoyenne que nous avons voulu développer dans notre département et qui constitue un remarquable gisement d'idées et de propositions.

S'il est évident que la crise sanitaire nous appelle à repenser en profondeur nos modes de vie, de production et de consommation, nous n'avons pas attendu d'en arriver là pour engager les transitions indispensables.

Transition énergétique et écologique, transition numérique, économique et sociale : sur tous ces points, le Département de Lot-et-Garonne s'est déjà engagé.

Là aussi, je constate que certains estiment que quand nous faisons, nous n'en faisons jamais assez ou que nous sommes trop utopistes. ASSEZ de toujours entendre que l'initiative se situe du côté des métropoles ou des grandes Régions.

Nous sommes ouverts à ce qui se fait de mieux ailleurs, mais nous sommes conscients de nos atouts pour adapter nos politiques aux enjeux de terrain.

C'est tout le sens du travail de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, dont les propositions vous seront soumises aujourd'hui.

Malgré le contexte, la mission a pu procéder à cinq auditions pour entendre les meilleurs experts.

Toute la plus-value de la mission, c'est d'avoir su nouer des partenariats dans tous les domaines avec des praticiens de terrain, des experts, avec d'autres collectivités.

Ce travail collaboratif de toute une année a abouti aux propositions qui sont aujourd'hui sur la table.

Sur la base de ces propositions, nous disposerons de tous les outils pour revisiter nos politiques et intégrer de nouveaux critères de transition écologique et énergétique.

Nous pourrons mieux promouvoir les projets publics ou privés qui intègrent des innovations pour une société plus résiliente et plus respectueuse de la biodiversité.

Nous pourrons aider plus efficacement nos agriculteurs à engager les transformations nécessaires de leur modèle de production.

Avec les communes et les EPCI, nous pourrons agir pour favoriser un aménagement du territoire plus résilient, c'est-à-dire plus juste pour nos concitoyens en situation de précarité notamment énergétique.

Avec la Région Nouvelle-Aquitaine, nous allons concrétiser un partenariat novateur pour mettre en œuvre la feuille de route Néo Terra.

À notre échelle, c'est une petite révolution qui se mettra en place progressivement. Aucun domaine n'a été laissé de côté. Je suis convaincue que grâce à l'engagement de tous dans cette démarche, nous serons mieux armés pour relever les défis immenses qui sont devant nous.

Toujours dans le domaine de la transition écologique, je tiens à souligner la concrétisation de l'espace naturel sensible du Rieucourt sur le canton des Forêts et Landes de Gascogne. Nous poursuivons et amplifions notre politique en faveur des espaces naturels sensibles. Mais c'est surtout la preuve que nous pouvons développer de grands projets comme le Center Parcs tout en mettant au point une stratégie de compensation pour préserver la biodiversité.

Mes chers collègues, cette indispensable transition écologique ne peut se concevoir sans une politique de développement social ambitieuse.

Dissocier transition écologique et développement social reviendrait à ne marcher que sur une seule jambe. Nous devons donc articuler les deux pour organiser une société plus juste et plus durable.

Parmi les rapports que nous aurons à examiner ce matin, je crois que celui de la démographie médicale est à la croisée de ces enjeux. L'accès aux soins est un droit fondamental. C'est un enjeu de justice sociale tout autant qu'un défi lié au développement des services publics de proximité.

En créant la Coddem en 2009, le Département de Lot-et-Garonne a été précurseur en la matière. Cette politique a incontestablement porté ses fruits. Les chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

19 maisons de santé pluriprofessionnelles et une antenne sont aujourd'hui fonctionnelles. 2 sont en construction et 2 sont en projet.

Pour autant, nous ne devons pas nous satisfaire de ce qui a été fait et nous arrêter aux réussites.

Dans le prolongement de ma volonté de ne laisser aucun territoire, ni aucun Lot-et-Garonnais sur le bord du chemin, j'ai souhaité prolonger et renforcer notre politique en faveur de la démographie médicale.

1 million d'euros sont sur la table pour la période 2021-2025. Mais au-delà des crédits nouveaux, je souhaite bâtir un nouveau partenariat avec l'État, le Conseil de l'Ordre des Médecins et les facultés de médecine. Tous ont émis un avis favorable sur ces choix.

En repartant du terrain, nous allons créer une nouvelle dynamique pour amplifier nos actions et les rendre encore plus efficaces. À ce titre, je souhaite prendre deux initiatives qui vous seront proposées dans les semaines à venir.

Pour tenter de limiter la concurrence entre territoires, est élaborée en concertation avec l'Association des maires de Lot-et-Garonne et les communautés de communes et d'agglomération, une charte de bonnes pratiques visant à poser le principe du refus de concurrence entre territoires lot-et-garonnais en matière de démographie médicale. Cette charte n'aurait certes qu'une portée symbolique, mais il me semble que ce serait un acte fort, soulignant l'unité des élus locaux sur ce sujet face notamment aux pratiques de certains cabinets de recrutement ou de particuliers, qui s'apparentent à du mercenariat.

Pour renforcer l'attractivité de notre département et inciter les médecins à s'installer durablement, je vous présenterai un plan global d'attractivité, qui sera élaboré avec les principaux acteurs institutionnels et socio-économiques du département. L'objectif de ce plan étant d'accompagner les médecins dans tous les secteurs de leur installation : emploi, logement, accès aux services publics, qualité de vie.

Mais attention, on ne réussit rien en solitaires et il serait parfaitement déraisonnable d'imaginer que le Conseil départemental pourra tout et tout seul.

C'est vrai pour la mise en œuvre de la transition énergétique et écologique que j'évoquais tout à l'heure, c'est vrai pour la démographie médicale. C'est vrai aussi et surtout pour le soutien au monde économique en cette période de crise.

Je sais combien cette période de reconfinement est éprouvante pour les commerces de proximité. Ce qui se passe en ce moment est très préoccupant, car ce qui est en jeu, c'est l'avenir même du commerce « du quotidien », sur lequel on met un visage.

Nous sommes unanimes dans cette assemblée pour exprimer notre soutien aux artisans, aux commerçants, à tous les acteurs économiques qui souffrent en ce moment.

Vous le savez, tout comme de nombreux élus, j'ai pris l'initiative d'écrire au Premier ministre pour d'une part l'alerter sur les réalités du terrain et d'autre part lui demander de mettre en place des solutions innovantes pour sauver nos entreprises de proximité. Je remercie les élus qui ont accepté de s'associer à cette initiative.

Suite au refus du Gouvernement d'alléger jusqu'à nouvel ordre le déconfinement pour les commerces dits « de proximité », j'ai souhaité que le Département prenne ses responsabilités et, dans nos domaines de compétences, leur apporte des solutions concrètes.

Nous avons ainsi travaillé en lien étroit avec les chambres consulaires pour mettre à disposition de l'ensemble des commerçants lot-et-garonnais des outils adaptés, notamment pour éviter que les consommateurs se reportent massivement sur les géants de la vente en ligne, qui ne créent pas d'emplois, ou peu, dans nos territoires.

Notre stratégie se décline en trois actions :

- Ce sont d'abord des outils développés directement par les chambres consulaires qui proposent des cartographies interactives.
- C'est ensuite la plateforme « mavillemonshopping.fr », développée par La Poste et que nous mettons à disposition des commerçants lot-et-garonnais à des conditions exceptionnelles.
- Enfin, lundi dernier, avec les trois chambres consulaires, nous avons lancé une grande campagne de sensibilisation des Lot-et-Garonnais pour inciter nos concitoyens à consommer local et aussi participer à l'effort de solidarité.

Je vous invite à relayer ces informations aux commerçants de votre territoire, car nous devons tout faire pour protéger notre tissu économique de proximité.

Un rapport spécifique vous a été adressé il y a quelques jours. Il détaille l'ensemble de ces mesures. Nous y reviendrons au cours de cette session.

Un dernier mot concernant les négociations du Contrat de Plan État Région. Pour mémoire, le futur CPER couvrira la période 2021-2027 avec deux ans consacrés aux projets retenus dans le cadre du plan de relance (2021-2022).

À l'occasion de deux importantes réunions qui se sont tenues ces huit derniers jours, présidées par la préfète de région puis la préfète de département, les services de l'État ont clairement exposé le cadre de ces négociations.

Le Plan de Relance ne concernera que des projets qui remplissent certains critères fixés au niveau national :

- les projets qui concernent l'environnement ;
- les projets qui concernent la sécurité ;
- les projets neufs ne sont pas éligibles.

Concernant le CPER 2021-2027, priorité aux projets non réalisés dans le cadre du CPER 2015-2020.

Concernant ce dossier, il est temps de cesser de polémiquer et d'en faire un dossier politique à quelques mois des échéances électorales. Je réaffirme souhaiter travailler en concertation

avec l'ensemble des collectivités concernées, en rappelant néanmoins que le Département est le premier financeur local des projets d'aménagement inscrits ou à inscrire dans les CPER. Nous avons la volonté et, contrairement à ce que certains disent, les crédits nécessaires au financement de l'ensemble des projets concernés, notre PPI les prévoit clairement.

Mes chers collègues, pour mieux affronter les crises multiples qui sont devant nous, nous voyons bien que toutes nos politiques doivent s'inscrire dans une démarche d'anticipation et de partenariat en faisant de la transition écologique et sociale la matrice de notre action.

Cette session nous en donne un avant-goût. Comptez sur moi pour continuer dans cette direction dans les mois qui viennent.

Monsieur Dézalos, je vous donne la parole afin que vous nous présentiez les grandes lignes de cette décision modificative n° 2, et les groupes interviendront à la suite de cette présentation.

(cf diaporama n°1 page 66)

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, vous avez compris que l'exercice budgétaire 2020 n'est en rien un exercice comparable aux autres. Le budget de cette année aura dû répondre à une crise économique et sanitaire sans précédent, tant au niveau de son ampleur que de sa durée. Les prévisions budgétaires sont bouleversées par de lourdes conséquences que nous avons dû intégrer sans disposer de véritables moyens financiers nouveaux, alors que le repli des recettes au premier semestre a été démesuré et que les dépenses de fonctionnement, dont celles du secteur social, n'ont cessé d'augmenter.

Face à cette situation totalement inédite, le soutien de l'État s'est traduit par la possibilité pour les Départements de demander une avance remboursable sur les droits de mutation à titre onéreux (DMTO). Seule une quarantaine de Départements l'auront sollicitée du fait du faible intérêt que cette mesure représente.

Pour le Lot-et-Garonne, ce soutien, qu'il faudra de toute manière rembourser, représente en tout et pour tout 1,2 M€, une recette transitoire d'investissement qui n'a aucun effet pour enrayer l'effet de ciseaux et de déséquilibre structurel que la crise a créé et va continuer de créer.

Avec la crise sanitaire, l'État a également suspendu la contractualisation pour 2020. Ainsi, le fameux pacte de Cahors a explosé en vol. Cette décision démontre, si besoin était, la gravité de la situation. La collectivité n'est donc plus contrainte de limiter l'évolution de ses dépenses de fonctionnement à 1,14 % entre 2019 et 2020. Pour autant, le Département doit présenter un budget à l'équilibre.

Le budget primitif voté en juillet dernier intégrait les premières dépenses directes de la pandémie : matériel de protection, plan de soutien départemental en faveur du social, du monde associatif, du développement durable et du tourisme. Il affichait malgré tout une épargne nette de près de 14 M€.

La décision modificative n° 1 présentée dans la foulée a été marquée à la fois par le fort recul des DMTO (- 8,5 M€) et la progression des dépenses complémentaires liées à la crise (provision de 1,5 M€ pour le RSA, le plan de soutien à l'investissement au bloc communal, etc.).

Dès lors, l'équilibre budgétaire aura été fortement fragilisé par une sévère réduction de l'épargne disponible (- 10 M€) et par l'accroissement à même hauteur de l'endettement.

La décision modificative n° 2, qui nous occupe aujourd'hui, a été élaborée à partir des dernières prévisions économiques, des impacts récents de la crise et des réalisations comptables constatées fin septembre.

Cependant, la grande incertitude sur l'avenir des finances publiques nous impose la plus grande prudence. C'est pourquoi la DM2 est d'une portée très limitée. Elle préserve l'épargne nette de la DM1, sans pouvoir l'améliorer, mais sans toutefois la dégrader. La section d'investissement est ajustée à la marge (- 1 M€), pour affirmer notre soutien au secteur du BTP.

Comment se présentent les équilibres budgétaires de la DM2 ? La section de fonctionnement varie de 2,2 M€ en dépenses comme en recettes. Les ajustements majeurs sont liés directement à la crise.

En recettes, la principale modification concerne les DMTO (je vous rappelle qu'il s'agit de la deuxième ressource de fonctionnement, derrière le produit du foncier bâti), en référence au troisième projet de loi de finance rectificative pour 2020, qui anticipe un recul de près de 25 % des droits de mutation du fait de l'arrêt du secteur de la construction et du ralentissement du rythme des transactions immobilières. Le produit de DMTO inscrit au BP avait été diminué en DM1 de 8,5 M€ et ramené de 41 M€ à 32,5 M€. Cependant, au regard des encaissements réalisés sur les trois premiers trimestres de l'année, on constate que le repli de cette recette fiscale a été moins important que prévu. C'est pourquoi il est proposé d'augmenter la prévision des DMTO de 2 M€. Cela correspond toutefois à une perte de 15 % par rapport à l'inscription du budget primitif. Cette tendance se constate également au niveau national.

L'ajustement que nous proposons reste volontairement prudent pour atténuer, le cas échéant, un risque de décalage de l'effet du confinement sur la fin de l'année, voire le début de l'année 2021.

L'autre inscription principale, de 500 k€, concerne le cofinancement de l'État, à parité avec notre contribution, de la prime Covid accordée aux personnels des services d'aide à domicile. En effet, nous nous sommes engagés, lors de la Commission Permanente du 25 septembre dernier, à subventionner les services d'aide à domicile, mais également les établissements sociaux et médico-sociaux, afin qu'ils attribuent une prime à leurs salariés, respectivement de 1 000 € et de 500 € par équivalent temps plein pour la période de mars et avril 2020. L'engagement, c'est-à-dire le reste à charge de la collectivité, s'élevait à 1 M€, complété du financement de la Caisse nationale de solidarité et autonomie de 500 k€, soit une dépense totale de 1,5 M€ proposée en dépenses de fonctionnement.

Les autres écritures concernent des ajustements de faible montant, quelques atténuations de charges (130 k€), par exemple pour les allocations individuelles de transport scolaire, qui sont à la baisse, et des plus-values sont également à la baisse (538 k€), concernant des recouvrements de l'APA effectués directement par les établissements ou le Fonds national de protection de l'enfance.

La section d'investissement s'équilibre à - 964 k€. Les variations relèvent essentiellement des infrastructures, avec 532 k€ du programme annuel des couches de roulement, qui sont redéployés sur des transferts de voirie et des acquisitions foncières, notamment pour la déviation de Casteljalous. Cela concerne aussi l'immobilier, avec - 1 M€ pour les avances sur travaux versés à la SEM47, et - 350 k€ que la Région ne sollicitera pas pour les cités scolaires.

Les deux mouvements principaux en recettes d'investissement concernent l'acompte de 1,2 M€ de l'avance remboursable accordée par l'État sur les DMTO. Le soutien de l'État laisse perplexe dans la mesure où il est loin de compenser la perte des DMTO et les nouvelles charges liées directement à la crise sanitaire. Cette mesure présente tout juste un intérêt budgétaire à court terme, sans toutefois permettre à la collectivité de retrouver ses marges financières définitivement perdues.

Le deuxième point concernant les recettes d'investissement est l'ajustement de la prévision de l'emprunt d'équilibre, de - 2,494 M€.

Globalement, l'endettement prévisionnel est réduit de 1,290 M€, passant de 2,9 M€ à 1,6 M€.

Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes de cette DM2. Elle est de faible importance et traduit notre volonté de rester dans le cadre de ce qui avait été défini en juillet dernier. Elle démontre aussi que nous avons pu jusque-là aborder la crise grâce aux capacités financières que nous avons réussi à dégager ces dernières années. La collectivité est entrée dans la crise avec une situation financière saine et favorable. Je vous rappelle que le niveau d'épargne nette du budget primitif avoisinait les 14 M€, un niveau des plus hauts historiquement. Les efforts de gestion répétés et la bonne maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement avaient conduit à une progression très limitée de ces dépenses, de 0,09 % entre 2017 et 2018 et seulement 0,39 % entre 2018 et 2019. Je vous rappelle qu'il fallait rapprocher cela du pacte de Cahors, qui imposait une progression des dépenses de fonctionnement inférieure à 1,14 %.

Néanmoins, la collectivité se retrouve seule face aux impacts de la crise sur les finances départementales. En effet, le soutien de l'État repose pour le moment sur une simple avance remboursable sur les DMTO. Pour l'avenir, l'État ne cesse de répéter, à qui veut bien l'entendre, que de façon générale les collectivités devraient profiter du rebond de l'activité économique dès 2021. Au regard de la nature singulière de la crise, cet effet de rebond pourrait, selon lui, être particulièrement rapide et important. La progression du PIB a été estimée, dans un premier temps, par le Gouvernement, à + 8 % en 2021, ce qui conduirait selon lui à un redressement des principales recettes fiscales. Les DMTO évolueraient à hauteur de + 10 %, et le niveau des recettes de TVA serait supérieur à celui du PIB. Puis, le FMI a réduit cette estimation de progression du PIB de 8 à 6 %, et le Gouvernement s'est aligné également sur cette prévision et considère aujourd'hui que le rebond pourrait être de 6 %.

Je crois qu'on peut être moins optimiste que le Gouvernement sur la capacité des collectivités à absorber facilement les effets de la crise. Factuellement, on ne peut que constater que la quasi-totalité de notre épargne aura été engloutie en un seul exercice. Nous savons aussi que les dépenses sociales ont fortement progressé et que la situation va s'aggraver dans les prochains mois au regard d'un contexte économique fortement dégradé. Nous pouvons également avancer avec certitude que les recettes départementales, après ce qui aura été définitivement perdu en 2020, seront pour l'avenir au mieux stables (dotation globale de fonctionnement, transfert de TVA correspondant au niveau du produit de la taxe foncière 2020 sans actualisation), ou au pire en chute libre (taxe d'aménagement, contribution sur la valeur ajoutée des entreprises et d'autres recettes), le tout sans plus aucun levier fiscal.

La crise sanitaire aura donc profondément bouleversé le budget 2020 et vraisemblablement impactera sensiblement les futurs budgets. Malgré tout, le Département aura répondu présent, je me permets d'insister fortement sur ce point, en apportant son soutien aux Lot-et-Garonnais, en soutenant les associations et la reprise économique, notamment les secteurs de l'économie solidaire et social, du tourisme et du commerce. On a pu maintenir un niveau d'investissement conséquent, conformément à la programmation pluriannuelle, et contenir notre niveau d'endettement. En 2020, le budget aura été modifié uniquement en raison des impacts de la crise sanitaire sur nos finances. La bonne santé financière de la collectivité aura permis d'aborder la crise avec du répondeur. Mais l'absorber imposera encore des efforts de gestion, sur plusieurs années.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, bien décidé à donner à sa ville le temps qu'elle mérite et dont elle a besoin, Guillaume Lepers a souhaité me passer le témoin en accord avec chacun de mes collègues du groupe l'Avenir ensemble ; c'est une confiance qui m'honore et qui m'oblige. Guillaume est un homme courageux, son jugement est pertinent et son engagement sans faille : il sait que son influence au sein du groupe reste intacte. C'est donc en ma qualité de président du groupe l'Avenir ensemble que je prends la parole dans cette DM2 aujourd'hui.

Nous voilà réunis hélas en format réduit pour cette décision modificative n° 2 de tonalité plus informative que décisionnelle. Il y a en effet 14 rapports d'information et/ou d'étape, dont nous prenons acte et on vous remercie, mais en réalité, peu d'actions entreprises. Tout cela donne à notre DM2 beaucoup de volume et peu de consistance.

Ce qui nous frappe dans certains dossiers, c'est la mainmise de la Région Nouvelle-Aquitaine, que vous allez chercher, un peu comme un parapluie : à vrai dire, pour ne pas vous mouiller, sans doute est-ce votre souci. Vous vous engagez dans les pas du Conseil Régional, probablement à la recherche d'une tutelle protectrice...

Neo Terra d'abord. Politique impulsée par la Région et qui irriguera l'ensemble de ses politiques pour aller plus loin dans la nécessaire transition écologique. On peut s'interroger sur l'empressement à signer cette convention avec le Conseil Régional, ce qui au passage décrédibilise le travail intéressant de notre Mission d'information et d'évaluation de la transition écologique et énergétique (MIETEE). Nous sommes le premier Département à la signer alors qu'en étant le département le plus agricole de la Région, nous sommes les plus à même d'être impactés durablement par ce cadre. Madame la Présidente, avez-vous pris le temps de la concertation avec tous les acteurs et a fortiori avec les agriculteurs ? Quelles en seront les incidences financières ? Pour quelles conséquences sur le terrain ? Cette convention soulève ces interrogations et elles sont légitimes : quel sera l'impact pour nos agriculteurs sur leur apport en eau quand Neo Terra prévoit une diminution de 30 % des prélèvements d'eau en période d'étiage ? Nous vous rappelons que le financement du Groupement de Défense Sanitaire (GDS), relatif aux soins vétérinaires à hauteur de 50 000 €, que nous avons acté lors de la dernière commission permanente et qui revient normalement à la Région, nous reste toujours sur les bras, ce qui stimule notre méfiance vis-à-vis du Conseil Régional. Vous qui faites partie de la même famille politique que la majorité régionale, pouvez-vous réitérer, Madame la Présidente, que les intérêts des Lot-et-Garonnais sont bien préservés quand nous signons de tels engagements pour notre territoire ? Nos agriculteurs ont fait preuve d'une capacité d'adaptation remarquable lors du premier confinement. Ils n'ont pas cessé de travailler et se sont très rapidement constitués en vente directe, en livraison, avec des drives permettant de vendre la quasi-totalité de leurs productions. Ils ne méritent pas que de nouvelles difficultés leur soient imposées. De même, l'objectif de Neo Terra de baisser de 50 % la consommation foncière ampute l'autonomie des décisions des maires et présidents d'EPCI en matière d'urbanisme, socle de leurs compétences.

Madame la Présidente, vous nous enfermez dans une équation politique qui ne nous concerne pas, à savoir la tentative de la majorité régionale de contenir sa composante écologiste, qui a décidé de partir seule au premier tour des élections régionales pour mieux la coopter au second. Cette contorsion acrobatique ne trompe personne, c'est notre rôle à nous de la dénoncer !

Par ailleurs, le groupe l'Avenir ensemble a bien noté votre changement d'analyse sur deux dossiers importants, ce qui prouve que nous avons eu raison de les défendre. Je pense évidemment au cumul RSA/emploi saisonnier, proposition portée avec force par notre groupe, malgré votre opposition. Aujourd'hui, vous vous rendez compte que ce dispositif ouvre des voies d'insertion déjà confirmées ailleurs et au plus haut niveau !

Le groupe l'Avenir Ensemble a proposé dans son plan de relance de protéger les commerçants et les artisans dès le premier confinement. Il faut proposer des choses concrètes plutôt que les engager dans la désobéissance civile en les exposant à des amendes qui les fragiliseraient encore un peu plus. L'autorité publique dans notre pays est suffisamment vacillante comme cela. Votre frénésie épistolaire n'apporte pas davantage de résultats tangibles. Certes, vous vous êtes associés à la Chambre de commerce et de l'industrie et à la Chambre des métiers pour porter une plate-forme de soutien aux commerces et artisans ; vous ne faites que monter dans le dernier wagon du train des initiatives locales, et je veux souligner que l'une s'appelle Ma Ville, Mon Shopping, et non pas Mon Département, Mon Shopping. Vous avez repris, un peu tard, notre proposition, celle que vous rejetiez, au mois de juillet, au prétexte que l'économie n'était pas dans nos compétences et de ne pas vous cantonner au tourisme, à l'économie sociale et solidaire et aux associations.

Plus difficile à comprendre est votre positionnement sur le syndicat de traitement et valorisation de déchets ménagers et assimilés, Valorizon. Vous nous proposez de voter une subvention de 120 000 €, alors que cette compétence relève des EPCI.

Votre prédécesseur, Monsieur Pierre Camani, avait proposé que le Conseil départemental en quitte la gouvernance, ce qu'a également souligné la Chambre régionale des comptes dans une de ses recommandations. Dès lors, je souhaiterais vous demander pourquoi cette subvention est à l'ordre du jour aujourd'hui alors qu'elle ne l'a pas été les années précédentes. Quelle est la motivation profonde de cette soudaine générosité envers Valorizon ? Votre majorité n'a rien fait hier, quand elle le pouvait, pour décider d'une localisation d'un nouveau centre d'enfouissement, entre 2008 et 2015 et aujourd'hui, alors même que la loi NOTRe vous a libérés de cette compétence, vous voulez vous racheter avec une participation de 120 000 €, qui hélas n'évitera pas le clash financier dû à la fermeture du centre de Nicole et à l'augmentation de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP). Tout cela témoigne d'un grand manque d'anticipation et d'une inconséquence réelle que les Lot-et-Garonnais paieront de leur poche !

Concernant l'avenir du Conseil départemental et de ses finances, vous avez tous pu constater ces derniers jours une annonce importante : l'État va prendre en charge le paiement des allocations RSA pour le Département de Seine-Saint-Denis. Madame la Présidente vous vous êtes empressée d'émettre le vœu dans la presse que l'État en fasse de même avec le Lot-et-Garonne. Je me permets de vous mettre en garde et je vous engage à une réflexion différente. Si après nous avoir ôté notre dernier levier fiscal, la taxe foncière du bâti, l'État récupère le financement du RSA aujourd'hui, peut-être de toutes les allocations individuelles de solidarité demain, quelle sera la prochaine étape ? Elle sera tout bonnement la suppression définitive des Conseils départementaux, qui seraient de facto retombés sous le contrôle de l'État.

On le sait, l'objectif initial de la loi NOTRe portée par le précédent Gouvernement socialiste était la suppression des Conseils départementaux, contre l'esprit même de l'Acte I de la décentralisation. Je me rappelle de Gaston Defferre, de François Mitterrand, qui ont posé les bases fortes de l'affranchissement du centralisme parisien. Ce n'est pas d'une renationalisation dont nous avons besoin, mais simplement que la compensation soit effective et non pas seulement une avance remboursable. Si vous vous battez en ce sens, alors nous continuerons à vous épauler dans ce combat légitime. Celui qui paie décide, vous le savez, et si celui qui paie c'est Bercy, il décidera demain bien sûr des modalités de nos actions sur le terrain.

Enfin, moi aussi, Madame la Présidente, chers collègues, je suis un soignant, comme d'autres dans cet hémicycle. La crise sanitaire s'est prolongée avec cette deuxième vague, qui a déstabilisé de grosses structures de soins comme l'hôpital d'Agen. Nous avons à l'hôpital d'Agen entraperçu, heureusement de façon transitoire, la situation catastrophique où la capacité d'accueil en lits est débordée, ce qui nous a permis de mieux comprendre le calvaire qu'ont connu les patients et les soignants du Nord et l'Est lors de la première vague. Le Lot-et-Garonne est l'un des trois départements de Nouvelle-Aquitaine avec des indicateurs épidémiques supérieurs à la moyenne. Malgré les 23 clusters dont 18 en Ehpad, la coordination entre les structures hospitalières, la complémentarité entre le secteur public et privé, la qualité de la prise en charge en ambulatoire des médecins généralistes à l'hospitalisation de jour, permettent de soigner dans notre département tous les patients Covid et non Covid. Oui, je sais que le Département dans son rôle de proximité est le territoire de santé le mieux dimensionné, associant performance, coordination et égalité d'accès aux soins.

Oui, je crois en l'avenir de l'échelon départemental, car il est garant de nos solidarités sociales, humaines et territoriales et il prouve plus que jamais son actualité dans la crise que nous traversons. Oui, je continue de penser que c'est l'échelon le plus pertinent pour défendre et représenter cette France de la ruralité, des villes moyennes qu'on appelle « France périphérique » et qui possède en son sein de multiples richesses en plus d'une partie de l'âme de notre pays. Oui, pour porter cette voix, « il faut de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace », comme disait le jacobin Danton, mais au profit d'un projet Girondin. Nous devons casser les barrières, sortir des cadres pour anticiper les évolutions à venir au profit de l'intérêt des Lot-et-Garonnais. Madame la Présidente, le Général de Gaulle, dont nous venons de commémorer le 50^e anniversaire de sa disparition, disait : « Il faut viser haut et se tenir droit. » Si notre collectivité continue à se tenir debout face aux adversités, il lui faudra viser bien plus haut qu'elle ne le fait aujourd'hui pour répondre à ces défis.

M. DELBREL. – Madame la Présidente, mes chers collègues, quelle année ! Quelle année de « M..... » ! Oui, 2020 aura été une belle et grande année de « M.... ». Et elle n'est pas encore terminée.

Vivement 2021 ! Et plus si affinités...

Qu'elle soit sanitaire, sociale, sociétale, économique, psychologique, associative, humaine, la crise aura pollué notre quotidien en 2020. Et continue de le polluer. J'ai coutume de dire que c'est dans ces moments, particuliers, uniques, inédits, compliqués et complexes qu'on voit la vraie valeur des gens, la solidité de nos bases, la réactivité de nos collectivités.

J'ai souvent, ici, dans cet hémicycle, tiré à boulets rouges sur ceux qui nous gouvernent, sur notre Président tout-puissant et toute cette kyrielle d'énarques, complètement déconnectés du terrain et donc de la réalité, qui nous expliquent à nous, élus de la République, ce qu'on doit faire... sur le terrain. J'ai horreur de ça !

Aujourd'hui, je ne tirerai pas davantage sur l'ambulance gouvernementale, quand bien même la tentation est grande. La gestion de cette crise sanitaire sans précédent est forcément critiquable. Car c'est dans notre nature de critiquer, de se plaindre, de s'opposer alors que l'urgence appelle justement et fortement à l'unité nationale. À la cohésion générale. Le Français est râleur. Et par péréquation verticale, le Lot-et-Garonnais l'est aussi. Bien sûr. Un vieux mal français bien plus contagieux que la Covid-19, c'est vous dire...

On le sait et on ne peut que le déplorer : il y aura de la casse. Des secteurs ravagés, des entreprises sinistrées, des commerces déjà condamnés à mourir. À fermer le rideau définitivement. Malgré tout j'ai le sentiment et la conviction, qu'en novembre 2020, il est préférable de vivre ou de « survivre » en France, qu'ailleurs sur la planète Terre.

Entre les aides (qui seront toujours insuffisantes, on le sait) et les divers plans de relance à plusieurs milliards d'euros, notre pays a tout fait pour accompagner les plus fragiles, les « sacrifiés »... On sait déjà que, pour certains, ça ne suffira pas... Mais on ne peut pas occulter ce qui a été fait. Ce qui a été impulsé, ici et là. Ce qui a été entrepris, partout en France et en Lot-et-Garonne. Pour accompagner, pour soulager, pour guider, pour aider...

Nous avons regardé un peu partout, à droite comme à gauche, ce qui a été imaginé, dans les départements limitrophes ou même dans les grandes villes du Lot-et-Garonne (Agen, Marmande, Villeneuve, Nérac...) comme dans certaines toutes petites aussi. Eh bien notre Département n'a pas à rougir. J'ai la faiblesse de penser et l'objectivité de le dire, haut et fort, que nous avons été à la hauteur. On aurait pu mieux faire encore, c'est certain. En faire davantage, peut-être aussi... Évidemment... Toujours notre côté râleur...

Dans cette période troublée, anxiogène, compliquée à vivre, il a fallu sans cesse innover, anticiper, inventer, se réinventer... Notre institution départementale ne s'est pas échappée. Pour débloquer des fonds, impulser des plans de relance (comme pour le tourisme, par exemple, avant l'été), pour imposer à l'État des subventions aux services d'aides et d'accompagnement à domicile (SAAD) et aux établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS), pour une vraie équité de traitement, au titre du financement de la fameuse prime Covid. On ne peut, ici, que louer la décision et l'obstination de notre Conseil départemental. Au total, le versement de cette prime coûtera à notre institution un peu plus de 895 000 €. Mais c'était le prix à payer...

Dans un autre registre, comment également ne pas saluer l'action du Conseil départemental, coordonnée avec la Chambre de commerce et d'industrie et la Chambre de métiers et de l'artisanat, pour accompagner la digitalisation du commerce de proximité, Ma ville, mon Shopping ?

Notre institution départementale a financé la gratuité du dispositif durant 4 mois (aucuns frais d'inscription, aucun pourcentage sur les transactions) pour tous les commerces de proximité qui souscriront à cette market-place. À défaut d'être un vaccin contre la crise économique, cette plateforme est un vrai coup de pouce pour s'adapter à un contexte sanitaire appelé malheureusement à durer ou à se répéter.

Hors du champ de ses compétences, le Conseil départemental, épaulé par les chambres consulaires, amorce un virage capital, en accompagnant nos commerçants de proximité. Il faudra sans doute que les intercommunalités (EPCI, Communautés de communes) et certaines villes prennent le relais pour poursuivre cette opération, qui a aussi pour but aussi d'éviter un transfert massif d'achats vers les plateformes des « géants du web » contre lesquelles nos commerçants locaux ne peuvent lutter seuls. À plusieurs, ils seront forcément plus forts.

Accompagnons-les, c'est notre devoir d'élus. Une grande campagne de communication départementale est d'ailleurs lancée. Relayons-la, toutes et tous, à notre petit niveau. L'unité doit primer. Il en va de la survie de nos petits commerces.

J'entends déjà crier au loup. Encore un coup de com' ! Mais la politique n'est quoi d'autre que des actions et de la communication. La com' est partout. Elle est essentielle. Dans la gestion de nos villes, de nos cantons et du Département. Chacun fait ce qu'il veut chez lui. Et on l'a vu dans la gestion de la fermeture récente des commerces non essentiels. D'aucuns ont pris des arrêtés, d'autres ont multiplié les aides, d'autres encore ont créé de nouveaux dispositifs. Toutes les initiatives sont à saluer. Elles témoignent, du courage, de la solidarité et de la réactivité qui transpirent de notre territoire. Soyons fiers d'être Lot-et-Garonnais !

À ce titre, je vous invite à lire le rapport d'informations sur le monde d'après, pensé, imaginé, co-construit et écrit par les membres du premier Conseil Consultatif Citoyen. Un vrai catalogue de mesures et de propositions, fruits d'une vraie réflexion citoyenne, j'ai envie de dire, d'une vraie dynamique citoyenne. Ça nous parle forcément, avec Nathalie Bricard...

Autre rapport à parcourir avec intérêt, celui de la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique. Je tenais publiquement, ce matin, à m'excuser patement auprès de tous les membres du groupe de travail, pour avoir brillé par mon absence durant les différentes auditions. Heureusement, mon confinement « coupable » n'a pas altéré le rendu qualitatif de cette mission ô combien dans l'air du temps. Je ne manquerai pas, soyez certains, de m'y référer.

M. LACOMBE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, tout d'abord permettez-moi de saluer notre collègue Pierre Chollet qui succède à Guillaume Lepers à la tête du groupe d'opposition. Je ne doute pas que nos échanges seront constructifs y compris dans la période préélectorale dans laquelle nous nous trouvons. À l'écoute de votre discours, on s'aperçoit bien que sommes dans une période préélectorale. Un peu le Département et beaucoup la Région : on a entendu un bon discours de candidat conseiller territorial.

Mes chers collègues, la pandémie que nous traversons vient une nouvelle fois bousculer le fonctionnement politique et administratif de notre institution. Nous nous retrouvons donc aujourd'hui dans une configuration exceptionnelle qui tend malheureusement à devenir la règle.

Si le premier confinement a été une réussite du point de vue strictement sanitaire, on voit bien la difficile acceptation de ce second confinement par une part croissante de nos concitoyens. À la fatigue, à l'anxiété, viennent s'ajouter des mesures illisibles. Je pense bien évidemment aux commerces qui ont eu la malchance d'être considérés comme « non essentiels ». Sur ce sujet, j'ai noté avec regret le refus du groupe l'Avenir ensemble de cosigner le courrier au Premier ministre, pourtant très pondéré, auquel la Présidente a souhaité associer l'ensemble des conseillers départementaux.

Il n'est bien évidemment pas question ici d'opposer le sanitaire et l'économie. Personne ne remet en cause ni ne minore la gravité de la situation sanitaire.

Nous sommes tous, dans cette assemblée, des élus de terrain et des élus responsables. Nous voyons les conséquences de ce virus au quotidien et les difficultés qu'il engendre dans les familles, dans les entreprises, dans les associations et bien sûr et surtout, dans les EHPAD.

Mais pour que des restrictions de libertés soient acceptées et donc efficaces, il faut qu'elles soient justes.

Au-delà des diverses actions de protestation qui étaient légitimes, et comme lors du premier confinement, nous avons fait le choix de répondre présent.

C'est pourquoi nous avons travaillé pour apporter des solutions à nos commerçants, en partenariat avec les chambres consulaires. C'est le sens du lancement de la plateforme « Ma Ville, mon Shopping », que chacun de nous devrait accompagner pour en assurer le succès. Je partage tout à fait la position de Christian Delbrel, qui consiste à dire que les collectivités, les mairies, les EPCI devront prendre le relais pour assurer la réussite de cette plateforme.

Répondre présent, nous le faisons aussi sur la démographie médicale.

Répondre présent, nous le faisons auprès des services d'aide et d'accompagnement à domicile et des établissements médico-sociaux, au travers du versement de la prime Covid.

Répondre présent, nous le faisons au travers de la stratégie d'inclusion numérique et le déploiement des infrastructures.

Répondre présent, nous le faisons avec le plan de relance du tourisme en Lot-et-Garonne.

Bref, répondre présent, nous le faisons dans le cadre de nos compétences, avec pragmatisme, sans démagogie et en lien avec nos partenaires naturels. Vous le voyez, nous ne sommes pas dans la recherche d'une tutelle protectrice.

Dans ces moments d'incertitudes, il nous appartient également de tracer les perspectives. Je veux souligner le très bon rapport sur le « monde d'après » rendu par le Conseil Consultatif Citoyen et qui justifie tout à fait l'existence de cette instance.

Je veux également saluer le travail fourni par la mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique.

Ces deux rapports constituent de véritables boîtes à outils. Il appartient maintenant à notre assemblée de s'en saisir.

En conclusion, je voudrais remercier l'ensemble des services départementaux. Dans ce contexte compliqué pour tout le monde, leur engagement au service des Lot-et-Garonnais permet de conserver un fonctionnement et un service public de qualité dont on mesure l'importance et l'utilité au quotidien, notamment pour les plus fragiles d'entre nous.

Soyons fiers de notre collectivité et fiers d'être Lot-et-Garonnais. Je vous remercie.

Mme la Présidente. – Je remercie les représentants des trois groupes pour leurs interventions. À moi de réagir aux différents propos tenus. Une nouvelle fois, vous tentez de faire croire que notre collectivité n'est pas active et qu'elle n'assure pas les missions que vous souhaiteriez.

Je rappelle juste que pour faire face à la pandémie, le Conseil départemental a mobilisé 3,5 M€, ce qui nous a permis de faire face aux problèmes sanitaires liés à la crise à hauteur de 1 M€, pendant la première période de confinement, avec les masques et les différents produits de protection sanitaire. Nous avons aussi soutenu l'activité et le pouvoir d'achat à hauteur de 1,4 M€ ; cela a été rappelé par Monsieur Delbrel, mais je vais quand même le rappeler aussi. La somme se décline de la manière suivante : 350 k€ pour le tourisme, 300 k€ pour l'ESS, 350 k€ en soutien aux associations en difficulté de trésorerie, 400 k€ pour l'investissement local durable, avec la création de régimes d'aide aux communes, qui sont nombreuses à avoir postulé et qui vont être nombreuses à pouvoir en profiter. 1 M€ est attribué à la prime Covid. Moi je ne trouve pas que le Département ait été inactif.

D'autre part, vous le savez très bien, notre collectivité ne peut pas faire de soutien direct à l'économie. Effectivement, quand vous nous aviez proposé votre plan de relance, vous nous proposiez de dégager 1 M€ directement en soutien aux entreprises. Je regrette, mais il y a un principe de spécialisation qui est posé par la loi NOTRe. Durant la première période de confinement, plusieurs Départements avaient demandé au Gouvernement de suspendre cette contrainte, et la réponse a été négative. Je crois que ce qui est important pour notre collectivité, surtout dans le contexte actuel, est de nous tenir à cette règle, de ne pas nous disperser, parce qu'il est évident que les dépenses sociales seront appelées à augmenter dans les mois à venir.

Dans votre plan de relance, vous avez évoqué le million d'euros dont je viens de parler. On avait fait des calculs, cela revenait à soutenir les entreprises entre 150 et 300 €. Franchement, je considère que c'est du saupoudrage, d'autant plus que d'autres collectivités et l'État ont mis en place des fonds de soutien bien plus intéressants pour le monde de l'entreprise.

Deuxièmement, vous avez l'air de trouver que la plateforme Ma Ville, mon Shopping, que nous avons construite avec les chambres consulaires, n'est pas adaptée. Ce qui est certain, c'est qu'il n'est pas question pour moi d'opposer les différents dispositifs qui se sont mis en place sur l'ensemble du territoire. Je pense que toutes les initiatives sont à valoriser. Il n'empêche que les différentes plateformes qui ont été mises en place, que ce soit sur Villeneuve ou sur Agen, n'ont rien à voir avec la plateforme Ma Ville, mon Shopping. Vous avez dû aller les regarder, les deux plateformes sur Villeneuve et Agen sont effectivement de belles vitrines, qui font un très bon recensement des commerces, mais excusez-moi, vous ne pouvez pas faire d'achats en ligne. Je suis allée vérifier. Mais ce n'est pas là le problème. C'est très bien que deux villes aient pris l'initiative de faire un référencement de l'ensemble des commerces, mais cela vient en complément de la plateforme que nous avons mise en place, et celle-ci permet de faire un achat en ligne, de choisir son achat, de le mettre dans son panier, de le régler et de choisir le mode de livraison, à domicile ou auprès du commerce. Le Département est intervenu, et j'entends déjà la réponse : « Là vous faites bien du soutien à l'économie ». Non, ça on a le droit, parce que c'est de l'animation de l'économie et cela rentre dans nos compétences de solidarité territoriale, et surtout ce n'est pas une aide directe aux commerces, mais une incitation aux commerces de travailler sur la numérisation de leurs structures, qui nous semble aujourd'hui indispensable. Avec la crise, il est nécessaire qu'ils puissent proposer leurs services de façon différente, mais je crois que de toute façon les commerces ont tout à gagner à se digitaliser pour les années à venir. Je crois que c'est quelque chose auquel ils ne pourront pas échapper. En tout cas, loin de moi l'idée d'opposer toutes les initiatives qui ont été prises sur l'ensemble du territoire : elles doivent être complémentaires.

Concernant Neo Terra, alors là je suis un petit peu surprise, j'ai l'impression qu'il y a un revirement de position, mais pourquoi pas ? Neo Terra propose une feuille de route régionale pour la transition écologique et énergétique. Je trouve qu'avec la démarche que nous avons empruntée depuis quelques mois au travers de la MIETEE, si l'on regarde le rapport fourni par le Conseil Consultatif Citoyen, les enjeux sont largement partagés, que soit avec Neo Terra, le Conseil Consultatif Citoyen ou la MIETEE. Je ne comprends pas ce qui vous gêne dans la signature de cette convention. J'entends bien la petite musique, effectivement on s'approche d'échéances électorales, donc il semblerait qu'au travers de cette convention on ferait du « gringue » aux Verts, c'est ce que vous sous-entendez.

Il me semble quand même qu'aujourd'hui les enjeux qui sont décrits au travers de l'ambition de Neo Terra et des préconisations qui ont pu ressortir de la MIETEE sont des enjeux qui intéressent tout le monde : ce n'est pas quelque chose à court terme, c'est à moyen et long terme. À moins que vous ne soyez devenu climato-sceptique ? Auquel cas il faut le dire.

Mais moi je pense qu'on ne pourra pas travailler tout seul à la transition écologique et énergétique. Le Département à lui seul n'a pas toutes les clés concernant cette transition. Je crois à l'intelligence collective et à l'intelligence territoriale. Ce n'est pas un positionnement politique, je ne fais pas de dogmatisme. Tant mieux si nous pouvons nous rapprocher de la Région, avec qui nous partageons un certain nombre d'enjeux et de préconisations ! Tant mieux si nous pouvons travailler ensemble pour les années à venir !

Concernant le sujet Valorizon, ce n'est pas une subvention que l'on verse, c'est une contribution statutaire. Je vous rappelle que la CRC nous avait demandé de nous mettre en cohérence avec notre participation par rapport au nombre de conseillers départementaux présents au Comité syndical. Je vous rappelle aussi que la Préfète a réaffirmé que le Conseil départemental pouvait rester présent au sein du Comité syndical.

Concernant la fermeture de Nicole, Monsieur Masset pourra intervenir sans doute : cela relève du fonctionnement interne de Valorizon. Certes, le Conseil départemental est présent. Je vous propose que l'on puisse avoir rapidement une présentation par Valorizon pour savoir quelles sont les pistes, les solutions qui vont être proposées.

Concernant la renationalisation du RSA, je pense que c'est un principe de réalité budgétaire. Dans la proposition du Premier ministre, je trouve intéressante l'idée de faire des expérimentations. Mais sur ce dossier, un certain nombre de choses restent à définir, à savoir les modalités, notamment l'année de référence, puisque cela aura un impact et ce sera soustrait de la dotation de l'État. Que le RSA soit financé, cela ne me choque pas. Mais il est important que l'on puisse garder le volet insertion, puisque cela relève de nos compétences.

Sur le cumul RSA/emploi saisonnier, il est vrai que vous l'aviez fait, et nous avons décidé de leur faire. Comme quoi nous pouvons être attentifs aux propositions que vous pouvez faire. Comme je l'avais évoqué lors de la dernière commission permanente, je pense que l'on pourrait l'élargir à d'autres secteurs. On avait pensé au secteur de la restauration, parce que des emplois pourraient intéresser des bénéficiaires du RSA. Comme on est de nouveau en confinement, cela va être compliqué.

Hier, nous avons eu une discussion, à laquelle Baya Kherkhach était présente, avec Madame la Ministre de l'Insertion. Ils commencent à réfléchir à l'idée de faire intervenir des structures d'insertion au niveau des EHPAD. Je suis beaucoup plus réservée parce que je crois d'abord que c'est un public particulier, qui nécessite une prise en charge particulière et que l'on ne peut pas mettre n'importe qui auprès de personnes vulnérables : cela nécessite de la formation. Que l'on puisse former davantage du public dans ce type de structure d'insertion pour pouvoir intégrer ensuite des établissements tels que les EHPAD, je trouve cela intéressant, mais je suis réservée, car cela nécessite une professionnalisation quand on intervient dans ce genre de structure.

Voilà les points sur lesquels je voulais revenir.

M. MASSET. – Madame la Présidente, chers collègues, je suis très heureux qu'on parle de Valorizon. C'est une bonne chose. J'ai été élu un peu avant toi, Pierre, et ton changement à la tête de l'opposition. Il est peut-être bon que je rappelle le contexte. Valorizon compte 37 membres, dont 8 du Conseil départemental, dont 2 de l'opposition, ce qui fait que la majorité du Conseil départemental est représentée à 16 % soit 22 en tout. 72 % des élus sont issus de conseils communautaires. Valorizon a tenu ses assemblées de manière identique à toutes les structures, et je ne connais pas à ce jour une

délibération qui ait été remise en cause ou un problème quelconque soulevé par ces mêmes représentants de ces communautés qui siègent à près de 80 %.

Vous allez me dire qu'il y a eu de nouvelles élections, de nouveaux conseillers communautaires : certainement des changements à venir. Mais on ne peut pas dire que Valorizon n'a pas fonctionné ou sous-entendre qu'il y a eu des dysfonctionnements à l'intérieur de Valorizon. Dans les statuts, il est inscrit que les partenaires doivent participer. Il me paraissait donc normal de solliciter, avec l'accord des exécutifs, des autres présidents d'intercommunalité, le Conseil départemental pour qu'il vienne abonder, comme les autres collectivités, au budget de fonctionnement de Valorizon. Valorizon et le Conseil départemental ont saisi la Préfecture, et la préfète a répondu que le Conseil départemental pouvait rester au sein de Valorizon. D'ailleurs je vous invite à voir ce qui se passe dans d'autres départements : il y a de tout, mais régulièrement le Conseil départemental est présent au sein d'un syndicat de traitement.

Effectivement, il existe des enjeux forts par rapport à la fermeture de Nicole, mais pas seulement. C'est pour cela qu'il est important de bien porter à connaissance le dossier notamment aux nouveaux élus. Il y a Monflanquin et Agen (l'incinérateur dans quelques années nécessitera des travaux importants). On essaie d'anticiper l'augmentation, et je tiens d'ailleurs à remercier les élus, qui m'ont nommé à l'unanimité. Il ne faut pas oublier la taxe qui nous est imposée, la TGAP, qui va représenter 1 M€. Je veux bien qu'on parle de Nicole, mais qu'est-ce qu'on fait avec cette taxe qui nous est imposée aujourd'hui ? Quelle action mène-t-on ? Pour les collectivités, ce sera la plus grosse augmentation, ce n'est pas la fermeture de Nicole. On devrait avoir les chiffres en début de semaine et provoquer une réunion des exécutifs, un bureau et un comité syndical.

Pour le fonctionnement, on a mis un vice-président par intercommunalité. Regardez bien si cela existe ailleurs. On a mis un agent référent par intercommunalité. Bien entendu, chaque intercommunalité a choisi son vice-président, à qui une thématique est donnée. Des visites sur site, des rencontres régulières avec les vice-présidents ont été effectuées. Je laisse les vice-présidents remonter les informations dans chaque communauté. On a provoqué des rencontres au sein des communautés. Je pense aussi qu'on peut s'enorgueillir de la convention qui vient d'être signée avec l'agglomération d'Agen, qui était la seule communauté à ne pas être présente au sein de Valorizon. Je remercie Monsieur Dionis, mais également Madame la Présidente du Conseil départemental, toutes les personnes qui ont œuvré pour que l'agglomération d'Agen nous rejoigne également sur la question des ordures ménagères et sur celle du futur centre de tri.

Il y aura aussi un point important à travailler entre nous : celui de la tarification incitative. Aujourd'hui, les collectivités ont des modes de collecte différents et une politique différente d'une communauté à une autre. Il me semble que c'est par l'harmonisation qu'on pourra trouver de l'efficience dans ce dossier.

Pour réussir quelque chose, je suis désolé, mais je suis peut-être trop attaché à la solidarité, je pense que c'est avec tous les acteurs concernés, les intercommunalités, le Conseil départemental, le Conseil régional et des partenaires privés, qu'on peut s'en sortir. Aucun de nous ne sait ce qu'on peut faire tous ensemble.

M. LE PERS. – Monsieur Masset, je vous félicite, parce que vous vous posez les bonnes questions. Comment peut-on anticiper la taxe ? Qu'est-ce qu'on va faire sur nos sites qui débordent ? Comment accompagner les agglomérations d'une manière collective pour qu'on ait une logique au niveau du Département ? Ce sont de bonnes questions, Monsieur Masset, je vous félicite. Mais le problème, et ce n'est pas votre faute, Monsieur Masset, c'est ce qui s'est passé. Je ne parle pas en tant que conseiller départemental, je parle en tant que petit maire qui a rencontré beaucoup de petits maires et qui sont un peu révoltés du fonctionnement. Dans nos territoires, ici ou là, nous avons eu des présentations... « Valorizon ! Puissant ! L'avenir... l'investissement... On est là pour vous accompagner. » Voyez le résultat ? On est à quelques mois d'une fermeture et on est devant des maires à qui on ne peut pas répondre sur ce qui va passer dans quelque temps. On peut juste leur dire qu'on

n'a pas réussi à anticiper la taxe, on a des problèmes dans certains dépôts, et maintenant cela va s'envoler et ce sont leurs administrés qui vont payer. C'est cela qui révolte les maires. Je pense que c'est important qu'on en parle.

Ce n'est pas une polémique sur votre arrivée. Depuis votre arrivée, on discute régulièrement des questions qui se posent. Par contre, rappelez-vous ces slides à la gloire de Valorizon, peu importe les étiquettes politiques. Le Département se mettait bien en avant avec Valorizon. Maintenant on commence à se dire que Valorizon, ce n'est pas le Département. Si seulement je pouvais reprendre les vidéos où l'on a l'impression que Valorizon est porté à 100 % par le Département !

Sur la partie économique, je pense, Madame la Présidente, que vous n'avez pas lu notre plan de relance, vous ne l'avez jamais lu. Quand vous dites que notre seule idée était d'aider directement les entreprises, c'est faux. On avait une multitude de propositions : sur l'accompagnement des Drives pour les commerçants et les agriculteurs, pour le développement de leurs sites numériques, etc. Une série de solutions qui étaient de bon sens venaient de cette première période de confinement. Je suis content que vous changiez d'avis, parce que je me rappelle l'envolée de bois vert que je me suis prise personnellement en juillet quand on a annoncé le plan de relance. J'ai repris cette envolée en commission économique par Monsieur Bilirir disant qu'en fait mon avis n'avait que peu d'importance. Je suis content. Je ne vois pas un président d'agglomération ou un élu qui ne va pas vanter les initiatives de la Poste ou de la CCI. Je vous félicite d'aider à la communication sur de deux initiatives intéressantes. Oui, on a fait avec nos moyens, les premiers jours, pour aider les commerçants. Oui, on a fait des vitrines parce que la gestion des paiements sur les sites internet n'était pas forcément le besoin, car ils voulaient garder le lien avec leurs clients, via Facebook, via le téléphone et des vidéos. C'est sûr, c'est modeste, ce ne sont que de petits maires qui ont eu des initiatives modestes de vitrine. Mais nous en sommes fiers, parce qu'elles se sont lancées dès les premiers jours. Je comprends que l'opération de la Poste et celle de la CCI arrivent, certes en deuxième wagon, mais nous les soutiendrons bien évidemment. Nous n'avons pas de leçon à recevoir, Madame la Présidente, sur la gestion des communes, surtout avec l'envolée de bois vert qu'on a eue en juillet et qu'on a eue il y a encore deux jours en commission économique.

Mme la Présidente. – Ou vous n'écoutez pas quand je parle, ce qui est fort probable, je pense que j'ai répété à plusieurs reprises qu'il n'était pas question pour moi d'opposer les différents dispositifs et initiatives qui avaient été prises sur l'ensemble du département. Dont acte. Je dis juste que la plateforme que nous proposons est différente de celle que vous proposez, à Villeneuve et à Agen. Elles sont complémentaires, à la différence près que sur Ma Ville, mon Shopping, le Département participe financièrement à hauteur de 30 000 euros, pour qu'il n'y ait aucun frais pour le commerçant et pour l'acheteur pour une durée de quatre mois. Quant à votre plan de relance, Monsieur Lepers, je l'ai lu, je l'ai même encore sous les yeux. Effectivement on n'a pas répondu à votre plan de relance, on a fait d'autres choix.

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, vous savez, quand on est dans une assemblée d'élus, il faut toujours s'attendre à tout. Quand on est à quelques mois d'une élection, tout est permis. J'ai écouté avec beaucoup d'attention l'intervention de nos collègues de l'opposition, et, de la façon dont c'est dit, j'ai vraiment l'impression que le Conseil départemental du Lot-et-Garonne est responsable de tous les maux de la terre. La seule chose qu'on ne nous ait pas attribuée, c'est le Covid-19. Je suis prêt à tout entendre, mais il faut quand même être un petit peu lucide par rapport à deux sujets. Puisqu'on évoque la question du traitement des déchets, il se trouve, Monsieur le Président de Valorizon, que je suis élu un peu avant vous et aussi un peu avant Pierre Cholet, donc je connais pas mal l'histoire du traitement des déchets dans ce département. Je voulais juste rappeler qu'en 2000, pour ne pas dire deux ans avant, la majorité de l'époque avait prévu de faire un incinérateur. C'était allé loin puisque même le lieu définitif était repéré à Farges-sur-Ourbise. C'était une incinération avec une torche au plasma, qui n'était pas encore trop au point. Le projet a été abandonné. Deux ans après, on va créer un centre d'enfouissement, ce sera à Houeillès. D'ailleurs, Veolia qui avait une oreille dans la boutique a acheté un terrain de 110 hectares, dont ils sont toujours propriétaires, pour faire le centre d'enfouissement. Rebondissement, abandon. Je veux dire que les problèmes liés au traitement de

déchets et au manque d'équipement en Lot-et-Garonne, cela ne date pas de quelques années : cela date de vingt et quelques années.

Des responsables, il y en a sûrement beaucoup, mais toujours est-il que ce qui nous a amenés à la situation d'aujourd'hui, c'est le fait des initiatives qui n'ont pas été prises en temps et en heure il y a vingt ou vingt-cinq ans. Il ne faut pas mentir sur le cours de l'histoire : l'histoire est là et on ne peut pas la maquiller. Après, que tout le monde n'ait pas fait tout ce qu'il fallait en temps et en heure, très certainement, mais je tenais à rappeler quand même que c'est un peu simpliste et un peu court que de dire aujourd'hui que c'est la faute, depuis quatre-cinq ans, au mauvais gestionnaire du syndicat. Tout le monde devrait faire son mea culpa et essayer de voir, parce qu'on est dans une situation compliquée. Dans la façon dont cela a été dit, on nous attribue aussi la responsabilité de la TGAP, si elle passe de 25 à 65 %. Non, si à l'arrivée il y a un million à payer, ce n'est pas de notre responsabilité. Je ne sais même pas quel gouvernement en a décidé... de droite ou de gauche, je ne sais pas trop. Quand ils sont au pouvoir, comme ils ont plutôt tendance à prendre le relais de celui qui était avant... peu importe qui est responsable.

Sur la question environnementale, Neo Terra, j'entends et on va revenir dessus tout à l'heure. Il faut bien dire que nous avons tous combattu la réduction de 50 % qui est inscrite dans le SRADDET (Schéma régional de l'aménagement et de développement durable du territoire) : c'est le SRADDET qui en a décidé. Même le Département, même la Présidente, même l'ancien Président avaient écrit pour demander... et le SRADDET l'a décidé, c'est ainsi. Par rapport à ce que fait la Région Nouvelle-Aquitaine, qui n'est sans doute pas la merveille en soi, mais toujours est-il qu'on ne peut pas nier aujourd'hui qu'effectivement, au niveau des citoyens de France et de Navarre, pour ne pas dire de la planète, il y a une inquiétude sur les questions environnementales, et on se doit de les prendre en compte. Je trouve que ce n'est pas une anomalie qu'une collectivité le fasse. Ce n'est tellement pas une anomalie que les Hauts-de-France, avec Monsieur Xavier Bertrand, qui est un éminent socialiste... ah non, je me trompe, il est de droite, eh bien ils font la même chose, bien que le nom est soit différent. Et puis il y a Monsieur Laurent Wauquiez, qui n'est pas socialiste non plus et qui, en Auvergne-Rhône-Alpes, fait la même chose avec un autre nom. La communauté d'agglomération d'Agen a créé, hier soir ou avant-hier, une commission sur la transition écologique. Je veux dire que nous ne sommes pas un cas unique. Si nous l'étions en dehors du cours de l'Histoire, on pourrait se dire que nous sommes en train de faire une bêtise. Non, ces sujets sont pris partout en France. Pourquoi ? Parce que les autres régions ont conscience aussi que la question environnementale est une question citoyenne.

M. MERLY. – Madame la Présidente, chers collègues, je voudrais d'abord remercier Guillaume Lepers. Je ne sais pas si c'est un effet du Covid qui a vocation à altérer les fonctions respiratoires, mais j'ai trouvé que votre débat manquait de souffle. Donc je remercie Monsieur Lepers de nous avoir un peu réveillés. Je voudrais aussi féliciter Michel Masset qui a accepté de reprendre ce qu'il est convenu d'appeler, en langage trivial, un bâton « merdeux », c'est-à-dire Valorizon. Tu as été courageux dans cette affaire, pour les mois qui arrivent, à vouloir prendre cette responsabilité.

Je peux faire des observations. Effectivement, l'incompréhension vient du nombre d'élus départementaux. À l'initiative du même Michel Masset, qui est président de l'association des EPCI ruraux, je rappelle d'ailleurs que nous avons souhaité avoir un éclaircissement sur le sujet. D'une manière générale, certains souhaitaient que le Conseil départemental ne soit plus du tout représenté à Valorizon. J'avais pris la parole pour dire que deux représentants me paraîtraient justifiés étant donné les interconnexions entre ce que fait Valorizon et le Département. À cette question, le président du Conseil départemental, Pierre Camani, avait alors dit : « Puisque c'est comme ça, nous nous retirons du syndicat ». J'imagine que vous en avez parlé entre vous. Ayant certainement perçu la portée de cette décision hâtive, vous êtes revenus sur une surreprésentation du Conseil départemental, que je ne m'explique pas. Je disais à Raymond Girardi : « Si tu étais tout seul, tu serais capable de porter la voix du Département avec le talent que l'on te connaît ». Donc je ne comprends pas cette volonté d'être huit représentants. C'est une question que l'on se pose et qui motive une certaine méfiance. On se dit qu'il y a quelques mauvais calculs derrière tout cela.

Ensuite, pour reprendre ce que disait Raymond, qui disait qu'il est là depuis longtemps, moi j'ai le triste privilège d'être là depuis encore plus longtemps.

J'ai été le témoin des joutes verbales ici concernant ce dossier du schéma des ordures ménagères, où il était reproché avec force et avec talent à la majorité de l'époque de ne pas prendre à bras-le-corps ce sujet, de ne pas être proactive et efficace sur ce dossier. Il y a eu, comme tu l'as souligné, Raymond, des tentatives de création d'un incinérateur, d'un centre d'enfouissement, et je me rappelle d'ailleurs d'une interpellation assez musclée avec le président Poncet sur je ne sais plus quel événement dans le secteur là-bas. Les associations brandissaient des banderoles en disant : « On n'en veut pas ! Mettez-le ailleurs ! ». Alors que vous aviez pris les commandes, et je rappelle que vous êtes aux commandes depuis 2008, depuis douze ans, je me souviens des interventions musclées de notre ami Da Ros, qui était opposé, à juste titre, à l'installation d'un centre d'enfouissement dans ce secteur. C'est un sujet délicat, et à vrai dire, si tout le monde souhaite qu'on traite les ordures ménagères, je vois peu de gens qui acceptent qu'on le fasse chez eux. C'est tout le fond du problème et je suis conscient que c'est un problème difficile, d'autant plus qu'il n'a pas été traité. C'est vrai que si l'on a mis du temps pour les raisons dont je viens de vous parler, et ce qui est reproché aujourd'hui aux gens qui dirigeaient Valorizon, c'est de ne pas avoir pris en compte la réalité de l'échéance, c'est-à-dire que s'il y a vingt ans on avait vingt ans devant nous, aujourd'hui on n'a plus de temps devant nous, on a un mois. Je trouve que l'on a été déficients, et quand je dis « on » je me mets dans le lot. Il n'y a pas eu du tout d'envie et de courage pour prendre une décision qui fasse en sorte que l'impact sur les impositions des Lot-et-Garonnais ne soit pas trop lourd. Nous savons très bien que la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) n'est pas liée à la volonté du Département, nous ne l'avons jamais pensé, et ne nous faites pas dire ce que nous n'avons pas dit. La réalité qui va nous coûter cher, c'est la manière dont on va traiter le dossier. Quand on est en place et qu'on a des décisions à prendre en matière politique, on se doit de les prendre et de prévoir, surtout quand l'échéance arrive. Cette espèce de vide qui était la réalité d'aujourd'hui, c'est exactement ce qu'ont voulu dénoncer les collègues qui ont pris la parole.

Je réitère et je dis à Michel : tu as été courageux de prendre ce dossier, mais essaie de trouver les bonnes solutions, partant du principe que le coût des ordures ménagères devient prohibitif. Je vous rappelle qu'il est assis sur le foncier et il est de toute façon injuste de la manière dont c'est fait. Il va alourdir la charge sur le foncier des propriétaires et, de ce fait, réduire l'attractivité du département. Ce n'est pas neutre, c'est un sujet majeur et je peux dire qu'il inquiète beaucoup d'élus et beaucoup d'administrés. Prenez-en conscience et vous verrez ce qui va arriver. Je tenais à faire cette petite intervention modeste pour essayer d'enrichir le débat.

M. MASSET. – Madame la Présidente, chers collègues, pour poursuivre sur ce dossier, il a été rappelé la notion de continuité républicaine ; je n'étais pas au Conseil départemental ni à la mairie, mais je me souviens d'une époque où le projet d'incinérateur est né sur la zone de la Confluence à Damazan : c'est le tout début de l'histoire. Ensuite, comme l'a dit Raymond Girardi, il a circulé sans jamais se poser réellement. Effectivement, la situation est préoccupante, comme Alain Merly l'a dit, mais il existe des solutions. Tout d'abord, il n'est pas vrai que les élus de Valorizon ne se sont pas posé la question sur la fermeture de Nicole. Chaque fois que cette question a été posée, les élus dans la majorité ont décidé de ne pas avoir de pression fiscale, parce que le coût était déjà trop important pour le contribuable. Cela veut dire qu'aucune provision n'a été faite, mais ce n'est pas pour autant que des projets n'ont pas été menés. Regardons brièvement, parce qu'il y a d'autres sujets à l'ordre du jour et qu'une négociation a cours, ce qui devrait nous amener très prochainement, je l'espère, à débattre ensemble sur des arbitrages et des décisions concernant le traitement des déchets. Les déchets en Lot-et-Garonne représentent 100 000 tonnes. La loi qui nous oblige de réduire de 50 % n'est pas d'hier matin. Aujourd'hui, une seule communauté a mis en place la tarification incitative : c'est la communauté du secteur de Monflanquin, qui a réduit de près de 40 %. Je sais, Monsieur Lepers, que cela veut dire que 10 % reviennent chez moi... En tout cas, ce sont les seuils. Valorizon a mené une étude pour tous les territoires, avec le coût, tout ce qu'il faut pour prendre la délibération. On est dans l'attente des délibérations des communautés. Je crois que Marmande a délibéré cette semaine et que Casteljaloux va le faire prochainement. C'est la première mesure. Aujourd'hui, l'incinérateur d'Agen peut recevoir

30 000 tonnes, et Monflanquin 30 000 tonnes. Nous mettons la tarification incitative en place, nous nous engageons dans la réduction, le Département ayant la capacité à recevoir ses propres déchets. Aujourd'hui on fait une fixation sur Nicole, et je l'entends.

Heureusement que Valorizon a investi sur Monflanquin pour la préparation des casiers qu'il recevront. Vous allez me dire que 50 %, c'est trop. On en prend alors 30 ou 40 %. Mais tu connais ma prudence, Alain, surtout en termes de chiffres. Cet effort est collectif. Nous faisons preuve de pédagogie et nous avons besoin de tous. Si l'on n'investit pas et si l'on n'y va pas de suite, vous savez ce qui va se passer ? Votre TGAP va augmenter tous les ans. Au final, on devrait avoir cumulé 1,5 ou 1,7 M€ (on attend les chiffres exacts), et dedans il y a 1 M€ de TGAP, et ce sera pareil l'année suivante parce qu'il faudra investir. Le fond du problème est de réduire nos déchets, ce n'est pas de se dire si l'on a le centre d'enfouissement ou de traitement. Il faut réduire nos déchets. Il faut que le syndicat de collecte et de traitement soit fort. Avec les interventions successives, je suis convaincu qu'on ne peut que réussir.

Enfin, Alain, tu me donnes une société où j'ai un partenaire qui a 16 %, est-ce que tu te sens vraiment en danger ? Je ne crois pas, tu n'as même pas la minorité de blocage. On peut descendre à 8 ou 5 %, mais est-ce le fond du problème ? Vous en conviendrez avec moi, l'urgence aujourd'hui est de répondre aux enjeux forts du secteur. Si votre combat est de descendre à 7 ou 8 %, ce n'est pas le mien. Je ne crois pas que c'est ce qu'attend le contribuable aujourd'hui.

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, ce n'est pas un sujet sur lequel j'interviens d'habitude, mais c'est un sujet que j'ai suivi, certes moins au cœur que certains qui le suivent depuis toujours. Je veux quand même rappeler qu'il y a la situation d'aujourd'hui, il y a la situation d'avant et il y a la situation encore d'avant. Je voudrais rendre hommage à Jacques Bilirrit, qui a remis de l'ordre dans cette maison, qui en avait besoin. Maintenant, un sujet doit nous préoccuper tous, et ce n'est pas parce que notre communauté des communes a été la première qu'elle est exemplaire, mais elle l'est un peu. Nous avons sans doute essuyé un peu les plâtres, cela n'a pas été facile pour notre communauté, mais je crois que l'avenir est là pour toutes les communautés et pour le Département. Il faut qu'on travaille sur la redevance incitative sur tout le département, et d'ailleurs il faudra peut-être lui trouver un autre nom. Peut-être que cela déborde un peu du côté de Villeneuve et de Fumel, mais le jour où l'on y sera tous, ça ne débordera plus et on en aura beaucoup moins à stocker à Monflanquin, qui risque de devenir la poubelle du département pendant quelques années. Donc réduisons les quantités, ayons une démarche uniforme sur tout le département et je crois que tout le monde s'y retrouvera mieux.

Mme GONZATO-ROQUES. – Bonjour à tous, je prends la parole avec ma casquette d'élue monflanquinoise et d'élue communautaire. J'ai connu l'époque où l'Albié, le centre d'enfouissement qui va rester le seul fonctionnel dans tout le Lot-et-Garonne, était vraiment un ramassis de poubelles. Je vous invite à aller visiter la qualité de l'exploitation et du traitement fait aujourd'hui, et l'on vous montrera comment c'était fait auparavant. Je voudrais aussi témoigner de la difficulté que nous avons avant que Valorizon s'inquiète de ce sujet et le prenne en main : les difficultés que nous avons avec les riverains. Aujourd'hui, bien sûr, ce n'est pas simple d'avoir un centre d'enfouissement sur son territoire, cela apporte beaucoup plus d'inconvénients que d'avantages. Quoi qu'il en soit, ça a amené une réflexion au cœur des écoles, des familles et des quartiers pour savoir comment faire collectivement pour moins produire de déchets, pour être en capacité d'avoir moins d'organique dans nos poubelles, parce que c'est cela qui pose problème, et pour savoir comment valoriser tout ce qui peut être retraité. Ce travail a été fait de façon pragmatique. Allez voir, je pense que c'est exemplaire. Mais ceci est passé par une influence forte, notamment avec la tarification incitative. Cela a été un travail de longue durée. J'en parle d'autant plus facilement que c'est une majorité qui n'est pas la mienne qui l'a mise en place dans la communauté. C'était un très bon choix et je pense que ce choix est un choix d'avenir. Si les EPCI ne prennent pas cette mesure, le problème sera reporté plus tard. S'il y a une seule communauté qui fait cela sur tout un département, il est certain que les territoires autour subissent des inconvénients, mais si tout le monde le fait, ce sera différent.

Mme DUCOS. – Je vais être très courte sur ce sujet, qui est un sujet tellement vaste, et cela fait longtemps qu'il aurait dû être abordé même ici au sein de cet hémicycle, de manière aussi large. La tarification incitative est appliquée depuis longtemps dans d'autres départements. C'est quelque chose d'important, qui demandait une préparation auprès des habitants. Effectivement, le couperet doit tomber rapidement.

Il est vrai qu'on est face à une surenchère d'impôts, que les gens ne comprennent pas, et on va leur demander des efforts supplémentaires. Je crois que le sujet devait être préparé en amont beaucoup plus qu'il ne l'a été fait. Je rejoins ce que disait Guillaume Lepers tout à l'heure concernant Valorizon, vous avez tous parlé d'un passé très lointain, on nous a présenté Valorizon avec tous les projets formidables d'économie circulaire situés sur la zone de la Confluence, on a parlé de ce grand dépôt qui a été installé dans ce secteur et qui allait devenir un centre formidable de recyclage. Mais ce projet est resté à néant aujourd'hui. Pourquoi n'avons-nous pas avancé sur ce sujet des ordures ménagères et de l'enlèvement ? On parle trop tard de ce sujet.

M. LEPERS. – Encore des félicitations ! Deux fois en une session ! Félicitations à la communauté de communes des Bastides parce que vous êtes en avance et nous devrions tous être à ce niveau aujourd'hui. Je tiens à vous en féliciter. Par contre, il faut quand même faire attention, parce que vous allez être notre guide, notre exemple, avec ce que vous avez vécu et ce qu'ont vécu vos prédécesseurs. Il ne faut pas se tromper dans certains chiffres. Vous savez, nous sommes victimes de trois choses : de l'augmentation de la taxe, du manque d'anticipation qui va augmenter les charges au niveau de l'enfouissement, mais en plus, comme je le découvre récemment, de l'augmentation des volumes sur les quartiers proches des vôtres. Il ne faut pas le minimiser. J'ai été personnellement, la nuit, voir ce qui se passait dans un de mes quartiers proches de votre communauté. De 6 containers on est passé à 17 containers, qu'on ramasse le vendredi à 6 heures. Le matin, quand je vais faire mon marché à Villeneuve, je repasse devant : ils sont pleins à craquer. 17 containers sur un petit quartier villeneuvois, parce qu'il est sur une route passante, près de la communauté ! On ne s'en sort pas. J'ai fait prendre des vidéos par des voisins : c'est un ballet incessant toute la nuit pour venir déverser les ordures. Je comprends : d'un côté c'est payant, de l'autre c'est gratuit. Je ne vous en veux pas, vous êtes nos exemples, ce n'est pas moi qui vais critiquer, c'est plutôt nous qui sommes en retard. Mais attention dans l'analyse des chiffres, parce qu'on pourrait vite se dire qu'en quelque temps on peut baisser de 30 ou 40 %... Nous avons tous l'ambition de diviser les déchets par deux. Mais attention, votre modèle n'est pas forcément le bon modèle parce que les voisins récupèrent pas mal de volumes. Mais encore une fois, bravo pour l'avance qu'a la communauté !

Mme KHERKHACH. – Je ne veux pas intervenir sur ce sujet, je voudrais revenir, parce que je trouve que vous êtes passée dessus un peu vite dans votre propos introductif, sur les défis sociaux qui nous attendent aujourd'hui et sur les défis directement liés aux impacts de la crise. Le second confinement que nous traversons aujourd'hui, comme le premier d'ailleurs, a fortement creusé les inégalités sociales et creusé un peu plus encore les fractures, qu'elles soient sociales, numériques, scolaires et professionnelles. Vous l'avez évoqué tout à l'heure : hier, nous assistions à une visioconférence organisée en préfecture, sous l'égide de Madame la Préfète, et nous avons pu échanger avec Madame la Ministre, chargée de l'Insertion, Madame Brigitte Klinkert, et avec des acteurs œuvrant dans l'insertion sociale et professionnelle sur l'ensemble du département. Madame la Préfète rappelait hier le taux de précarité sur notre département : il est à 17 %, quand la moyenne nationale est à 2 ou 3 points. Ce chiffre doit tous nous alerter ici, tant la crise a percuté notre population sur chacun de nos cantons.

Nous avons partagé hier certains constats avec les acteurs de l'inclusion sociale et professionnelle et je voudrais vous faire part de certains d'entre eux : l'augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA, que vous dissociez des impacts de la crise, Madame la Présidente, et c'est un point de divergence entre nous, mais vous aurez peut-être l'occasion d'y revenir ; des situations de plus en plus complexes au niveau de l'accompagnement à mettre en œuvre dans les structures de l'accompagnement, les structures de l'ESS et celles de l'IAE face à ces publics qui rencontrent des freins importants, des freins périphériques qui se sont aussi aggravés pendant la crise, je pense

notamment à la santé, aux freins économiques, à la mobilité, au logement... Nous avons partagé avec les acteurs la nécessité d'intégrer des étapes de parcours qui soient très focalisées sur la levée des freins périphériques. Je crois aussi, Madame la Présidente, que nous avons partagé l'idée de nous mettre autour de la table dans une dynamique partenariale avec l'ensemble des acteurs.

Nous avons poursuivi sur les défis qui nous attendent aujourd'hui sur chacun de nos cantons, sur la lutte contre le chômage au sein de nos quartiers « politique de la ville », sur les taux de chômage des jeunes, catégorie qui a été fortement impactée par la crise.

Par rapport à ces constats, je voudrais vous poser une question simple, Madame la Présidente, celle de votre plan d'action. J'ai encore du mal à saisir, à percevoir celui qui est le vôtre. On en est à notre deuxième confinement, on se dit de manière logique, pragmatique et peut-être scientifique, que ce ne sera pas le dernier, que la crise est vouée à s'installer dans une certaine durée. Ces cycles de confinement, déconfinement, reconfinement, il me semble que nous allons en vivre encore. Dans ce contexte très particulier, inédit que nous traversons, il serait judicieux, opportun voire urgent de modéliser une forme de plan d'action à actionner pendant ces temps que nous vivons, pour être plus encore aux côtés des publics fragilisés.

Je me dis également que sur des sujets très transversaux, qui nous concernent tous dans nos cantons, comme la lutte contre l'isolement des seniors, et tout à l'heure Christian Delbrel faisait référence au travail qui a été porté par le Conseil Consultatif Citoyen pour travailler sur le « monde d'après », comme vous l'appellez, nous pouvons entendre des propositions intéressantes, notamment dans la lutte contre l'isolement des seniors, qui est une problématique qui nous concerne tous. Le Conseil Consultatif Citoyen a émis aussi des propositions intéressantes sur le travail intergénérationnel, sur la façon de mobiliser les jeunes sur ces questions, à nos côtés, au sein des collectivités, auprès des associations qui interviennent dans ce domaine.

Je ne veux pas être polémique, mais je dois vous rappeler, concernant le plan de relance au sortir du premier confinement, que nous avons fait des propositions, aussi pour que vous repreniez ce rôle de coordonnateur. Des actions intéressantes ont été menées, des initiatives ont été prises au niveau des commerces. Les Villes, les associations, les citoyens ont mobilisé des initiatives pour être aux côtés des populations les plus fragiles. Je parle des associations alimentaires, mais pas seulement.

Je voudrais revenir sur la question du bénévolat, parce qu'hier la ministre a évoqué un axe avec lequel notre groupe est très en phase : le RSA bénévolat, même si elle ne l'a pas exprimé de cette façon. C'est un dispositif qui nous tient particulièrement à cœur et nous croyons en son efficacité. Appelons-le autrement pour faciliter nos échanges aujourd'hui. Je crois que la plate-forme « Coin des associations » peut ambitionner de mobiliser autour de cet objectif, mobiliser les citoyens sur des périodes aux côtés de ceux qui s'inscrivent dans la lutte contre la précarité, alimentaire notamment, mais aussi sociale. Je ne comprends pas pourquoi vous n'avez pas mis en place ce plan. Je ne dis pas qu'il n'y a rien en la matière, loin de moi cette pensée, mais je me dis qu'il serait temps de formaliser un plan d'action sur cette thématique de la précarité, sociale et professionnelle, parce qu'elle va s'aggraver et qu'on ne fait que découvrir les impacts et je pense qu'on va avoir de mauvaises surprises. Si vous décidez de mettre en place ce plan, je me situerai à vos côtés pour le déployer, à mon niveau bien sûr, à ma place d'élue, conseillère départementale, et en charge de cette action à la Ville et en tant que responsable associative.

Mme la Présidente. – L'action du Conseil départemental auprès des personnes les plus fragiles est quand même notre quotidien. Notre plan d'action est aussi inscrit dans le cadre du plan pauvreté, que nous avons signé en 2019, pour lequel il y a eu un avenant en 2020, puis un autre prévu en 2021. Il décline une multitude d'actions justement pour venir en soutien non seulement directement aux Lot-et-Garonnais, mais aussi au niveau des structures. On est bien d'accord sur le fait que la crise impacte forcément ce public. L'avenant que nous signerons dans quelques semaines va venir réactualiser ce plan pauvreté. Notre action est au quotidien au travers de nos compétences, ce que font les travailleurs sociaux au quotidien, et notre action est très bien identifiée dans le plan pauvreté.

Mme GONZATO-ROQUES. – J'entends, dans ce que dit Baya Kherkhach, le côté pratique d'un plan modélisé qu'on pourrait ressortir à chaque situation de crise. Je ne sais pas si ce serait intéressant ou pas.

Pour faire un parallèle avec ce que l'on vit dans nos secteurs d'activité professionnelle, la santé, il est vrai que nous avons des procédures, des protocoles qui nous sont des aides précieuses à certains moments, mais auxquels il faut aussi savoir de temps en temps déroger pour les adapter. Peut-être qu'on arrivera à modéliser un plan une fois qu'on aura recensé comment on a été en capacité d'adapter les dispositifs qui étaient déjà en place. Tu parles par exemple de l'isolement des aînés. Il y a bien longtemps qu'on utilise, à travers la Conférence des financeurs, des financements de la CNSA et des partenaires CARSAT, CPAM, etc., pour mettre en place des actions collectives. Aujourd'hui on connaît la difficulté de mettre en place des actions collectives. Nous avons sollicité la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour par exemple avoir le droit d'utiliser ces fonds sur des actions individuelles. Ce sont des choses à retracer de façon à pouvoir réactiver ces dispositifs.

Ensuite, comme l'a dit Madame la Présidente, le plan pauvreté est un outil précieux au quotidien, adaptable à différentes situations pour faire évoluer les choses. Je prendrai simplement l'exemple, puisqu'on parle d'insertion, sans repartir sur la question du cumul RSA et bénévolat, et que l'on se dit que chaque allocataire du RSA aspire en premier lieu à travailler ou à retrouver un emploi, que le travail qui a été fait avec Pôle Emploi sur les plateformes qui ont été conventionnées dans le plan pauvreté est un outil nouveau, moderne, réactif et qui permet d'emblée de trouver des solutions. Je pense effectivement que tous ces éléments, mis bout à bout, pourront peut-être faire une modélisation, en tout cas donner lieu au recensement d'actions qui ont marché et qui pourront être activées dans un autre contexte temporel. Mais comme a dit la Présidente, les actions sont menées, les droits sont prolongés, et c'était là quelque chose de capital pour sécuriser tous les bénéficiaires d'allocations individuelles.

Mme la Présidente. – Je vous propose qu'on procède à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour de cette séance.

COMMISSION DEVELOPPEMENT SOCIAL, INSERTION ET HABITAT

Mme GONZATO-ROQUES. – Chers collègues, aujourd'hui nous allons examiner trois rapports. L'un sera relatif à l'attribution d'une subvention aux services d'aide à domicile, appelés SAAD, et aux établissements sociaux et médico-sociaux pour le paiement de la prime Covid à leurs salariés. Nous allons examiner un deuxième rapport qui concerne la signature de la convention pluriannuelle entre le Département et la CNSA. Le dernier rapport, qui est celui qui sera exposé en premier, fixe le cadre d'intervention du Département en matière de démographie médicale, et c'est Joel Hocquelet qui va présenter ce PowerPoint.

M. HOCQUELET. – Mes chers collègues, avant la présentation du PowerPoint par Pascale Trijaud, un petit rappel : depuis 2010, le Département a attribué 2,850 M€ pour la réalisation de 22 maisons de santé pluridisciplinaires et une antenne. Il reste à ce jour une aire de santé, celle de Marmande (nul n'est prophète en son pays), et deux territoires, Beauville et Castelmoron, qui n'ont pas encore bénéficié de ce régime.

À ce régime d'aide à l'investissement s'est ajouté, de 2011 à 2017, un régime d'aide aux internes en médecine effectuant leur stage en Lot-et-Garonne. 79 internes en ont bénéficié, sans qu'on puisse identifier un véritable effet sur les primo-installations, il faut le reconnaître. Il y a eu un effet, mais probablement assez modeste. Le régime a été arrêté parce que l'État est venu sur l'aide à la mobilité.

Compte tenu d'un contexte en démographie médicale qui a beaucoup évolué depuis le début de ce dossier, il paraît nécessaire aujourd'hui d'avoir un nouveau cadre d'intervention en la matière. Il a beaucoup évolué en termes de chiffres, de renouvellement, mais aussi de souhaits et désirs de la nouvelle génération.

Dans ce cadre, le Département mobilisera une nouvelle enveloppe de 1 M€, qui est l'objet de la présentation de ce rapport, sur la période 2021-2025. On peut le décomposer en trois parties. Premièrement, aider et achever la couverture en maison de santé pluridisciplinaire des aires de santé, qui correspond dorénavant aux territoires des EPCI (je crois que je vous en avais parlé), en prolongeant l'autorisation de programme de 2018-2022 jusqu'à 2025, afin que tous les projets puissent aboutir. Je pense bien sûr à l'aire de santé de Marmande et aux territoires de Beauville et Castelmoron. Il est proposé de renforcer l'AP de 100 k€ afin de conforter les projets à venir. Les subventions de ces deux projets passeront de 50 k€, qui est la somme résiduelle pour chacun, à 100 k€, ce qui aura un effet important pour déclencher le projet.

Le deuxième point de cette nouvelle enveloppe de 1 M€ vise à aider à l'extension des MSP existantes, que ce soit une extension du bâtiment ou une création d'antenne pour les adapter aux besoins d'aujourd'hui et de demain. Le volume prévisionnel est de 600 k€, qu'on peut décomposer en douze projets aidés à hauteur de 50 k€ au maximum.

Le troisième objectif est de continuer à attirer de nouveaux praticiens dans les territoires catégorisés en zones d'accompagnement complémentaire. Vous savez qu'il existe deux zonages ARS : le zonage ZIP (zone d'intervention prioritaire, où les praticiens médicaux qui s'installent ont un certain nombre d'avantages, fiscaux et autres, non négligeables) et les zones considérées un peu moins déficitaires, un peu moins en tension selon ARS, que l'on appelle les ZAC (Zone d'aménagement complémentaire), où les avantages sont moindres. Il y a donc un effet de concurrence. Nous pensons que tout le département devrait être en ZIP, mais ce n'est pas le cas. Pour éviter cet effet zonage, on vous propose cette aide pour les praticiens s'installant dans les zones dites ZAC, une aide au premier équipement, avec 80 % d'aides publiques cumulées au maximum, parce qu'il existe d'autres aides, entre autres de l'État, avec un volume prévisionnel de 200 k€ en investissement, avec au choix du médecin une subvention plafonnée à 10 k€ contre un engagement de rester sur le territoire trois ans, ou une subvention à 20 k€ contre un engagement de cinq ans. Enfin, nous proposons un soutien aux médecins maîtres de stage en Lot-et-Garonne : vous savez que cet outil permet aux jeunes de découvrir la pratique et peut-être de lever certains freins à l'exercice dans notre beau département. Un certain nombre de praticiens sont maîtres de stage, mais n'accueillent pas de stagiaires. Nous proposons 5 000 € par stagiaire pour l'accueil effectif du premier, pour lui mettre le pied à l'étrier.

Ces propositions ont fait l'objet d'une concertation préalable en Conférence des territoires lors de la réunion du 23 septembre 2020 et d'une concertation avec ARS, le Conseil de l'ordre des médecins et de la représentation lot-et-garonnaise de l'Union régionale des professionnels de santé. Elles ont reçu un avis favorable.

Je conclurai en disant que la commission de la démographie médicale est dirigée par un triptyque : le Département, la Préfecture et l'ARS. Le Comité technique est constitué du Département, de la Direction territoriale de l'ARS et de la Préfecture. Nous proposons d'intégrer au sein de la CODDEM des représentants d'EPCI, puisqu'on a transformé des aires de santé en les calant sur les EPCI. Ce n'est pas tant les aires de santé qui se sont adaptées aux EPCI que l'inverse, parce qu'il y avait une cohérence dans les aires de santé que les EPCI ont fini par avoir dans leur périmètre. La commande de la Présidente sur ce sujet est à court terme : il faut, dans les quatre premiers mois de l'année, que l'on voie avec nos partenaires.

(Cf. diaporama n°2 page 71)

Mme TRIAUD (Direction Générale Adjointe du développement social) – Je vais passer rapidement sur les premières diapositives, sur la politique départementale, puisque Monsieur Hoquelet

en a parlé. La CODDEM a été créée en janvier 2009, elle a permis une véritable concertation partenariale, et c'est cela qui est intéressant. Elle a lissé le problème à l'échelon départemental en évitant les concurrences territoriales. Les aires de santé étaient une innovation, elles étaient précurseurs des CPTS (Communautés professionnelles territoriales de santé). Nous étions le seul département à avoir des projets avec une approche populationnelle et pas une approche patientèle des médecins.

L'autre point est que tous les projets étaient portés par des EPCI, ce qui donnait un projet de santé intéressant sur le territoire. Le Département a aussi permis la création des fédérations, la première fédération départementale, qui était la seule sur le territoire national et qui s'est lissée à la création de la fédération régionale.

Les anciens régimes comprenaient une aide à la création de maisons de santé, une aide de plus de 2 M€ en subventions attribuées, qui a permis de couvrir dix aires de santé. Il existait aussi une indemnité forfaitaire de déplacement pour les étudiants : 76 aides en tout, pour 44 200 €. Cette aide a été arrêtée, puisque par l'arrêté du 4 mars, une aide a été mise en place à l'échelon national. Il existait une deuxième aide pour le logement des étudiants, qui a permis d'aider 43 internes pour un total de 83 015 €.

La couverture dans le département est homogène, mais il reste à équiper le territoire du Marmandais, la partie Castelmoron et la partie Beauville.

En 2013, une prédiction avait été faite par l'Ordre des médecins, qui prévoyait un décrochage si rien n'était fait. Une 27^e projection amenait à 198 médecins généralistes en 2018, alors qu'au 1^{er} janvier 2020 nous sommes à 214 médecins généralistes en exercice. La courbe s'est quand même adoucie par rapport à ce qui était prédit.

Au-delà de la présence médicale, la CODDEM a permis l'installation de nombreux auxiliaires médicaux, qui ont renforcé l'offre médicale. Elle a aussi maintenu des pharmacies rurales, et c'est là aussi une véritable question.

Si vous regardez le tableau, vous pouvez constater une augmentation de la tranche des médecins d'un âge inférieur à 40 ans. En 2016, ils représentaient 7,38 % alors qu'en 2020 ils représentent 12,44 %. C'est en lien direct avec la maîtrise de stage. Des internes de médecine s'installent dans le département, que ce soit dans des MSP ou de gros cabinets de groupe. On en arrive à une tranche qui a augmenté entre 2016 et 2020 et à une tranche des plus de 60 ans qui est en stagnation.

Si l'on regarde les données de la CPAM sur le différentiel entre les installations et les cessations d'activité, on voit une courbe qui remonte un peu, avec pour la première fois en 2020 le croisement de la courbe des installations et de celle des départs. Ce n'est pas gagné, ce n'est pas consolidé, mais on voit bien des résultats.

Les propositions visent d'abord à passer des aires de santé aux EPCI, puisque de toute façon ce sont les EPCI qui portent les projets depuis le début et que la fusion des EPCI a fait que les territoires se chevauchent à peu près. Cette décision a été actée en CT CODDEM et on est en train de travailler sur l'actualisation de l'arrêté de constitution de la CODDEM.

L'autre point est la prolongation et le renforcement de l'AP 2018-2022 sur la création des MSP. Sur cette AP sont financés pour l'instant les projets de Clairac, Fumel et Agen. Restent en attente les territoires de Marmande, Castelmoron et Beauville. Il est proposé d'accorder un nouveau délai de façon à ce que ces projets puissent émerger, parce qu'on sait que cela prend du temps et que 2022 risque d'être un peu court. Il est proposé aussi d'abonder l'AP de 100 k€ en renforçant les financements des créations de Castelmoron et Beauville.

Pour le soutien à l'extension des MSP, je vous ai mis un petit tableau qui montre l'ancienneté des MSP, les premières ayant été ouvertes en 2013. On a déjà des projets d'extension qui arrivent, par exemple à Port-Sainte-Marie, qui souhaiterait ouvrir une antenne à Vianne pour consolider avec la même équipe médicale cette zone qui reste un peu problématique. On a un autre type de demande sur la MSP de Tonneins, qui souhaite ouvrir une unité de téléconsultation.

Nous proposons de créer une AP 2020-2025 de 600 k€, qui permettrait, par une subvention de 10 % plafonnée à 50 k€, sollicitable une seule fois par MSP, soit l'extension d'un bâtiment existant soit la création d'une antenne, afin d'accueillir de nouveaux médecins ou de disposer d'une salle de consultation ou d'une salle de télémedecine. L'attribution des subventions sera soumise à validation des projets par la CODDEM et le comité régional de sélection.

Une autre proposition est le soutien à la primo-installation en exercice coordonné en ZAC. Les zones d'accompagnement complémentaire sont les zones en jaune sur la carte, elles représentent 49 % de la population. Ce sont des zones où il n'y a pas l'aide à l'installation de 50 000 € attribuée en ZIP, donc nous proposons de venir en complément sur ces zones pour aider à l'installation de médecins, mais aussi pour éviter un décrochage. Nous proposons la création d'une AP 2020-2025 de 200 k€, pour un contrat d'engagement de trois ans avec une aide de 10 k€ ou de cinq ans avec une aide de 20 k€, à condition que le primo-installant s'installe en exercice coordonné, c'est-à-dire avec une signature du projet de santé. Cette aide serait cumulée avec le contrat de praticien territorial de médecine générale. Il s'agit bien d'une aide à l'investissement et pas d'une subvention globale, qui permettrait d'acheter du matériel médical, du matériel informatique ou de s'équiper en numérique afin de pouvoir travailler en coordination.

La dernière aide est le soutien à la maîtrise de stage. C'est vraiment le nerf de la guerre. La nouvelle maquette des études médicales a augmenté les stages ambulatoires et on se retrouve avec une population qui stagne au niveau de la maîtrise de stage chez les médecins généralistes. Nous proposons de venir en soutien à la formation de maître de stage, uniquement au niveau 1, c'est-à-dire pour les internes et pour le stage d'autonomie juste avant la fin des études, de façon à créer une petite sollicitation pour les médecins généralistes. Il faut savoir que normalement les médecins généralistes bénéficient d'un dédommagement par la faculté de médecine et qu'ils ont un petit peu de mal à l'obtenir. Nous sommes partis sur l'idée de 5 000 €, qui ne serait sollicitable qu'une seule fois par médecin et qui serait attribuée à la réception d'un premier interne en stage. On a vu que des médecins font la formation, mais ensuite n'accueillent pas d'internes en stage.

Mme la Présidente. – Je vous remercie pour cette présentation. Y a-t-il des interventions ou des questions ?

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, chers collègues, c'est un dossier qui est fondamental. Il n'y a pas de système de santé organisé si chaque citoyen n'est pas connecté avec son médecin généraliste, qui est la première porte d'entrée dans le système de santé, et elle est fondamentale. Sur l'évaluation des résultats, je dirais que ce n'est pas plus mal que si c'était pire, comme disait Coluche. Finalement, avec une moyenne de 230 à 240 k€ d'investissement par an, on arrive à éviter une chute trop importante, mais on passe quand même de 293 à 214 médecins entre 2008 et 2020. C'est quand même compliqué.

Est-ce qu'on peut vous en vouloir ? Honnêtement, non. Parce que vous êtes impactés par deux phénomènes. Le premier est national. Aucun gouvernement n'a pris les mesures qu'il faut sur ce sujet. J'imagine et j'espère que ce sera un débat intéressant en 2022. Les mesures qui ont été prises, par exemple les médecins Buzyn, ce sont des médecins fantômes, puisqu'ils n'arrivent pas. On me dit que le numerus clausus n'existe plus, que les médecins vont arriver, que je ne dois pas m'inquiéter, qu'ils vont être déversés sur toute la France. Ce n'est pas vrai. Il ne faut pas dire cela. Ils restent en priorité sur les métropoles. Ce n'est pas parce que cet argument est en place que cela va régler nos problèmes, qui sont urgents. Or, il faut dix ans pour former un médecin.

Le deuxième impact, et vous le dites avec honnêteté, est par rapport à l'ARS, qui est dans sa compétence et qui est aussi sensible au charme des élus locaux que nous sommes, les maires, les présidents d'EPCI ; et elles interfèrent avec votre volonté de gérer globalement ce problème. Vous avez donc à la fois l'impact national de mesures législatives qui ne sont pas prises ou alors qui sont encore insuffisamment efficaces, et l'impact local de parasitage de l'ARS. Cela fait qu'on se retrouve en grande difficulté. Vous finissez le boulot et vous avez bien raison.

Vous restez sur votre compétence, qui est de dire que vous allez équiper tout le territoire. Là où ça marche, on dégage 600 k€ pour étendre les MSP (Maisons de santé pluri-professionnelles) qui fonctionnent bien, et c'est tout à fait rassurant.

Pour finir, vous avez raison de passer des aires de santé aux EPCI : cela simplifie un peu le schéma. Et vous avez bien raison aussi de stimuler les maîtres de stage, qui sont très importants, beaucoup plus que ce qu'on a fait pour les internes sur le logement et le transport, qui n'a servi à rien par rapport au désir d'installation localement. Vous finissez par une conclusion intéressante qui est de dire qu'il va falloir peut-être revoir l'attractivité des territoires. Oui, c'est ça. Peut-être que le Covid est un argument, parce que vivre dans les grandes métropoles dans le contexte actuel n'est pas une bonne idée. On en reparlera sur le plan financier, mais la chute des DMTO est moins grave que prévu parce que justement les transactions immobilières repartent chez nous, à Agen, Marmande, Villeneuve, un peu partout. Peut-être que le trait à forcer est sur l'attractivité du territoire.

Mme la Présidente. – Concernant l'attractivité territoriale, il faut que les choses soient très claires : il va falloir qu'on travaille tous ensemble. Qu'est-ce qu'on entend par attractivité territoriale ? Je ne suis pas sûre que Monsieur Lepers ait la même idée que Monsieur Hocquelet ou Monsieur Merly. C'est aussi pour cela que, dans mon propos introductif, même si cela peut paraître symbolique, je parlais d'une charte de non-concurrence. Aujourd'hui, il y a des exemples dans le département où des médecins se sont installés dans des zones, avec des avantages, et ils sont allés dans une autre zone. Je crois qu'il faut que l'on mette les choses à plat et qu'on puisse travailler tous ensemble. Cette charte n'est que symbolique, elle n'est pas contraignante juridiquement, mais il faut se coordonner, les uns et les autres, pour qu'il n'y ait plus de trous dans la raquette.

Mme GONZATO-ROQUES. – Effectivement, le Département a investi 3 M€ et 1 M€ de plus aujourd'hui sur une compétence qu'on ne peut que définir comme régalienne : la santé. On s'est très tôt emparés de ce sujet, qui nous concerne en termes d'accès aux droits, et c'est fondamental pour une collectivité qui est chef de file du développement social et de l'équité territoriale. Je crois que ces quatre nouveaux dispositifs ou prolongations de dispositif déjà existant montrent notre souci de l'accès aux soins et notre désir d'être acteur sur ce champ-là.

Je veux aussi rappeler que le Département est intervenu dans le zonage médical pour définir quel EPCI allait être une ZIP ou une ZAC et allait bénéficier d'aides plus conséquentes. Il est intervenu en même temps que le Conseil territorial de santé pour infléchir l'ARS, qui, dans un premier temps, n'avait pas mis la zone du Fumelois en zone intervention prioritaire (ZIP). Nous avons agi, avec tous les moyens possibles, sur ces éléments.

Je crois qu'aujourd'hui le réel problème est d'avoir le recul, l'intelligence collective de travailler ensemble. Cette charte a au moins le mérite de mettre en lumière ce que peut donner de façon très négative la concurrence plus ou moins loyale des territoires sur le charme qu'on peut faire aux médecins pour qu'ils s'installent. C'est quelque chose de capital.

M. PERAT. – Madame la Présidente, on ne parle plus de la zone RR. A-t-elle disparu ? Et que maintenant c'est la ZIP ou la ZAC qui les remplace parce que ce n'est pas les mêmes avantages notamment pour les médecins qui s'installeraient en Communauté de Communes et autre chose, est ce qu'on pourra obtenir le PowerPoint ?

M. HOCQUELET. – Ce sont deux zonages différents. Le zonage ZAC et ZIP est un zonage ARS, et la ZRR est un zonage que je vais qualifier de préfectoral, qui déclenche d'autres aides importantes en matière d'avantages. On essaie là de pallier cet effet zonage entre le ZIP et le ZAC.

Sur la démographie médicale et la courbe qui a été montrée, vous avez vu qu'il y avait une petite rechute. Il faut savoir qu'en 1968 (je parle pour Raymond et Alain, les autres n'étaient pas nés...), cela a été « open bar » en fin de première année de médecine, et cet « open bar » a continué jusqu'en 1974, jusqu'au numerus clausus. Vous mettez dix ans pour former un médecin, vous rajoutez 35 ans de carrière et vous arrivez en 2013.

C'est donc la fin des soixante-huitards, et le terme n'est pas péjoratif dans ma bouche. C'est pour cela qu'on a une petite chute. Heureusement aussi que des confrères restent à un âge très avancé. La situation est donc fragile. Le numerus clausus a été resserré depuis 1974 jusqu'à longtemps. Il a été relâché à la fin des années Jospin, juste avant 2002. Je dis cela parce que Pierre Chollet a dit qu'il n'y avait plus de numerus clausus et que cela réglerait le problème et qu'il ne faut pas dire cela, ce que je partage avec lui, sauf que ça va créer un autre problème beaucoup plus tard. Nous ne serons plus élus, enfin vous peut-être encore, Alain et Raymond, mais nous non.

Ensuite, il est vrai que l'ARS détermine les centres de santé sans consulter la CODDEM. C'est la compétence ARS, on ne va pas leur contester cela, mais il manque cet esprit collaboratif, que nous avons essayé de porter au Comité régional de santé, où même la vice-présidente de la Région en charge du dossier, Madame Jeanson, avait fait cette remarque selon laquelle il serait bien de savoir s'il y avait vraiment des centres de santé, pour essayer d'être cohérent. Cela n'a pas été suivi pour l'instant, mais il faudra bien, parce qu'il y a des maisons de santé dans lesquelles une partie correspond maintenant à des centres de santé, ce qui autrefois était interdit, mais que l'ARS a autorisé. On peut se féliciter de cet élargissement.

Enfin, sur la concurrence territoriale, qu'a évoquée la présidente dans son propos introductif et dont elle vient de reparler, même si la charte n'est que symbolique, c'est quelque chose sur lequel il faut être attentif. Nous avons vu, même dans des aires de santé, un projet qui consommait toute la somme, malgré le frein que nous mettions. Nous avons attiré l'attention y compris avec des courriers parce qu'on tenait à ce qu'il reste des traces, en disant que toute la somme était consommée et que si un autre projet sort, il ne faudra pas dire que le Département n'aide pas. Je ne dis pas cela vis-à-vis de Pierre Chollet, mais je pense à l'aire d'Agen qui a consommé toute l'enveloppe, alors que l'aire est grande et qu'il risque d'y avoir des choses. Un médecin est parti au sud puis est remonté au nord de la ville d'Agen sur un poste de salarié municipal. Il est assez désagréable de déshabiller Pierre pour habiller Paul. Je pense qu'il faut essayer de garder une solidarité. Puisque Pierre Chollet disait au début qu'il croyait dans le Département et la solidarité, je dirai que je partage cela, mais je constate, pour ce qui est du GHT (groupement hospitalier de territoire), c'est-à-dire les aides entre les hôpitaux, que l'hôpital de Marmande sent une petite faiblesse dans cette solidarité.

Dernière chose : l'attractivité doit être celle du territoire en entier. On a souvent parlé de l'Aveyron. L'attractivité doit se faire pas seulement envers les médecins ou les paramédicaux, mais envers toute population. Je conclurai en disant que Monsieur Lepers et moi n'avons pas la même vision. Moi, maire de Marmande, je veux que les trains s'arrêtent dans la gare, et lui ne mène pas ce combat à Villeneuve.

M. LEPERS. – Vous vous moquez de moi ? C'est de la provocation !

M. HOCQUELET. – C'est une histoire dont tu n'es pas responsable.

M. LEPERS. – La seule sous-préfecture de France sans train, sans avion, sans même de route nationale...

M. MERLY. – S'il y a un procès que je ne ferai pas au Conseil départemental, c'est bien celui sur l'engagement concernant ces problèmes de démographie médicale. Je pense que les choses ont été prises avec cœur et avec une certaine efficacité dans le domaine qui nous concerne, qui hélas ne recouvre pas l'entièreté du problème. À vrai dire, comme je l'ai déjà dit dans cet hémicycle dans une autre réunion, le problème est le nombre de médecins formés. Il faut bien savoir que quand un médecin âgé quitte ses fonctions (certains font durer, et merci), celui qui le remplace travaille à peu près la moitié du temps. J'ai été maire assez longtemps pour m'en apercevoir et j'ai quelques médecins dans la famille pour savoir que c'est comme cela que ça se passe. Cela veut dire que là où il y en avait un, il en faut au moins deux pour rendre le même service. Je peux vous dire qu'on est en déficit de service aujourd'hui par rapport à ce qu'on a connu. Il ne faut jamais dire que c'était mieux avant, eh bien moi je dis si, en ce qui concerne les médecins généralistes : on était mieux servi et bien plus rassuré.

Non seulement ils travaillent moins, et je ne leur en veux pas, ce sont des choix de vie que je respecte, mais il en faut deux fois plus. La population a augmenté de manière très sensible et elle vieillit, donc il en faut presque trois fois plus. La réalité du problème est là, elle n'incombe pas au Conseil départemental. Maintenant, les médecins veulent travailler en groupe, et je le comprends. On a donc bien fait d'aller vers ces maisons de santé pluridisciplinaires, dont certaines, hélas, cherchent encore des médecins. C'est vrai que c'est un peu décourageant.

Le problème reste dans la formation, avec un *numerus clausus* qui a pratiquement disparu et qui a été un frein considérable. On a viré des étudiants qui auraient fait d'excellents médecins parce qu'il leur manquait trois centièmes de point, et dans le même temps on a accepté la venue de médecins étrangers de toute nationalité ; on vidait d'ailleurs les pays d'origine. Il n'y a qu'à voir le marchandage que cela a donné, comme je l'ai déjà expliqué, avec toutes les arabesques et danses du ventre qu'ont été obligés de faire certains maires pour faire venir des médecins. C'est presque honteux et c'est une régression démocratique.

Pour finir, je voudrais dire que la charte, c'est bien, mais il me semble que quand on est médecin, on prête un serment. Il ne faudrait pas que ce soit hypocrite. La médecine, ce n'est pas qu'un métier, c'est une vocation. Vous connaissez bien le sujet. Monsieur le Maire de Marmande le connaît aussi. C'est comme un enseignant : c'est d'abord une vocation. C'est de ça qu'on crève : ce n'est plus une vocation. Bien sûr qu'on le fait pour gagner sa vie, et moi je suis pour que les médecins gagnent bien leur vie parce qu'ils ont un niveau de responsabilité très important, et Dieu sait si la société est compliquée à comprendre aujourd'hui ! On voit bien les contestations, tout le monde sait tout, tout le monde va sur Internet et tout le monde apprend aux professeurs et aux médecins. C'est très compliqué. Je suis pour qu'ils gagnent bien leur vie, mais qu'ils comprennent bien que c'est d'abord une vocation. Ils font un serment et c'est la meilleure des chartes.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je vais rapidement vous présenter les deux autres rapports qui vous sont proposés aujourd'hui, premièrement le rapport relatif à l'attribution de ce qu'on a appelé la prime Covid aux services d'aide à domicile et aux établissements sociaux et médico-sociaux. Je vous rappelle qu'au début de la crise sanitaire, la Présidente avait affirmé sa volonté d'une équité de traitement de tous les personnels travaillant dans le secteur médico-social. L'État ayant lui-même décidé d'octroyer une prime dite COVID aux personnels travaillant dans les hôpitaux et les EHPAD, il était nécessaire de financer une prime pour les personnels travaillant dans les SAAD et les établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS). Rappelez-vous, la Présidente a invité l'État à nous accompagner pour compléter la prime aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, mais l'État ne nous a pas suivis dans cette démarche. Aujourd'hui, le Conseil départemental s'est engagé à financer, dans la limite de 1 M€, le versement d'une prime Covid aux salariés des SAAD autorisés par le Département, avec une participation à 50 % de l'État à travers la Caisse nationale de solidarité et d'autonomie (CNSA). De même, par souci d'équité, le Conseil départemental s'est engagé à subventionner, dans la limite de 500 k€, le paiement d'une prime Covid aux salariés des services et établissements dont la prise en charge du public est exclusivement financée par le Conseil départemental.

Pour les SAAD, le montant de la subvention allouée est calculé sur la base du nombre déclaré par l'établissement d'équivalents temps plein, pendant la période du 1^{er} mars au 30 avril, que ce soit en télétravail ou en présentiel, qu'ils soient administratifs ou qu'ils délivrent un accompagnement social et médico-social, dans le champ exclusif des activités financées par le Département. Compte tenu du nombre d'ETP répondant aux conditions fixées, le total de la subvention serait de 895 400 €, correspondant à un peu plus de 895 ETP (Equivalent temps plein), à hauteur de 1 000 € par ETP. La participation attendue de la CNSA est de 447 700 €, donc la moitié. Les conditions d'attribution de la subvention et le contrôle de son utilisation sont définis par convention entre le Département et chaque SAAD concerné. Les SAAD restent néanmoins libres de la répartition et du niveau de prime attribué à chaque salarié. C'est-à-dire que nous donnons l'équivalent de la subvention au SAAD, qui, lui, la distribue à ses salariés selon les règles que nous avons fixées, et il y aura un contrôle.

Pour les établissements sociaux et médico-sociaux, sont concernés les établissements accueillant des personnes âgées (MARPA et résidences autonomie), dont le personnel assure l'intervention au titre de l'APA. Il n'y en a donc pas tant que cela. Sont concernés aussi les établissements accueillant des personnes en situation de handicap (foyers de vie, services d'accompagnement à la vie sociale), les établissements accueillant les mineurs de moins de 21 ans (les MECS et les lieux de vie, par exemple l'AEMO ou la prévention spécialisée). Le montant de la subvention allouée à chaque établissement social ou médico-social est calculé de la même manière : sur la base du nombre d'équivalents temps plein qu'il nous déclare, pour les personnels ayant travaillé du 1^{er} mars au 30 avril, y compris en télétravail, dans le champ exclusif des activités financées par le Département, à raison de 500 € par équivalent temps plein déclaré, puisque nous avons demandé 500 € de plus que l'État a été invité à financer. Compte tenu du nombre d'ETP, nous sommes sur un montant de 444 840 €, correspondant à près de 890 ETP. Les conditions d'attribution et de versement de la subvention et le contrôle de son utilisation sont définis par convention entre le Département et chacun des établissements sociaux et médico-sociaux concernés. De même que les SAAD, les établissements restent libres de la répartition et du niveau de prime attribué à chaque salarié.

Nous allons vous présenter un deuxième rapport, qui est la signature de la convention pluriannuelle entre la CNSA et le Département. Les politiques de l'autonomie, dans le champ des personnes âgées et des personnes porteuses de handicap, sont mises en œuvre au niveau départemental et sont pilotées par le Département en tant que chef de file. Elles impliquent également une bonne articulation avec d'autres partenaires engagés sur ces politiques, notamment l'ARS et l'Éducation nationale. Ces responsabilités partagées entre plusieurs acteurs s'exercent avec l'appui de la CNSA, dont les missions portent sur l'animation des réseaux d'acteurs locaux, la mise à disposition d'outils ainsi que l'allocation de moyens dans un cadre devant garantir l'équité entre les territoires et pour les usagers. La mise en œuvre de ces compétences croisées au niveau du Département trouve, au-delà des textes législatifs et réglementaires, son cadre juridique entre la CNSA et les Départements. La convention avec la CNSA actuellement en vigueur arrive à échéance fin 2020.

Un processus de négociation de la convention pluriannuelle 2021-2024 a été validé par l'Assemblée des Départements de France le 11 février, mais la crise a interrompu le processus de négociation, amenant aussi un changement de méthode. La nouvelle contractualisation interviendra en deux temps : d'abord avant le 31 décembre ce que vous validons aujourd'hui, la conclusion d'une convention socle déclinant des objectifs partagés avec l'ensemble des Départements français et traduisant une ambition commune de contribuer à garantir à chacun, quel que soit son lieu de vie, l'accès aux droits et à une réponse adaptée à ses besoins. Sa signature permettra d'organiser sans interruption la poursuite des versements des concours par la CNSA pour la période 2021-2024. Viendra ensuite, dans un second temps, l'élaboration d'une feuille de route stratégique qui, elle, s'appuiera sur des objectifs spécifiques au Département.

La convention pluriannuelle soumise à ce jour porte donc sur l'élaboration d'objectifs partagés, sur la mise en œuvre d'un accord de méthode entre l'État et les Départements, notamment sur le fonctionnement et le pilotage de la MDPH, et sur les concours financiers attribués au Département de Lot-et-Garonne, qui, pour mémoire, représentent en 2019 près de 22,5 M€.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur les deux rapports présentés par Madame Gonzato Roques?.

Mme DUCOS. – Merci, Christine Gonzato Roques, pour cette présentation détaillée de ces deux rapports. Je voudrais revenir sur le rapport 1012. Bien que tu aies détaillé tous ces éléments, je me permets de faire un petit retour pour arriver au final de mes remarques. On est tous d'accord, ce n'est que justice pour les professionnels de l'aide et de l'accompagnement à domicile de recevoir cette prime décidée par l'État, poussé par les Départements. Elle va venir apporter un élément de reconnaissance et de récompense pour l'engagement sans faille de ces personnels auprès de nos aînés, de nos personnes fragiles à domicile pendant cette période difficile du confinement, où elles sont allées au front.

Cette prime versée au prorata temporis sur la base de 1 000 € par équivalent temps plein est conditionnée à l'engagement du Département pour participation de moitié au financement par l'État. L'État ne vous a pas suivis dans votre demande d'étendre cette prime aux personnels des établissements sociaux et médico-sociaux, mais vous avez quand même fait le choix, dans un souci d'équité, d'engager votre participation de 50 % pour ces établissements départementaux.

Cependant, dans ce rapport 1012 qui nous est présenté lors de cette décision modificative, vous détaillez les modalités de ces subventionnements pour les services d'aide à domicile et vous limitez cette prise en charge exclusivement pour les heures financées par le Département. Moi je dis : injustice sur ce sujet. Toutes les personnes qui ont travaillé durant cette période sur le terrain méritent d'être concernées pour bénéficier de cette prime. On va prendre un exemple : un salarié qui aurait travaillé peu ou pas pour des heures financées par le Département n'aurait pas de prime ou très peu. Ces éléments de détail que vous donnez dans ce rapport n'ont jamais été présentés ni lors de la session de préparation que nous avons eue, ni lors de la session spéciale du 25 septembre qui avait été accordée pour cette prime. Madame la Présidente, vous ne l'avez vous-même pas détaillée dans vos annonces. Bien entendu, cela s'est répercuté sur le terrain. Imaginez la déception des différents personnels qui pourraient ne pas avoir de prime ou très peu. Vous avez créé une iniquité par ce choix. Saupoudrer un peu tout le monde n'a pas plus d'effet qu'une prime conséquente qui, de surcroît, remercie, récompense et valorise ces métiers si difficiles.

Afin de maintenir une justice équitable, les fédérations qui recevront la somme globale auront la possibilité de gérer eux-mêmes cette répartition. Pour être très justes, elles vont partager la somme et, au final, la prime sera minime pour tout le monde. Il aurait fallu l'annoncer dès le départ. Nous le déplorons aujourd'hui.

Mme la Présidente. – Parfois, il y a quand même des contradictions dans vos propos. Sur ce sujet, nous intervenons dans les plans qui nous concernent. En revanche, c'est aux donneurs d'ordres de prendre en charge la prime quand elle ne relève pas du Département. Nous n'allons pas venir nous substituer à d'autres donneurs d'ordres. C'était peut-être effectivement aux fédérations, comme elles ont su venir vers nous pour nous demander, nous redemander et encore nous redemander que l'on puisse intervenir. Les autres donneurs d'ordres, je ne les ai pas entendus. Les associations ne se sont pas approchées d'eux pour qu'ils puissent intervenir. Je comprends bien, on pourrait penser que c'est injuste. Souvent vous nous reprochez d'aller dans des secteurs où a priori ce ne sont pas nos compétences, et là il se trouve que c'est la même chose. C'est aux donneurs d'ordres de venir régler la partie.

Mme DUCOS. – Vous vous rendez compte sur un planning qui est défini sur d'autres critères ? Vous avez fait le choix, par équité, de l'étendre aux établissements sociaux et médico-sociaux, mais au départ, dans les annonces, jamais cela n'a été précisé, spécifié clairement que ce serait dans le champ exclusif des activités financées par le Département.

Mme la Présidente. – Parce que c'est logique.

Mme DUCOS. – Comprenez la stupéfaction sur le territoire. Les personnes qui auront été sur le terrain et qui ne vont pas avoir de prime parce qu'elles n'ont pas d'heures financées, sachant que les prises en charge du Département sont d'à peu près de 60 %... Des personnes vont se retrouver sans accompagnement. Une secrétaire qui aura eu beaucoup de travail pendant cette période, pour gérer les plannings difficiles à organiser pendant cette période, aura une prime maximale, a contrario d'une personne qui aura été sur le terrain et qui n'aura pas de prime. Ce n'est pas juste, je suis désolée.

Mme GONZATO-ROQUES. – Cela veut dire qu'un auto-entrepreneur qui intervient à domicile dans le cadre de chèques CESU pour faire de l'accompagnement, il aurait fallu aussi lui donner une prime ?

Mme DUCOS. – Je n'ai pas dit cela.

Mme la Présidente. – Que les choses soient claires. Quand on a commencé à réfléchir et que l'on a demandé au Gouvernement d'intervenir dans la même proportion, j'ai rencontré Entente 47 ; qui regroupe les différentes fédérations, et les choses ont été clairement posées. C'est aussi à eux, en tant que responsables d'association, d'expliquer les choses à leurs agents. On ne peut pas tout mélanger. C'est trop facile de toujours venir nous voir quand soi-disant il y a des injustices.

M. DEZALOS. – Merci, Madame la Présidente. Sur ce point précis de savoir si nous avons été correctement informés, j'ai le souvenir, lorsque nous avons réuni les deux commissions sociale et finances, que Baya Kherkhach, je crois, avait souligné que les associations avaient dès à présent réuni des ressources permettant de verser quelque chose à leurs agents. Il me semble que l'information sur le fait que nous nous limiterions à notre domaine d'intervention a été claire depuis le début.

Sur le fond, je crois que la Présidente a raison de dire, sans paraphraser M. Rocard qui disait que la France ne pouvait pas prendre en compte toute la misère du monde, que le Département ne peut pas se substituer aux autres donneurs d'ordres.

Troisième point, il est vrai que les modalités de répartition de cette prime sur les différents personnels relèvent des fédérations et des associations, et il est vrai qu'il peut y avoir beaucoup d'injustice parce que dans telle équipe d'intervention d'une association d'aide à domicile il peut y avoir des personnes qui ne seront pas chargées de l'APA par exemple et qui interviendront dans d'autres domaines. Je pense qu'il faut faire confiance aux associations pour répartir tout cela. Mais je pense que nous n'avons pas à intervenir sur des secteurs qui ne sont pas strictement ceux dans lesquels nous intervenons.

M. le Directeur Général des Services – Je veux vous donner une précision technique. Dès le mois de septembre, nous avons pris une délibération de principe. Rappelez-vous que le Gouvernement avait communiqué sur la base d'un communiqué de presse. On nous a demandé de nous engager avant le 30 septembre sur la base d'un simple communiqué de presse. À la suite de ce communiqué de presse, la CNSA est venue préciser les règles et a très clairement dit qu'elle se baserait, pour son abondement, sur la base des heures APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et PCH (Prestation de compensation au handicap) financées par le Département. Elle nous a demandé combien l'on finançait d'heures APA et PCH ; nous les avons données et un arrêté ministériel est sorti. Nous aurions été financer autre chose, la CNSA n'aurait pas abondé.

Mme KHERKHACH. – Je rejoins Laurence Ducos sur le fait qu'entre ce que vous nous aviez présenté et l'essence même du rapport, nous avons été très soutenant. Comme le disait Christian Dézalos, nous vous avons aussi alertés sur le fait que des initiatives avaient déjà été mises en place. Certains avaient parlé d'associations, moi j'avais parlé de la Ville d'Agen et des agglomérations qui avaient mis en place des systèmes de soutien et de prime à destination des personnels. Souvenez-vous, c'est comme cela que vous nous l'aviez vendu : les personnes qui avaient été au front, qui ont été en première ligne, qu'il fallait absolument soutenir...

Nous étions à vos côtés sur l'esprit même de cette délibération, parce que c'est une façon de reconnaître le travail très éprouvant de ces personnels. Il faut savoir qu'un tiers des salariés intervenant dans ces services d'aide à domicile ne seront pas bénéficiaires de cette prime. Je suis désolé de vous dire, Madame la Présidente, que malgré vous, vous participez à entretenir une situation de fragilité et de précarité que connaissent ces personnels et qui, on peut le comprendre, sont fortement déçus de ne pas être bénéficiaires de cette prime. Moi j'avais été très sensible à ce que vous aviez présenté lors de ce rapport en parlant d'équité, parce que vous aviez bien vu qu'il y avait quelque chose qui n'allait pas dans les systèmes de répartition de l'aide, et malheureusement aujourd'hui le compte n'y est pas pour ces femmes – je dis ces femmes, parce que principalement ce sont des dames.

Mme GONZATO-ROQUES. – Ce n'est pas tout à fait comme cela que ça se passe au niveau des services d'aide à domicile. Il y a très rarement un personnel qui ne va faire que des heures APA, et un autre qui ne va que des heures non APA.

C'est au prorata des heures. Nous subventionnons un nombre d'heures, APA, PCH et protection de l'enfance, et ce nombre d'heures va être dispatché entre tous les agents qui interviennent sur de l'APA et de la PCH. Aller subventionner du jardinage par exemple n'était pas dans le projet. Sauf que lorsque nous avons fait la première réunion, je n'avais pas cette information.

Mme KHERKHACH. – Peut-être qu'il a manqué une phase de concertation avec tous acteurs autour de la table avant de prendre la décision finale.

Mme DUCOS. – Il fallait re-informé derrière en disant attention ! Quand vous l'avez-vous-même annoncé auprès des associations de l'UNA et ADMR, vous ne l'avait pas précisé et les gens ne l'ont pas entendus.

Mme la Présidente. – Les autres donneurs d'ordres ont reçu un courrier pour qu'ils prennent aussi leurs responsabilités.

M. CHOLLET. – Madame la Présidente, une de nos fonctions est de vous faire remonter ce que nous entendons sur le terrain, sur nos cantons. La stratégie de se rapprocher de l'État pour la prime était assez généreuse notamment pour ceux qui sont allés à domicile, sans masque, risquant de propager le virus ou de la contracter. Le retour dans nos cantons est que les 1 000 € ont impacté ces femmes qui travaillent à domicile parce que cela finit en 200 ou 300 €, parce qu'il y a très peu d'équivalents temps plein. Je vous rappelle que les auxiliaires de vie à domicile ont l'une des professions dans la zone de plus grande précarité. Deuxièmement, on vous dit qu'il n'y a pas que le Conseil départemental et qu'un tiers des gens qui travaillent à domicile sont dans des conventionnements CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail), MSA (Mutualité sociale agricole) ou autres, et ils viennent nous voir en nous demandant pourquoi ils n'ont pas eu la prime. C'est la réalité du terrain et c'est aussi notre fonction de vous le dire.

M. MASSET. – Chers collègues, je veux dire que notre collectivité a été la première à verser une aide conséquente à l'UNA (Union nationale de l'aide, des soins et services aux domiciles) et à l'ADMR (Aide à domicile en milieu rural). Nous avons rencontré les deux présidents départementaux des deux structures, qui ont été très clairs, nous disant : « Laissez-nous gérer en interne, c'est nous qui ferons la répartition comme il faut au niveau des agents et des services. »

Mme la Présidente. – Je passe au vote des trois rapports.

RAPPORT N° 1011

DEMOGRAPHIE MEDICALE : CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1012

SUBVENTION AUX SERVICES D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE (SAAD) ET ETABLISSEMENTS ET SERVICES SOCIAUX ET MEDICO-SOCIAUX (ESMS) AU TITRE DU FINANCEMENT DE LA PRIME COVID A LEURS SALARIES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 1013

CONVENTION SOCLE PLURIANNUELLE RELATIVE AUX RELATIONS ENTRE LA CAISSE NATIONALE DE SOLIDARITE POUR L'AUTONOMIE ET LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION DEVELOPPEMENT DURABLE ET CITOYENNETE

RAPPORT N° 4008

CONSEIL CONSULTATIF CITOYEN – CONTRIBUTION SUR LE LOT-ET-GARONNE DANS LE « MONDE D'APRES » – RAPPORT D'INFORMATION

Mme LAMY. – Mes chers collègues, je vous rappelle que lors du confinement de ce printemps, Madame la Présidente a réuni le Conseil Consultatif Citoyen à distance, le 6 mai, pour faire

un point sur la gestion de la crise sanitaire.

Au vu de la richesse des débats, cet échange a été l'occasion pour elle de saisir le Conseil Consultatif Citoyen afin de nourrir la réflexion sur le Lot-et-Garonne d'après confinement et crise sanitaire en répondant à trois questions : quelles leçons tirer de cette pandémie, quel « après » est-il souhaitable et possible de construire collectivement, quelles actions, mesures et initiatives pourraient être prises au niveau local dans les mois et années à venir ?

Auditionnés le 13 novembre dernier par Madame la Présidente et la conférence des vice-présidents, les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont présenté les conclusions de leur rapport remis en septembre. Les membres du Bureau se sont réunis à de nombreuses reprises d'une part pour proposer à leurs collègues une méthodologie de travail, d'autre part pour faire la synthèse des différentes contributions émanant des 42 citoyens membres du Conseil Consultatif.

Des réunions du Conseil Consultatif Citoyen ont été également organisées pour valider les axes du rapport et la rédaction finale. Au-delà d'un catalogue de propositions, que vous pouvez consulter, les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont souhaité fixer des objectifs plus ambitieux, à plus ou moins, pour construire le Lot-et-Garonne de demain.

Il s'est avéré que de nombreuses propositions rejoignent les thèmes abordés par la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique, à savoir la lutte contre la précarité énergétique, avec le développement des énergies renouvelables, de la rénovation thermique des bâtiments, la transformation de nos comportements notamment en termes de mobilité ; pour la transition écologique : l'agriculture, avec un accompagnement à la transition agroalimentaire, l'évolution des modes de production, le choix de vie en milieu rural. Par ailleurs, le numérique, ses infrastructures et ses usages ont également été largement évoqués, d'autant que le confinement a mis en évidence les difficultés d'accès ou d'utilisation de l'outil numérique.

Sur la transition énergétique, les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont axé leurs réflexions sur quatre thèmes : la mobilité, le tourisme vert, les énergies domestiques, les énergies de demain. Sur la transition écologique, les propositions se déclinent autour de la production locale et de sa promotion, de la distribution en circuit court, du développement d'un autre modèle agricole, plus respectueux de l'environnement, de la distribution alimentaire et de l'eau. Concernant le numérique, l'accent a été mis sur l'information et la communication, sur le déploiement des infrastructures, les offres à disposition des citoyens en la matière, ainsi que les usages pour lutter contre la fracture numérique.

Par ailleurs, les membres du Conseil Consultatif Citoyen ont émis des propositions dans d'autres domaines de compétence pour dessiner le futur département tel qu'ils l'envisagent, en matière d'économie, d'industrie, de social, de santé, d'éducation, mais aussi de soutien aux activités associatives.

Vous avez trouvé tout le détail des propositions du Conseil Consultatif Citoyen dans le rapport dont vous avez été destinataires. La lecture de ce document démontre, s'il en était besoin, le rôle important que joue le Conseil Consultatif Citoyen dans le processus de réflexion et d'aide à la décision. Je tiens à remercier les membres du Conseil Consultatif Citoyen pour leur fervent engagement dans leur mission, pour le travail de très grande qualité qu'ils ont réalisé. Ce travail est très éclairant pour nous, élus, sur les attentes des décisions quant au rôle et aux actions que le Conseil départemental doit réaliser ou impulser. J'invite tous les Lot-et-Garonnais à prendre connaissance dans le détail des propositions du rapport sur le monde d'après du Conseil Consultatif Citoyen, et je tiens à remercier l'accompagnement de qualité réalisé par les agents de la DGA, plus particulièrement du service Démocratie participative.

Je profite d'avoir la parole pour une petite remarque personnelle. J'estime qu'on ne peut être un élu responsable aujourd'hui et ne pas vouloir prendre tous les chemins qui se présentent à nous, tous les partenariats, pour favoriser la transition écologique et énergétique. Je pense que la posture politique que vous avez prise tout à l'heure concernant la convention Neo Terra favorise l'immobilisme dont on a beaucoup souffert au sein des collectivités. Aujourd'hui il y a vraiment urgence.

La position des membres du Conseil Consultatif Citoyen en la matière, en dehors de toute manœuvre politique, nous conforte sur le cap qu'il nous faut prendre.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce rapport, qui a été un rapport exemplaire du Conseil Consultatif Citoyen ?

Mme KHERKHACH. – Merci, Laurence Lamy, pour la présentation de ce rapport. À titre personnel, je ne m'attendais pas à ce que le Conseil Consultatif Citoyen aille sur l'ensemble de ces thèmes, mais c'est très bien, ils ont été force de proposition sur des thèmes très différents, notamment la transition écologique. Par rapport à l'ensemble de ces propositions, quand on voit la difficulté de mobiliser les citoyens sur des sujets qui nous concernent tous, la difficulté de les associer à la prise de décision et être aux côtés des décideurs politiques, ma question est la suivante. Après cette étape de consultation de ce Conseil, qui a émis des propositions fort intéressantes, je me demande quelle va être la suite donnée à ces idées. Je zoomerai un peu plus en vous demandant comment va se concrétiser la mise en œuvre de certaines propositions, dont Laurence a dit à quel point elles étaient pertinentes, surtout au regard des défis qui nous attendent.

Pardon de revenir sur la lutte contre l'isolement des seniors, mais je me dis que ce serait intéressant de faire les passerelles avec ces propositions qui émanent du terrain, qui sont issues des initiatives citoyennes locales, et de voir les passerelles dans nos cantons, dans nos villes, sur nos territoires.

Mme la Présidente. – Ce qui est certain, c'est que le Conseil Consultatif Citoyen a été auditionné par la MIETEE, et qu'elle a repris un certain nombre de préconisations. Je considère que les préconisations faites par le Conseil Consultatif Citoyen doivent nourrir notre réflexion, puisque nous nous inscrivons tous dans une démarche. Nous nous sommes approprié les enjeux, sur lesquels il faut mener des actions. Il y a vraiment une réflexion approfondie, en partenariat au sein de cette assemblée avec les 42 membres, qui se sont répartis les tâches et qui ont souhaité venir en appui des élus que nous sommes. Je crois que nous ne pouvons pas faire autrement si nous voulons réconcilier la population avec les élus. Je pense que c'est vraiment la bonne démarche. C'est un rapport qui n'est qu'un rapport : ils ne sont pas donneurs d'ordres et ils ne sont pas du tout dans cet esprit, mais ils souhaitent participer à la vie du département et être force de proposition. Donc à nous de nous emparer de tout ce qu'ils font et de mettre cela en musique dans la mesure où l'on ferait ces choix.

Mme LAMY. – On a vu qu'il y avait aussi des convergences avec des actions qui ont déjà été menées, comme « Du 47 dans nos assiettes », qu'ils ont applaudi. Il nous faut voir les convergences qui existent déjà, quels sont les points à développer et les nouveaux caps à prendre dans le cadre de nouvelles feuilles de route.

Mme la Présidente. – Ce rapport nous rend aussi humbles parce qu'on se rend compte qu'il pose un certain nombre de problématiques que l'on a identifiées, mais ils ne les connaissent pas. On nous reproche assez de beaucoup communiquer, mais sans doute que trop de communication tue la communication. Ils nous ont parlé de certains points qui étaient assez surprenants, parce qu'ils ne savaient pas.

M. CHOLLET. – Dans le participatif et notamment dans nos réunions de quartier à la ville d'Agen, on a vu des situations où les citoyens du quartier nous ont permis de régler des problèmes locaux. Nos services et nous, élus, nous n'avions pas les solutions, et eux qui habitent le quartier avaient une expertise de quartier et ils nous ont permis de trouver la solution. Effectivement, l'aspect participatif

est intéressant parce que les gens se passionnent pour des sujets, notamment la transition écologique et énergétique, pour laquelle les avis sont différents. La grande difficulté est qu'à partir du moment où l'on va chercher des avis citoyens, il faut savoir quelle est la règle du jeu. Est-ce que vous allez afficher sur le rapport du Conseil Consultatif Citoyen combien d'actions vous allez prendre, quel pourcentage, et comment ? Je vous engage à mettre en place des règles du jeu, pour que cela ne se retourne pas contre vous et que l'on ne vous dise pas : « On vous avait proposé cela et vous n'avez rien repris. » La difficulté dans le participatif est vraiment de mettre en place le cadre de la règle du jeu.

C'est très bien, le rapport est intéressant, l'avis des autres est toujours intéressant, mais deuxièmement qu'est-ce qu'on fera par rapport à cela ? Est-ce que cela va partir dans une poubelle ? Est-ce qu'on prendra des sujets très précis ? Comment règle-t-on la jauge de ce qu'on doit retenir comme interpellations ?

Mme la Présidente. – Ce sur quoi je me suis engagée, c'est que je crois qu'aujourd'hui il n'est pas envisageable de ne pas inscrire la transition écologique et énergétique dans toutes nos compétences. Au regard de toutes les propositions qui sont faites, effectivement il faut qu'on arrive à les intégrer : c'est de notre responsabilité. Ce ne sont pas des propositions complètement farfelues, au contraire, ce sont des choses auxquelles je n'avais pas forcément pensé, et mon objectif est d'intégrer la transition écologique et énergétique dans toutes les politiques que l'on porte. Je m'y suis engagée. Cela s'inscrira dans le temps, on ne va pas le faire d'un coup de baguette magique dès l'année prochaine, mais des choses sont déjà mises en place. Il y a des choses qu'il faut que l'on mette en place rapidement.

Mme GONZATO-ROQUES. – Puisqu'on parle de transversalité, Madame la Présidente, quand vous dites que le développement durable et la transition énergétique doivent se faire à travers toutes nos politiques, vous avez pris des engagements qui sont déjà en œuvre, ce qu'on appelle le développement social local, c'est-à-dire faire que chaque usager, chaque Lot-et-Garonnais soit consulté et co-constructeur. Ce que les gens attendent, c'est de participer à l'élaboration de politiques publiques qui les concernent. C'est un engagement qui est pris et qui est déjà mis en œuvre. Cela ne fait pas de bruit. Vous parlez des comités de quartier ; chez nous c'est pareil, avec les cafés partenaires, les ateliers mobilité... On ne fait pas beaucoup de bruit autour de cela, mais ça se fait et ça assoit une nouvelle façon de travailler.

Mme KHERKHACH. – Christine, ne considère pas nos réflexions, nos interventions comme étant en opposition avec ce qui est fait. Vous avez une base de travail qui est très intéressante, qui part de l'initiative citoyenne. Vous avez fait participer des citoyens qui sont engagés, et c'est tout à votre honneur. Nous nous demandons quelle est la suite en termes de mise en œuvre, ce que vous allez récupérer parce que vous le considérez intéressant et que cela répond aux défis actuels.

La séance est levée de 12h25 à 13h40. A la reprise de la séance :

Étaient présents : MM. BORDERIE Jacques, BORIE Daniel, Mme BRICARD Nathalie, MM. CALMETTE Marcel, CASSANY Patrick, CHOLLET Pierre, DELBREL Christian, DEZALOS Christian, Mme DUCOS Laurence, M. GIRARDI Raymond, Mme GONZATO-ROQUES Christine, Mme KHERKHACH Baya, M. LACOMBE Nicolas, Mme LAMY Laurence, MM. LEPERS Guillaume, MASSET Michel, MERLY Alain, Mme PAILLARES Marylène, M. PERAT Michel, Mmes SALLES Marie-France, VIDAL Hélène.

Absents : M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir

à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. Lacombe) Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION AGRICULTURE, FORET ET ENVIRONNEMENT

M. GIRARDI. – Madame la Présidente, chers collègues, il ne me semble pas inutile de dire quelques mots sur la situation générale. Je ne sais pas si l'on peut l'interpréter comme un petit signe du réchauffement climatique, mais l'année 2020, qui est terminée en termes d'agriculture, est une année un petit peu particulière. Elle n'a pas été commune dans la mesure où les pluies ont été très importantes du début de l'année jusqu'à début juin, bien au-dessus de la moyenne de la pluviométrie traditionnelle. Puis à partir de juin, nous avons connu une période de sécheresse, qui a duré jusqu'au 20 septembre. Trois mois sans goutte d'eau. Les plantes sont des êtres vivants et quand il y a trop d'eau, cela a forcément un impact, et quand elles ont besoin d'eau et s'il n'y en a pas, forcément il y a un impact aussi. Les retombées ne sont pas très positives sur les agriculteurs, sur les rendements. Certaines filières sont très difficiles. Il faut savoir que les filières viande ont énormément souffert et continuent de souffrir, notamment la viande bovine.

La viticulture était en situation difficile depuis quelques années et on peut dire que la situation sanitaire a amplifié le phénomène. En période de confinement, la priorité pour les familles n'est pas de boire du bon vin, donc les ventes se sont effondrées.

Pour les fruits et légumes, il y a eu des hauts et des bas, mais c'est convenable, les producteurs sont assez satisfaits, à part quelques-uns qui peuvent à un moment avoir un pic énorme de production au moment où ça va mal, mais globalement c'est plutôt convenable. Au niveau des céréales, l'année est à peine moyenne en termes de rendement, du fait du manque ou de l'excès d'eau, mais le pire est peut-être la faiblesse des cours depuis trois ans déjà et qui continue cette année. C'est peut-être l'occasion de relever le fait que comme l'été a été très sec, tous les efforts du département pour stocker de l'eau a été payant : l'irrigation a permis de compenser la sécheresse, même si ce sont des frais complémentaires pour les paysans, mais l'essentiel est de sauver la récolte. Le département est très dynamique en matière de stockage de l'eau et, cette année, cela a vraiment compté pour la production des paysans et pour leurs revenus.

La commission présente cinq rapports : deux sont soumis au vote, les 7005 et 7006, et il faut prendre acte des trois autres.

On peut commencer sans doute par le dossier phare de cette session, celui de la Mission d'information et d'évaluation sur la transition écologique et énergétique. Ce dossier va impacter énormément les années à venir, parce qu'un certain nombre d'interventions du Département sont prévues afin d'apporter notre pierre à l'édifice. Je crois qu'il fallait être ambitieux et volontariste à l'extrême pour se lancer dans un tel rapport, tant le sujet est important complexe et vital pour les habitants de la planète. Je crois que les climato-sceptiques se font de moins en moins nombreux en général. Des gens sont dans le déni, disant que la planète a déjà connu des phases de réchauffement ou de glaciation. Mais les faits sont aujourd'hui établis concernant le réchauffement climatique, avec un degré et demi de plus en une petite trentaine d'années. Si l'on ne fait rien, tous les spécialistes s'accordent à dire que l'on peut avoir de trois à quatre degrés de plus dans les cinquante ans à venir.

Les raisons sont clairement identifiées, c'est-à-dire l'utilisation des énergies fossiles, consommées massivement depuis près d'un demi-siècle, encore plus depuis vingt-trente ans.

Notre planète a stocké dans ses entrailles des centaines de milliards de tonnes d'énergies fossiles, qui sont essentiellement composées de carbone, et quand on les brûle on renvoie le CO₂ dans l'atmosphère. Cette consommation un peu folle des énergies fossiles a généré ce réchauffement. Elle va de pair avec le développement d'une société de consommation, pas moins folle. Je ne dis pas que cette société n'a que des aspects négatifs, mais quand on sait que des entreprises n'hésitent pas à fabriquer des machines à obsolescence programmée, je pense qu'on a dépassé les limites.

Si nous voulons dès aujourd'hui apporter notre contribution et, d'une certaine façon, interpellier, même si ce n'est pas ce que fera le Lot-et-Garonne qui changera radicalement les effets du réchauffement climatique sur la planète ; si nous prenons notre part de responsabilité, cela permet d'interpeller plus facilement le niveau national voire international et de voir ce qui ne se fait pas. Les COP se sont multipliées les unes après les années ; les déclarations d'intention et de bonne volonté ne manquent pas, mais ensuite, pour ce qui est des actes concrets pour agir réellement au niveau international, on peut considérer que le travail n'est pas fait. Je ne vais pas revenir sur les positions de l'ancien Président des États-Unis qui s'est retiré du collectif, mais aujourd'hui on ne peut pas ne pas réagir. Je trouve que le Département du Lot-et-Garonne est courageux de se lancer dans cette dynamique, même si la machine infernale continue. Je vais développer quelques idées dont le Conseil départemental prend la responsabilité et qui seront étayées techniquement par Thomas, avant le débat.

Les enjeux de la transition énergétique sont essentiels : apporter des services énergétiques suffisants à toute la population, limiter le réchauffement climatique et anticiper ses nombreuses conséquences, ou encore développer activement des solutions de recharge pour survivre à l'épuisement des ressources fossiles. L'objectif est aussi d'identifier les moyens d'action permettant au Département de contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route dans le cadre de ses compétences.

La transition écologique consiste à mettre en place un modèle économique et social à la fois viable et durable, renouvelant en profondeur le mode de consommation et de production, les liens sociaux comme sociétaux. L'objectif est de répondre de manière pertinente et radicale aux grands enjeux observables aux différents échelons géographiques de la biodiversité (érosion de la diversité du vivant, changement climatique, raréfaction des ressources, car en deux ou trois générations on consomme ce qui a été stocké depuis des centaines de millions d'années, ce qui se pose la question de savoir si les humains d'aujourd'hui ont approprié cette richesse sur toutes les générations à venir).

Du fait de ses compétences et des leviers qui lui sont attribués par la loi, le Département, comme toute collectivité, dispose des moyens pour accélérer la transition écologique et énergétique au sein de son organisation, par son action sur le territoire.

La mission a commencé en début d'année et aurait dû se terminer en juin, mais Covid étant là, cela nous a un peu perturbés et retardés. Nous avons réussi malgré tout à rencontrer différents organismes. Le 24 janvier, nous avons auditionné le thème sur les éléments de contexte nationaux et régionaux. Le 5 février, nous avons réfléchi aux contributions citoyennes. Le 21 février, le thème portait sur les énergies renouvelables. Nous avons repris les auditions le 27 juillet, à nouveau sur les énergies renouvelables, parce qu'il faut trouver d'autres formes d'énergie, qui peut être issue du soleil qui a encore 4 milliards et demi d'années, du vent, de l'eau, de la biomasse, de la méthanisation. L'audition concernait notamment l'eau, un élément majeur par rapport au réchauffement climatique. Ensuite, une audition a eu lieu le 18 septembre, avec la participation citoyenne, et une autre le 7 octobre sur la précarité énergétique et la biodiversité. Voilà les différents thèmes évoqués, qui ont donné matière à des rencontres avec des spécialistes.

In fine, le rapport réunit les travaux de la mission sous forme de nombreuses préconisations. Le but était bien de réfléchir par nous-mêmes et de rencontrer des spécialistes pour arriver à des propositions concrètes au niveau de notre département.

Il y a 14 fiches d'action : convention avec la Région Aquitaine, le développement des partenariats, la définition d'une stratégie pour la gestion de l'énergie dans les bâtiments, l'actualisation du plan départemental de l'habitat, la participation à la mise en place des services publics, la rénovation énergétique, l'innovation environnementale (une question majeure), l'amélioration de la gestion de l'énergie dans les collèges, les devoirs avec les autres collectivités comme les EPCI, le développement des mobilités douces, l'établissement d'un plan de mobilité pour les sites agenais du Conseil départemental, l'accompagnement des investissements publics liés à l'innovation, la recherche et l'expérimentation, et l'accélération de la transition agro-écologique (les agriculteurs en ont pris conscience, mais maintenant il faut agir plus), le renforcement de la plus-value environnementale dans l'attractivité du territoire, et, le meilleur pour la fin, la révision de la stratégie départementale pour garantir tous les usages de l'eau face au défi climatique. Comme je l'évoquais tout à l'heure, le réchauffement climatique est source non pas de moindre eau, mais de variations de l'eau dans le temps, avec des périodes de pénurie beaucoup plus importantes.

Je conclurai en disant que le déficit actuel du bassin Adour-Garonne est déjà estimé à 250 millions de mètres cubes. Ce serait l'une des zones les plus touchées par l'impact du changement climatique. De plus, la tendance est à un étiage plus précoce, plus long et plus intense.

Voilà, Madame la Présidente et chers collègues, l'introduction sur cette mission, qui me semble un élément important pour l'avenir. Je demande à Thomas de compléter la présentation.

(cf diaporama n°3 page 86)

Le Directeur de l'agriculture, de la forêt et de l'environnement – Raymond Girardi a largement défloré le sujet. Je vais vous projeter les différentes personnes qui ont pu être auditées par les membres de la mission sur les six mois de travaux. Vous pouvez constater que nous avons audité un très large panel d'intervenants, dont des experts de rang national, des présidents de syndicat d'énergies renouvelables, des conseillers régionaux, des élus locaux, des membres de structure intercommunale et des collègues départementaux dans la Nièvre et le Val-de-Marne.

Vous disposez du rapport d'étude dans sa version maquettée, qui rappelle le diagnostic établi pour le département sur l'ensemble des sujets et qui décrit les préconisations. Je vais profiter du débat de ce matin sur la participation citoyenne pour vous rappeler que dans le cadre des préconisations qui sont établies par les missions, la question de cette participation est intégrée, l'objectif étant de la renforcer et d'en établir les termes.

Je souhaitais faire un focus sur la biodiversité. La transition écologique nous intéresse de prime abord puisque c'est une compétence pleine et entière du Département. Une préconisation est de valoriser le patrimoine naturel existant. On a tendance à oublier que le Lot-et-Garonne dispose d'un patrimoine naturel riche, qu'il s'agit de valoriser, sans forcément aller chercher la petite bête extraordinaire. À partir de là, l'idée est d'établir une base des sites départementaux potentiellement acquis au titre des espaces naturels sensibles.

Une autre préconisation est de renforcer la politique en matière de plantation de haies et d'arbres dans les parcelles agricoles. Cela fait l'objet d'une proposition des élus sur le renforcement du dispositif départemental déjà existant, pas seulement pour des raisons de biodiversité. La haie dans le paysage est un instrument de génie végétal. Là où l'on plante des haies, on empêche l'érosion des sols, le ruissellement et aussi des impacts sur les finances des collectivités.

D'autres préconisations sont le fonds de compensation pour les politiques environnementales et la relance des projets de territoire pour le stockage de l'eau, en intégrant la dimension multi-usages.

Je fais le lien avec l'autre rapport qui vous est soumis pour information, sur l'état d'avancement de l'ENS du Rieucourt.

Les espaces naturels sensibles sont une compétence du Département, dont il s'est doté en faisant le choix de prélever la taxe départementale des espaces naturels sensibles, qu'on appelle aujourd'hui la part départementale de la taxe d'aménagement. En 2010, le Département a décidé de se doter d'une véritable politique dans ce domaine, avec les premières labellisations de site. La labellisation repose sur une grille aux multiples critères, elle est d'abord travaillée par les services puis soumise à l'approbation des élus ; on ne décrète pas localement que l'on va faire un espace naturel sensible, ce n'est pas aussi simple, car des financements départementaux sont aussi en jeu.

En 2016, les Départements ont été confortés par la loi Biodiversité dans cette compétence ENS, après plusieurs débats notamment sur le rôle des Régions en la matière : elles auraient bien aimé pouvoir bénéficier de cette taxe d'aménagement.

Dix ans après le lancement de l'opération ENS, où en sommes-nous ? Nous étions sur une stratégie d'opportunité, il y avait déjà des sites préexistants, et le Département a apporté un plus en cadrant son intervention. En 2018, vous avez labellisé des espaces agricoles remarquables, ce qui est une originalité française, l'idée étant de récompenser des espaces agricoles gérés avec une prise en compte importante des questions d'environnement et de biodiversité. Par exemple, le Conservatoire végétal de Montesquieu est un espace agricole remarquable. En 2019, le Département a acquis l'espace naturel du Rieucourt, 34 hectares, la première acquisition en propre du Département. En 2020, vous voyez que le réseau d'espaces naturels sensibles comporte des ENS sur à peu près toutes les entités paysagères du Lot-et-Garonne.

Aujourd'hui, où en sommes-nous sur l'ENS du Rieucourt ? Une mission a été confiée à deux bureaux d'étude, Volga et Rivière Environnement, avec un nombre important d'objectifs : préserver la qualité écologique de ces 34 hectares, assurer la sauvegarde des habitats naturels, aménager et valoriser le site pour une ouverture à un large public. J'insiste sur ce dernier point, qui est la base de la politique des espaces naturels sensibles. On ne fait pas comme l'État, on ne met pas sous cloche des espaces, on ne les protège pas à l'extrême pour ne pas pouvoir intervenir. L'idée est de protéger la biodiversité, mais aussi de la rendre en retour à l'administré, en lui offrant la possibilité de venir sur ce lieu, et donc d'avoir une démarche d'éducation à l'environnement en même temps que de préservation, en faisant un lien avec le tourisme et l'activité économique. La finalité de cette étude est de proposer un plan d'action, un plan de gestion. Deux ateliers ont déjà eu lieu, un prochain intervient en décembre. Lors du comité de pilotage du mois de novembre, un scénario a été retenu pour ce qui est de la valorisation du site. Vous voyez l'emprise de Center Parcs au nord, avec le lac du Papetier ; vous voyez une zone qui fera l'objet des mesures compensatoires ; il est proposé un cheminement qui permet de balayer la totalité des espaces et d'offrir la possibilité d'avoir des points de vue, la zone la plus fragile étant mise en protection. Voilà ce quoi travaillent actuellement les deux bureaux d'études, de manière à finaliser le plan de gestion, qui nous sera proposé au début d'année 2021.

Pour terminer sur la question de la transition écologique, il serait intéressant que le Département se dote d'espaces remarquables de biodiversité. Il faudrait mieux cadrer les objectifs en termes de potentialité et de reconnaissance des sites. Il ne s'agit pas de couvrir l'intégralité du territoire : on en perdait l'intérêt. Il importe aussi de conduire une réflexion sur les mises en œuvre des outils fonciers sur certains secteurs du département. Se pose également la question des ressources financières. Enfin, nous proposons une révision des dispositifs départementaux à la lumière de la transition écologique et énergétique.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions sur ces rapports ?

M. CALMETTE. – Madame la Présidente, mes chers collègues, je ne désespère pas d'y arriver : la pédagogie consiste à répéter. On ne dit pas le « Rieucourt », mais le « Rioucourt »...

Mme la Présidente. – Monsieur Girardi, on passe aux autres rapports.

M. GIRARDI. – Le rapport 7005, dont on a un peu parlé ce matin, est la convention que le Département doit signer avec la Région Nouvelle-Aquitaine. Je ne vais pas aller dans le détail des lignes, mais revenir sur la philosophie du rapport. Tout est lié. C'est aussi prendre à bras-le-corps le sujet. La Région a souhaité mettre en place un programme d'action qui s'appelle Neo Terra. D'autres Régions s'impliquent fortement dans ce domaine, chacune à sa façon. Aujourd'hui, que les Départements de Nouvelle-Aquitaine conventionnent avec la Région sur leurs programmes d'action me semble une excellente chose. Sur les douze départements, le Lot-et-Garonne est sans doute celui qui a la politique agricole directe la plus dynamique ; c'est reconnu par tous les autres, et d'ailleurs certains n'ont quasiment pas d'actions au niveau de l'agriculture. C'est sans doute lié à notre histoire et à notre diversité, mais je crois que c'est dû surtout à la volonté des élus, depuis bien longtemps. Il n'y a pas d'incompatibilité ou d'opposition entre les politiques portées par le Département en direct et la convention que nous allons signer avec la Région pour prendre en compte les politiques qu'elle développe. Ce n'est pas substituer nos politiques traditionnelles, je le vois plutôt comme un ajout. Dans les actions proposées par la Région, que vous avez dans le rapport, c'est à nous de faire le choix et de voir ce qui a un intérêt pour nos agriculteurs et ce qui n'a pas d'intérêt ou qui nous semble d'un intérêt mineur. Ensuite, que l'on mette en place des politiques pour développer certaines formes d'agriculture, notamment l'agriculture bio, je n'y vois pas d'incompatibilité, nous sommes très dynamiques à ce niveau, en matière d'agriculture raisonnée ou durable. C'est un ensemble entre ce que l'on fait, ce que l'on porte, ce que la Région propose, et c'est nous qui faisons les choix, et je crois que nous avons intérêt à aller dans ce sens. C'est plus une vision philosophique qu'un examen détaillé du rapport, mais comme je vous fais confiance, je sais que vous l'avez lu et le connaissez par cœur. Je crois qu'il serait de bon allant que la majorité départementale associée à l'opposition soutienne cette convention à signer avec la Région et que je crois constructive.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des interventions sur la convention Neo Terra ?

Mme DUCOS. – Je vais faire une intervention croisée sur le rapport 7003 et sur la convention. Je voudrais revenir sur les propos de ce matin suite au discours de Pierre Chollet et des réactions diverses à ce sujet. Nous avons l'impression que vous ne voulez pas forcément entendre nos positions et surtout les questions qui ont été posées. Dans son discours, Pierre Chollet a rappelé la nécessité d'intervenir dans ce domaine, mais il a posé la question de savoir si le temps suffisant a été pris pour la co-construction de cette convention Neo Terra par la concertation avec tous les acteurs de l'écologie et surtout du monde agricole. Nous sommes un département très fortement impacté par la vie agricole. Quelles sont les conséquences directes de cette convention en s'engageant auprès de la Région ? Jusqu'où peuvent aller les exigences ? Il est évident qu'aucun changement ne pourra être opéré sans l'adhésion massive des agriculteurs. Il est bon et nécessaire d'échanger et d'aider à l'innovation. Neo Terra est un dossier lourd, très complexe et qui intervient dans de très nombreux domaines. Moi je dis oui à la transition écologique et énergétique, on est tous d'accord, mais attention à ne pas imposer verticalement un pouvoir écologique intransigeant et punitif. Le partenariat avec la Région est fortement indispensable, certes, mais se mettre totalement dans les pas de Neo Terra, dès le début, en tant que premier département investi, peut se discréditer par rapport aux travaux de la MIETEE, qui avaient été faits justement pour répondre aux besoins spécifiques de notre département. On rappelle à ce titre l'intérêt et le plaisir que nous avons eu, Séverine Besson, Pierre Chollet et moi-même, à participer à ces travaux, qui ont été très intéressants.

Mme la Présidente. – Ce que j'ai entendu ce matin, c'est plutôt l'idée qu'on allait être sous tutelle de la Région. En fait, ni la Région n'est sous tutelle du Département au travers de la MIETEE, ni le Département n'est sous tutelle de la Région sous prétexte qu'on signerait la convention Neo Terra. Si vous lisez l'article 1 que vous avez dans vos annexes, les choses sont très claires. « Les parties conviennent de s'engager de manière coordonnée et complémentaire sur des priorités partagées,

issues de la feuille de route Neo Terra et des travaux de la MIETEE. » Ce sont bien les deux documents qui vont servir de support aux politiques qu'on pourrait mettre en place sur notre territoire.

Mme DUCOS. – Nous nous posons des questions sur les conséquences de Néo Terra dans cette signature de la convention.

Mme la Présidente. – Nous partageons des priorités communes.

M. MERLY. – Madame la Présidente, ces trois dossiers sont très proches et parallèles parce qu'ils interviennent sur le même champ. Je pense qu'il n'y a pas une Région, pas un Département, pas une Agglomération, pas une Communauté de communes, presque pas une commune qui ne saisisse de ces sujets, qui relèvent aujourd'hui du politiquement très correct. Ce n'est pas un exploit que de faire cela, même s'il fallait le faire. Il fallait que nous aussi, nous portions notre pierre. Mais ne pensons pas que nous faisons des choses extraordinaires, puisque tout le monde aujourd'hui s'inquiète de l'avenir de la planète. Je suis assez méfiant envers tous ces discours embrasés qui nous montrent du doigt, notamment les agriculteurs, qui sont souvent la cible de certains lobbies, qui prônent une société assise sur des valeurs qui ne sont pas les nôtres, et c'est là ma crainte. Dites-vous bien que je suis comme vous, autant que vous et peut-être plus. Je fais mon jardin, j'ai mes poules, je suis un bon paysan et je suis attaché, plus que beaucoup qui en parlent, à ces réalités. Moi aussi je veux une planète propre, je souhaite qu'on se mobilise pour moins polluer, je souhaite que la biodiversité soit protégée, mais qu'est-ce que cela veut dire et qu'est-ce qu'on y met dedans ? J'entends tellement de discours excessifs, qui me paraissent mettre en danger les valeurs auxquelles je crois et auxquelles j'ai le droit de croire, que je suis inquiet. Autant la MIETEE se passe à l'échelon départemental, et je veux bien croire que l'on a une certaine maîtrise, mais ma crainte est qu'au niveau régional, pour connaître un peu les composantes et les sous-entendus politiques, on lâche souvent certaines de nos convictions au profit d'arrangements politiques, qui de fait mettront à mal les valeurs dont je vous parlais. À l'échelon régional, dans le fond on se moque un peu des intérêts du Lot-et-Garonne ; je vous rappelle que nous représentons peu.

Donc je suis sceptique et je ressens un peu de crainte, dans ce domaine comme dans d'autres, parce que je suis convaincu que cela portera atteinte à nos libertés et à notre vision de la société. Évidemment, ces gens-là ont le beau rôle, parce que ce sont des sujets qui sont aujourd'hui présentés à tous nos jeunes. Il n'y a pas une classe d'école où l'on ne vous met pas des panneaux « Il faut protéger l'environnement », et on vous montre des animaux, souvent des images tronquées de la réalité, c'est-à-dire le renard qui donne la main au lapin, qui donne la main au blaireau, qui donne la main à la chouette, et tout le monde danse autour du grand chêne, et le « salopard » de service est le chasseur qui arrive et qui veut tuer tout le monde. Voilà l'image que l'on vend à la jeunesse, et je pense que cette image porte vraiment atteinte à ce que je veux défendre. Quand je vois la prise de pouvoir des élus écologistes dans certaines villes et que je vois leurs premières décisions, cela m'inquiète pour la suite. Moi qui suis un paysan, je finis par penser que les écologistes sont les ennemis de l'écologie. C'est ma crainte la plus absolue, et croyez bien qu'elle est sincère.

On parlait de l'eau, qui est un élément essentiel, mon cher Raymond Girardi, mais prends le SRADDET : tous les lacs sont répertoriés et sont notés comme des obstacles à l'écoulement des eaux. Il y a une rhétorique qui se met en place, et je crains un jour que tout cela porte tort à nos intérêts et, je le répète, à la société qu'on veut défendre, alors que nous sommes tous écologistes, que nous voulons un territoire qui respecte la nature. Je ne pense pas que le discours extrémiste de certains groupuscules... avec la grande mode sur le bien-être animal... ceux qui en parlent le plus sont ceux qui connaissent le moins la réalité. On a quelques excités, avec les méthodes modernes de communication, qui font lever un vent de révolte, et les victimes sont les agriculteurs, c'est-à-dire des gens à qui nous devons le respect et qui portent l'image de ce que nous sommes. Voilà ma crainte, je vous le dis. C'est pour cela que je serai très réservé sur l'adhésion à Neo Terra. Je suis plus favorable à ce qui a été fait à la MIETEE, parce que c'est fait par des locaux et que l'on a une maîtrise dessus, et d'ailleurs les terminologies employées me conviennent beaucoup plus.

M. CHOLLET. – Pour donner un autre exemple que ceux qu’a cités Alain Merly, on travaille beaucoup sur la tabacologie, sur les effets du tabac, et les jeunes nous disent : « Quand je fume de l’herbe, ce n’est pas grave. » Je leur demande pourquoi. Ils me répondent : « Parce que c’est de la bio. »

Mme la Présidente. – C’est réducteur.

M. CHOLLET. – Il ne faut pas faire pareil avec les champignons, avec les amanites phalloïdes, avec la mort qui est dans la nature aussi. Il y a un débat de fond qui est très important. J’ai l’impression qu’on est vraiment à la croisée des chemins. Il faut prendre le temps de poser le débat. Le Président de la Région dit : « Fini les incantations ! En avant les actions ! » Parce que ça fait 50 ans qu’on parle d’écologie et que rien n’avance. Au bout d’un moment, quand on a bien pollué la planète, que des virus arrivent et impactent le monde entier, comme le coronavirus, il va falloir commencer à réfléchir et à changer ce monde-là. Bien sûr, il faut passer à l’action. Le problème de fond est le suivant : tu le sais avec ceux qui participent à l’économie, à la vie, notamment les agriculteurs, ou tu l’imposes, et là c’est complètement différent. Si la période d’étiage a commencé au mois de juin et qu’on te dit au mois de juillet : « Non, tu ne prélèves que 7 litres sur 10 », il va falloir le dire. Les 11 ambitions de Neo Terra sont formidables, je les valide toutes, mais il faut passer à l’étape d’après : qu’est-ce que cela veut dire sur le terrain ? À mon avis, au lieu de faire cette trajectoire verticale, qui n’a plus lieu d’être, il faut être dans l’époque du participatif et il faut qu’on s’en sorte tous ensemble, il ne faut pas imposer ces choses-là. Mais par contre, il faut aller assez vite et il faut le faire avec les agriculteurs, dans des négociations, et il ne faut pas mentir sur les conséquences. Il faut dire les choses à tous, secteur par secteur.

Pour finir, Neo Terra, c’est le 9 juillet 2019. En 2019, j’étais à fond pour Neo Terra et bien sûr pour redensifier les villes et éviter ces étalements urbains surdimensionnés. Je connais bien la zone toulousaine : Toulouse, c’est une catastrophe, ils se sont étalés comme ce n’est pas possible. Il faut arrêter ça, il faut arrêter de consommer de la terre agricole et redensifier les villes. 2020 : apparition du Covid, plus tu concentres de la population quelque part, plus tu es toxique.

Vous voyez ce qui se passe dans les EHPAD. Peut-être que le Neo Terra post Covid n’est pas celui qu’il faut mettre en place. Il faut réfléchir là-dessus aussi. Maintenant, tous les gens vont chercher à avoir une petite maison avec un petit jardin.

Le passage à l’action avec une imposition verticale du haut vers le bas est donc dangereux. Il faut revenir à ce que vous préférez, et moi aussi : la participation.

M. DEZALOS. – J’ai l’impression qu’on fait un faux procès ou qu’on a un faux débat ou un débat qui me semble un peu pollué par des arrière-pensées politiques ou politiciennes. Il me semble que cela prend le dessus sur le contenu véritable de Neo Terra. Quand je vois le préambule de Neo Terra, je vois des choses qui ressemblent tout à fait à ce que vous préconisez. Il est écrit que l’objectif est d’embarquer et de fédérer tous les acteurs du territoire, les organisations professionnelles et consulaires, les entreprises et les associations, pour garantir une mobilisation générale sur les enjeux du climat et de la transition énergétique et écologique. Je pense qu’on est tous d’accord pour considérer qu’il faut rompre l’immobilisme et se poser des questions. Je pense que, chez chacun de nous, il y a une grande part de sincérité, mais alors pourquoi voulez-vous demander au Département qu’il ne s’engage pas auprès de la Région là-dessus ? Il me semble qu’il faut qu’on ait cette approche et qu’il y ait un large débat. Pierre Chollet vient de dire que les vérités d’aujourd’hui peuvent être remises en cause demain, que ce soit sur le plan de l’urbanisme ou sur le plan de l’aménagement, ce qui est vrai, mais cela ne nous interdit pas de réfléchir ensemble et de voir un peu les choses. Sans exclure qui que ce soit. Qu’il ne faille pas laisser la main à tel ou tel représentant politique ou tel ou tel groupe de pression, on est bien d’accord. Mais je ne vois pas en quoi l’adhésion du Département à cette démarche serait répréhensible. Je ne comprends pas.

Mme la Présidente. – Les mots ont un sens : ce n'est pas une adhésion, c'est la signature d'une convention et ensuite on partage, si on le souhaite, des priorités communes.

M. GIRARDI. – Par rapport au débat, qui est naturel, parce que ces questions sont tellement importantes qu'évidemment ce serait une anomalie qu'il n'y ait pas de débat, la situation est un peu particulière parce que tout le monde est bien d'accord sur l'objectif à atteindre : on sait où on veut aller et quel est l'objectif.

La question aujourd'hui est de savoir quel chemin il faut prendre pour pouvoir y aboutir. Évidemment, il peut y avoir des nuances, et je présume que, dans la tête de chacun, moi le premier, il y a plein d'incertitudes. Je ne suis sûr de rien aujourd'hui. Je suis sûr du but à atteindre, mais je m'interroge sur la façon d'y aller. Je suis inquiet aussi, la situation est trop incertaine et dangereuse pour les êtres vivants sur la planète ; ce serait grave qu'on ne soit pas inquiets, les uns et les autres.

Ensuite, il y a les actes eux-mêmes. Nous avons quand même nos politiques, et personne ne décide à notre place de ce que l'on doit faire. Cela continue d'exister. Si demain on nous dit que du fait qu'une convention a été signée, c'est fini au niveau du Lot-et-Garonne et que nous n'avons plus le choix, je suis le premier à me retirer. Je ne dis pas que nos politiques ne doivent pas évoluer, mais c'est nous qui décidons. La convention en elle-même n'est pas un assujettissement à la Région, c'est une convention. Si des éléments nous semblent utiles et de bon sens pour les agriculteurs, nous y allons, mais si nous ne sommes pas d'accord, nous ne sommes pas d'accord. On ne va pas nous obliger d'aller où nous ne voulons pas. Il n'y aura pas de risque sur la politique qui est la nôtre, avec les grands axes que nous avons définis. Nous verrons, chemin faisant, comment se passent les choses avec la convention.

Je veux préciser que ce document contient certes les orientations de la Région, mais il résulte aussi d'une négociation avec les organisations syndicales et la Chambre d'agriculture régionale, qui y a contribué. Toutes les organisations syndicales de la région ont été auditionnées. Ce document est quand même le fruit d'un échange avec le milieu agricole et leurs représentants. Je crois qu'on est au risque minimum et je dis aujourd'hui que nous pouvons y aller et en extraire ce qui est intéressant pour nous.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je n'ai pas l'impression qu'un discours extrémiste est porté ou un lobbying hors de l'entendement. Par contre, il est sûr qu'on ne peut pas vouloir le beurre et l'argent du beurre. Nous disons tous que nous sommes d'accord sur le but à atteindre. Je voudrais quand même rappeler que choisir c'est renoncer. Cette terre du Lot-et-Garonne appartient à tous, aussi à nos enfants et à nos petits-enfants. Quand on a de grandes diatribes pour défendre la ruralité, encore faudrait-il savoir de quelle ruralité on parle. On parle des agriculteurs, mais de quel type d'agriculture on parle ? Il n'y a pas une agriculture, il y a des agricultures, portées par des gens différents, dans des schémas économiques différents. Alain Merly, tu défends ce en quoi tu crois, mais on peut croire dans des choses différentes, qui sont aussi inscrites dans une réalité de la ruralité. Peut-être que ces ruralités ensemble qui feront le monde de demain. Dans tous les cas, je crois qu'il ne faut pas jeter le bébé avec l'eau du bain.

Mme VIDAL. – J'ai le pouvoir de Valérie Tonin, qui ne prend pas part au vote sur le rapport 7006 qui a fait longuement débat aujourd'hui.

M. BORIE. – J'ai le pouvoir de Sophie Gargowitsch, qui regrette de ne pas avoir participé à ce débat. Elle m'a inondé de mails pour essayer de participer, mais ce n'est pas possible. Elle ne prend pas part au vote sur le rapport 7006.

M. MERLY. – Vous êtes pressés de partir... Je voulais juste ajouter une petite observation. J'ai été, je vous l'avoue, un peu interloqué par le nombre d'experts qui sont intervenus. On l'a dit ce matin, on manque de médecins, de personnels soignants, de bouchers, de maçons... Par contre, on pullule d'experts. Vous donnez un coup de pied dans un caillou, il en sort dix. 480 experts ! Je trouve

que c'est formidable. Je ne sais pas à quel niveau ils sont experts, mais je trouve que cela donne une grande valeur à ce document, qui a mobilisé 480 experts. Dans ma vie publique, j'ai côtoyé peu de fois autant d'experts. Cela suscite quelques méfiances aussi. Ça fait beaucoup. Monsieur le Directeur vous donne des explications, j'en suis sûr. Ça en fait 37 par département. Permettez-moi un peu d'en sourire. Je me méfie toujours un peu de ces experts autoproclamés qui viennent nous expliquer comment vivre.

Mme la Présidente. – On va passer au vote.

RAPPORT N° 7003

RAPPORT DE LA MISSION D'INFORMATION ET D'EVALUATION SUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE

L'assemblée prend acte.

RAPPORT N° 7004

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE DEPARTEMENTAL DU RIEUCOURT

L'assemblée prend acte.

Absents lors de l'examen des rapports n°7003 et n°7004 :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. Delbrel), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. Lacombe), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MASSET Michel (a donné pouvoir à M. CASSANY), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

RAPPORT N° 7005

SIGNATURE DE LA CONVENTION NEO TERRA ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 « pour, du groupe de la majorité et celui de la Dynamique citoyenne, et 14 abstentions, du groupe l'Avenir ensemble).

RAPPORT N° 7006

CONTRIBUTION STATUAIRE DU DEPARTEMENT AU SYNDICAT MIXTE VALORIZON

VOTE : Le rapport est adopté à la majorité (28 « pour, du groupe de la majorité et celui de la Dynamique citoyenne, et 14 abstentions, du groupe l'Avenir ensemble), et ne prennent pas part au vote : Mmes Gonzato-Roques, Gargowitsch, Tonin et Laurent et MM. Bilirit et Masset).

RAPPORT N° 7007

DELEGATION DE SERVICE PUBLIC EN MATIERE DE SANTE ANIMALE ET D'HYGIENE ALIMENTAIRE – PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2019 DES LABORATOIRES DES PYRENEES ET DES LANDES

L'assemblée prend acte.

Absent lors du vote des rapports n°7005 à 7007 :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE),

Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, TOURISME, NUMERIQUE ET POLITIQUES CONTRACTUELLES

Mme la Présidente. – Il y a plusieurs rapports : le 3008 sur le FSE, le 3009 sur la mise en œuvre de la politique d'économie sociale et solidaire du Département, le 3010 sur le plan de relance du tourisme en Lot-et-Garonne avec la mise en place d'une expérimentation collaborative et le tremplin tourisme, le 3011 sur la contractualisation avec les pays pour la période 2020-2022, le 3012 qui est un point d'avancement sur la stratégie départementale d'inclusion numérique, le 3013 sur le déploiement des infrastructures numériques en Lot-et-Garonne, le 3014 sur le contrat d'affermage Agropole avec le rapport annuel du délégataire, et le 3015 qui est le rapport annuel 2019 des représentants du Département aux conseils d'administration des sociétés d'économie locale dont il est actionnaire, et le dernier, le 3016, est l'engagement du Département visant à renforcer son action de soutien aux Lot-et-Garonnais pour leur accès à une économie de proximité.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces différents rapports ?

M. CHOLLET. – Nous sommes d'accord sur tout, nous voulons juste vous proposer, peut-

être en CP, pas aujourd'hui, de prendre un petit plus de temps pour le fonds social européen (FSE).

Mme la Présidente. – On peut être faire cela vendredi prochain.

Mme GONZATO-ROQUES – Je signale la remarque de Baya Kherkhach qui me disait qu'on ne l'avait pas en commission Développement social. Il est vrai que ce rapport ne dépend pas de notre commission. On en parle assez souvent parce que c'est un rapport transversal.

RAPPORT N° 3008

FONDS SOCIAL EUROPEEN (FSE)

RAPPORT D'INFORMATION

RESTITUTION DE L'AUDIT D'EVALUATION

L'assemblée prend acte.

RAPPORT N° 3009-1014-4009

RAPPORT D'ETAPE DU DEPARTEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DE SA POLITIQUE D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3010

PLAN DE RELANCE TOURISME EN LOT-ET-GARONNE

MISE EN PLACE D'UNE EXPERIMENTATION COLLABORATIVE – LE TREMPLIN TOURISME

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3011

**LA CONTRACTUALISATION AVEC LES PAYS POUR LA PERIODE 2020-2022 : PAYS D'ALBRET ET PAYS VAL
DE GARONNE-GUYENNE-GASCOGNE**

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 3012-1015

POINT D'AVANCEMENT SUR LA STRATEGIE DEPARTEMENTALE D'INCLUSION NUMERIQUE

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3013

DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES NUMERIQUES EN LOT-ET-GARONNE

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3014

CONTRAT D'AFFERMAGE AGROPOLE

RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE – EXERCICE 2019

L'assemblée prend acte du rapport.

RAPPORT N° 3015-6006-9021

**RAPPORT ANNUEL 2019 DES REPRESENTANTS DU DEPARTEMENT AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES
SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE DONT IL EST ACTIONNAIRE**

***VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité (MM. Dézalos et Borie ne prennent pas part
au vote).***

RAPPORT N° 3016

ENGAGEMENT DU DEPARTEMENT VISANT A RENFORCER SON ACTION DE SOUTIEN AUX LOT-ET-GARONNAIS POUR LEUR ACCES A UNE ECONOMIE DE PROXIMITE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absent lors du vote de ces rapports :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION POLITIQUES EDUCATIVES, COLLEGES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

M. LACOMBE. – Je fais d'abord un peu point sur la situation dans les collèges compte tenu de la pandémie de Covid. Depuis la rentrée du 2 septembre, 20 agents sont absents pour maladie ordinaire et sont quotidiennement remplacés dans les collèges du département par des agents contractuels à temps plein, dans un court délai, entre 24 et 48 heures. De plus, la crise génère la mise à l'isolement pour les cas contacts : depuis début septembre, 12 agents ont été remplacés sur le même format, toujours dans un délai entre 24 et 48 heures. L'évolution de la crise sanitaire a généré la mise en place d'un nouveau protocole de l'Éducation nationale, qui a été réajusté par le Département, en lien avec le rectorat, selon les réalités locales de chaque collège. Le protocole sanitaire a entraîné une surcharge de travail, le Département a donc décidé de renforcer temporairement par des contrats à temps plein, à compter du 3 novembre, c'est-à-dire la rentrée post confinement, et pour toute la période concernée par cet accroissement d'activité. 11 agents de plus sont ainsi là en renfort, compte tenu de la situation sanitaire. Le Département a également renforcé la dotation de masques pour tous les agents territoriaux qui travaillent dans les collèges et réapprovisionné le stock des masques des élèves afin qu'aucun collégien ne soit refoulé dans le cas où il aurait oublié son masque.

Les budgets des collèges font l'objectif d'un contrôle et d'une analyse particulière, parce que des dépenses supplémentaires liées au Covid ont impacté l'activité budgétaire aujourd'hui de quatre établissements. Le Département reste en relation étroite avec les collèges pour suivre avec la plus grande attention leur situation financière, tout en sachant qu'il y aura probablement plus de quatre collèges impactés dans les semaines qui arrivent.

Lors de la réunion du groupe de travail Collèges, qu'on appelle G14, composé de 7 gestionnaires et 7 principaux, et qui a eu lieu au mois de mai, le Département avait demandé aux établissements qui rencontraient des problèmes de trésorerie en raison des surcoûts liés au Covid de se signaler. Cette information a été renouvelée plusieurs fois, notamment au mois de septembre, et à ce jour un seul établissement a fait appel à cette enveloppe, qui n'est donc pas encore consommée, mais, comme je vous l'ai dit, de nouvelles difficultés arrivent. Lors de la réunion du G14 du 17 novembre, les chefs d'établissement nous ont expliqué que cette proposition aurait dû leur être rappelée, car très peu avaient pris connaissance du fait que cette enveloppe existait. Une nouvelle information est faite pour que chacun puisse en bénéficier.

Pour conclure sur ce point, je rappelle que, pendant cette période, le Département est en lien permanent avec des services de l'inspection académique, avec les chefs d'établissement et avec les partenaires des transports scolaires, notamment la Région. Pour finir, je remercie particulièrement la Direction de l'Éducation, qui suit tous les collèges au jour le jour pour être extrêmement réactive dans une période qui est compliquée. Grâce à eux, le Département remplit pleinement son rôle.

Je présente deux rapports. Le 5003 concerne des modifications d'affectation de crédits pour les grosses réparations et améliorations. Vous avez le détail dans le rapport. Le 5004 est un avenant d'un an pour la convention qui existe entre les établissements et le Département sur les compétences respectives de chacun. Cette année, compte tenu du Covid, nous n'avons pas eu le temps de renouveler cette convention, donc nous faisons un avenant, et l'on y travaillera en 2021.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ces deux rapports ?.

Mme KHERKHACH. – Une intervention générale. On en parlait un peu avec Nicolas Lacombe avant de commencer notre session de ce jour. Moi je trouve qu'il y a un climat assez tendu au sein des collèges, en tout cas des collèges agenais. Certains principaux m'ont fait part de difficultés financières liées aux frais supplémentaires auxquels ils étaient confrontés et dus à la situation sanitaire ; de la difficulté aussi dans la gestion des protocoles sanitaires au sein des établissements. Je me réjouis d'entendre ce que vous avez dit, Monsieur Lacombe, concernant une enveloppe spécifique, dont je n'avais pas connaissance au moment où j'étais en conseil d'administration, fin octobre, tout début novembre.

Enfin, j'ai une question sur l'établissement Ducos concernant la dotation de tablettes. On me dit que les tablettes étaient au Conseil départemental, mais qu'il manquait les coques protectrices et que, de fait, ils attendaient l'arrivée de ces équipements de protection avant livraison.

M. LACOMBE. – Sur le climat dans les collèges, effectivement c'est compliqué dans un certain nombre d'entre eux. Nous en avons discuté tout à l'heure. Il faut que les principaux de collège, en cas de difficulté, n'essaient pas de jouer un coup l'Agglomération, un coup le Département. Le mieux est de voir tout le monde autour de la même table en même temps, puisque nous sommes partenaires sur ces affaires et qu'il vaut mieux travailler de façon concertée. Il y a effectivement quelques difficultés, notamment à Dangla et Ducos du Hauron.

Pour les tablettes, je n'ai pas entendu parler de cette histoire de coque, je vais me renseigner. Cela devrait être réglé assez rapidement.

Mme la Présidente. – Apparemment, c'est un problème d'approvisionnement.

M. DUPREZ. (Directeur Général de Services) – Il ne vous a pas échappé qu'il y a une vague tension sur le marché mondial de l'informatique. On attend les coques qui accompagnent les tablettes.

Mme KHERKHACH. – Monsieur Lacombe, je souscris à ce que vous avez dit sur la nécessité de se la jouer collectif, surtout quand un problème était « borderline » entre les sujets

communaux, intercommunaux et départementaux. On l'a vu avec M. Dézalos et Mme Bricard au collège Ducos, où l'on a été interpellé de manière un peu vive sur le problème d'équipements sportifs, d'un bâtiment qui dépendait de la Ville, mais pour une utilisation des collégiens. Cher Monsieur Lacombe, j'ai un discours et je n'en ai qu'un : dès lors qu'on est sur ce genre de projet qui concerne tous ces acteurs, c'est au collège de mettre tous les acteurs en lice. On l'a fait avec Christian et Nathalie sur la question de l'équipement sportif de l'établissement sportif Ducos et je crois que c'est effectivement une bonne méthode.

Mme la Présidente. – Je vous propose de passer au vote sur les deux rapports.

RAPPORT N° 5003

COLLEGES DEPARTEMENTAUX - PROGRAMME ANNUEL ET PLURIANNUEL DES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS ET D'AMELIORATIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 5004

AVENANT A LA CONVENTION 2028-2020 RELATIVE AUX MODALITES D'EXERCICE DES COMPETENCES RESPECTIVES ENTRE LE DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE ET LES COLLEGES PUBLICS DE LOT-ET-GARONNE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absent lors du vote de ces rapports :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPEPS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

M. CASSANY. – Le rapport est très court et très léger en termes d'impact financier. Nous avons des dépenses d'investissement non réalisées de 500 k€ sur les couches de surface et nous avons aussi des dépenses nouvelles d'investissement pour 200 k€. Vous avez le détail dans le rapport.

La dépense la plus importante, de 125 k€, est une soultte concernant un transfert de voirie à Damazan. La plus légère est de 130 €, avec la commune de Bourlens, pour la participation à l'équipement de l'aire de cette commune.

Nous avons pour 330 k€ de recettes nouvelles d'investissement, notamment au titre de subventions accordées par l'Europe et l'État notamment pour les travaux de l'écluse de Saint-Vite. Nous avons 24 k€ de remboursement de l'État pour le changement des panneaux de limitation de vitesse, effectué par les services du Département sur la RN21, et aussi 23 k€ de reversement de l'État au titre d'un avenant au contrat de plan et 2 k€ au titre d'un reversement d'un marché de travaux.

Ce rapport n'a pas lieu à des observations particulières en commission. S'il est léger, c'est aussi parce que la Direction des Infrastructures a bien travaillé et qu'elle avait fait dès le départ de bonnes projections. Je voudrais donc la remercier et la féliciter.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ce rapport ? Non. Nous en prenons acte.

RAPPORT N° 2003

INFRASTRUCTURES ET MOBILITE

L'assemblée prend acte du rapport.

Absent lors de l'examen du rapport :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS),

M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

M. BORIE. – Je tiens à intervenir pour dire que, pour une fois, l'opposition n'a pas réservé son vote lors de la présentation en commission. C'est assez rare pour le souligner et je tenais à en faire l'écho, comme quoi le sport fédère et qu'on sait se retrouver sur l'essentiel, avec un fair-play de bon aloi. Pour faire court, le dossier concernait le club de rugby de Layrac. De là à dire qu'il y avait du clientélisme...

Mme la Présidente. – Ils ne sont pas comme ça.

M. BORIE. – Plaisanterie mise à part, il s'avère que la Fédération française de rugby a remodulé un peu ses strates d'équipe. Un nouveau critère est créé, à savoir la Nationale 1, qui n'existait pas auparavant. Il s'avère que dans les clubs du Lot-et-Garonne, seul le club de Layrac était concerné, et de ce fait il ne participait pas à nos critères d'éligibilité dans le sport d'élite. Jusqu'à présent, on tenait 4 % de l'élite nationale de toutes les disciplines, et de ce fait il était exclu de la subvention qu'il était en droit d'attendre s'il n'avait pas bougé du fait des décisions de la Fédération française de rugby. On a fait marcher un peu la moulinette avec les services et j'ai proposé que de 4 % on passe à 5 %, ce qui nous permet d'intégrer Layrac, sans dépasser l'enveloppe qui y était consacrée, et cela n'a pas d'effet d'aubaine pour d'autres clubs, qui ne pourront pas émarger dans les 5 % de l'élite nationale. Je vous propose donc ce rapport, qui a fait l'unanimité au profit d'un club de rugby du Lot-et-Garonne.

RAPPORT N° 6004

POLITIQUE DEPARTEMENTALE CINEMATOGRAPHIQUE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 6005

MODIFICATION DU REGIME D'AIDE « FONCTIONNEMENT DES CLUBS DE HAUT NIVEAU »

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absent lors de l'examen du rapport :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION ADMINISTRATION GENERALE, RESSOURCES HUMAINES ET PATRIMOINE

Mme SALLES. – Madame la Présidente, mes chers collègues, la commission AGRHP vous présente quatre rapports : les PV des précédents débats (approuvés en début de séance), le tableau

des effectifs, une revalorisation des indemnités d'enseignement des formateurs et le rapport d'activité des services départementaux pour 2019.

Le tableau des effectifs vous est soumis lors de chaque session. Ce rapport vous propose les modifications à apporter face aux nécessaires ajustements en matière de mouvement de personnel. Il comporte des transformations de postes suite à des départs en retraite, des mobilités internes ou des réussites à concours. À signaler que des postes permanents en réserve sont utilisés pour régulariser des situations individuelles dans le cadre d'un exercice de gestion des emplois et des compétences, exercice que nous avons engagé cette année. Cela concerne un peu plus de 20 postes.

Les transferts de postes résultent de modifications d'organigramme que nous avons eu l'occasion de voir dans les instances paritaires.

La création de postes dans le cadre de la CAP du 14 décembre 2020 répond aux avancements de grade et promotions internes qui seront proposées.

Lors des DM2, nous supprimions les postes préalablement occupés par les agents nommés, ainsi que les postes non pourvus, afin que l'impact soit neutre à l'issue des CAP. Mais cette année, du fait du Covid, le calendrier s'est trouvé modifié et nous ne pouvons pas vous proposer de suppressions de postes. Elles interviendront au budget primitif 2021, ce qui aura pour conséquence une augmentation artificielle des effectifs au 1^{er} janvier 2021.

La modification de délibérations antérieures fait suite à des procédures de recrutement : si la recherche de fonctionnaires est infructueuse, nous pouvons pourvoir l'emploi par la voie contractuelle, mais il faut que la délibération intègre cette possibilité avec un certain nombre d'éléments.

Enfin, concernant la création de postes pour ajuster des besoins non permanents, en accroissement temporaire d'activité (ATA), dont Nicolas Lacombe vous a donné un exemple tout à l'heure, face aux fortes variations d'activité des services, la collectivité souhaite augmenter le volant d'ATA mobilisable, sans pour autant accroître l'emploi permanent. En effet, ce volant n'a pas été réévalué depuis le 1^{er} janvier 2011. Il vous est proposé de retenir un volant de 140 postes en ATA mobilisable à compter du 1^{er} septembre 2020.

De même, le Conseil départemental souhaite poursuivre la démarche de formation en interne. Cela permet de valoriser les compétences des agents et, d'autre part, d'apporter les formations au plus près des métiers, tout en respectant la politique de formation de notre collectivité. Nous proposons de revaloriser l'indemnité de formateur interne à 11 € brut par heure, quels que soient le type de formation et le nombre de sessions organisées. D'autre part, nous proposons de valoriser les formations internes qui engagent la responsabilité des formateurs par l'élaboration d'une charte de la formation interne. Ces évolutions seront appliquées au 1^{er} janvier 2021. L'impact de la revalorisation sera d'environ 6 000 € à partir de 2021. Ces propositions ont été faites aux membres du comité technique, qui ont émis un avis favorable le 29 septembre 2020.

Le dernier rapport concerne l'activité des services de la collectivité en 2019. Vous y avez retrouvé les mesures, les actions qui ont été menées par les diverses directions. L'année 2020 présentera un bilan d'activité qui sera marqué par la crise sanitaire. Cette crise a impacté le fonctionnement de notre collectivité par un confinement, un déconfinement et un reconfinement. À chaque étape, un travail considérable a dû être réalisé par les équipes de la DRH, de la mission Hygiène et Sécurité, pour élaborer des protocoles et des fiches conseils et pour les communiquer aux services. Pour les directions, ce fut de réorganiser les tâches avec des agents en présentiel, en télétravail ou en ASA (autorisation spéciale d'absence), toujours avec l'objectif d'assurer la continuité du service public, du service au public.

Je tiens à souligner l'investissement de chacun pour que la collectivité remplisse ses missions dans cette période difficile. Je remercie l'ensemble des agents pour leur collaboration, leur

volonté d'assurer la présence du Conseil départemental auprès des Lot-et-Garonnais en grande difficulté durant cette année 2020.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ce rapport ?

Mme KHERKHACH. – Je regarde ce que fait l'Agglomération par rapport à ces situations à gérer au niveau RH pendant ces temps de confinement et reconfinement. On sait que tous les agents ne sont pas mobilisés de la même façon pendant le confinement. Est-ce qu'il y a une possibilité de travailler à un redéploiement de ceux qui potentiellement seraient ou pourraient être en télétravail, de renforcer des services plus sollicités ? Ou est-ce que les compétences ne sont pas au rendez-vous de ce qui serait à redéployer, parce que cela demanderait des compétences plus spécifiques ? Quel est votre regard sur cette option ?

Mme SALLES. – Chaque direction a dû s'adapter à ces nouvelles conditions dues à la crise sanitaire. Des agents sont en télétravail, mais vous savez que la collectivité s'est positionnée pour un télétravail qui n'est pas complet, c'est-à-dire 5 jours sur 5. Après discussion, après débat dans l'instance paritaire sur l'organisation du télétravail, nous avons plutôt opté pour 3 jours, maximum 4 jours. Le présentiel semble indispensable à tous, à la fois aux agents, qui ne veulent pas se retrouver dans un isolement, une rupture avec leur service, leurs missions ou leur activité, et aux chefs de service, qui ont aussi besoin de cette relation, de ce rapport avec les agents au moins 1 jour voire 2 jours par semaine. Quand vous parlez d'un redéploiement, c'est parfois un peu difficile. Monsieur Le Directeur Général des Services sera peut-être plus à même de parler de cette gestion du personnel, mais je crois, des débats que nous avons pu avoir, que nous avons envisagé le redéploiement plutôt dans le cadre de la GPEC (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences). La GPEC a pu montrer qu'il pouvait y avoir des services qui étaient en plus grand besoin et des services où, au contraire, sans être sans besoin, il peut y avoir un redéploiement. Sauf que nous sommes dans une collectivité où la mobilité s'applique beaucoup selon le volontariat, les demandes des agents. Il faut savoir tenir compte de cet élément. Tout à l'heure, Nicolas Lacombe vous a évoqué la conséquence de la crise sur l'activité des agents d'entretien. Nous avons eu l'occasion d'en débattre dans les instances paritaires. C'est vrai que nous avons momentanément plus fait appel à de l'accroissement temporaire d'activité, avec des contrats qui peuvent être de deux, trois, six mois suivant les besoins des services et des directions. L'ATA permet une certaine souplesse en termes de variation d'activité dans les services. Je crois que le redéploiement doit s'imaginer par direction et par service, d'une manière un peu plus globale aussi, parce que parfois cela peut faire appel à de la formation. Bien souvent, la formation est nécessaire pour évoluer dans la carrière. Je crois ne pas trahir la volonté de la Présidente en disant qu'on s'appuiera beaucoup sur la GPEC et sur les données qu'elle fournit. De mon œil d'élue, parce que je ne suis pas une technicienne, j'ai beaucoup appris de la GPEC et des informations qui nous ont été fournies par cette étude sur la gestion prévisionnelle. C'est d'ailleurs aussi au travers de la GPEC qu'on a pu se rendre compte que le volume d'ATA, sur lequel il y avait une délibération ancienne, ne correspondait plus au fonctionnement de notre collectivité et aux variations qu'il pouvait y avoir dans les services. Dans toute collectivité, il y a toujours une évolution avec la GPEC. Il peut y avoir une évolution en termes d'activité. Par exemple si demain on arrive à 40 % de la population qui a plus de 65 ans ou si 20 % de la population a plus de 80 ans, on peut légitimement penser que le service APA exprime un besoin beaucoup plus important que ce qu'il peut exprimer aujourd'hui. Je crois qu'il faut aussi avoir cette réactivité, cette capacité à s'adapter à l'évolution des besoins de la collectivité.

Mme la Présidente. – La question est aussi de savoir si, dans le contexte actuel, il y a eu des redéploiements d'agents. Il y en a peu, puisque quasiment tous les services sont restés ouverts et fonctionnels. Il y a eu juste un redéploiement d'agents dans les contrôles sanitaires qui sont opérés avec l'ARS dans certains établissements, mais ils sont restés sur leur cœur de métier. C'est vrai qu'ils ont été sollicités pour aller faire des visites dans certains établissements. Ce n'est pas vraiment un redéploiement, mais en tout cas ils ont eu d'autres missions pendant cette période de confinement.

Mme KHERKHACH. – J'entends bien les décrochages, les « warnings » sur le décrochage professionnel pendant la période que nous traversons, qui a fragilisé des agents comme tous les

personnels de toute organisation. Quand vous parlez d'accroissement temporaire d'activité (ATA), voulez-vous dire que cela est formalisé par du recrutement externe pour venir compléter les agents du collège ?

Mme la Présidente. – Ce sont des contractuels, recrutés quelques heures par jour, dans 11 collèges, pour venir en soutien pendant cette période difficile, en lien avec les préconisations sanitaires qui sont imposées.

Mme DUCOS. – Est-ce que les infirmières qui évaluent les dossiers APA sont sur le terrain ?

Mme la Présidente. – Aujourd'hui non.

Mme DUCOS. – Le nombre de dossiers APA en attente est-il important ? Quels sont les délais ?

Mme VIDAL. – Selon le retour que j'ai eu lors de la dernière commission APA, les infirmières et les assistantes sociales qui œuvrent sur ces dossiers sont à flux tendus sur tous les secteurs, en toute transparence. Le délai en termes d'évaluation, du moment où le dossier arrive dans notre service jusqu'à la mise en place des aides, est autour de quatre mois. C'est beaucoup trop, j'en conviens bien. Le nouveau directeur de l'Autonomie est en train de rencontrer tout le personnel qui relève de sa direction et il essaie de réorganiser le travail de chacun et d'optimiser le fonctionnement pour faire en sorte que ce délai diminue. Les dossiers sont traités sur le plan administratif, mais c'est au niveau des infirmières et des assistantes sociales que se pose le problème, parce qu'elles sont moins nombreuses sur le terrain que le personnel administratif. On a pu avoir du retard dans la partie administrative, mais maintenant c'est plus dans l'évaluation concrète que l'on est en difficulté.

Mme DUCOS. – Dans la courbe démographique, est-ce que l'on ne se dirige pas vers une période d'intensification de prise en charge ? Y aura-t-il un nombre suffisant d'infirmières pour l'évaluation ? Avec un délai de quatre mois, comment font les gens ?

Mme VIDAL. – Il est délicat de mettre en renfort une infirmière qui n'a pas d'expérience dans ce type de service. Il y a des services où il est plus facile de venir en renfort que d'autres. Il faut être quand même formé sur la prestation, ce qui ne se fait pas du jour au lendemain.

Mme KHERKHACH. – Hélène, tu dis que du retard a été pris à un moment dans le traitement administratif, ce qui mène aujourd'hui à un délai de traitement depuis le dépôt du dossier jusqu'à l'évaluation à domicile de quatre mois, et c'est énorme. Des retours du terrain dénoncent ce délai qui paraît trop long pour les familles. Enregistrez-vous plus de demandes d'APA ? Ou bien le délai s'explique-t-il uniquement par le retard qui a été pris sur les anciens dossiers ? J'avais cru comprendre qu'il y avait une hausse des dossiers enregistrés actuellement.

Mme la Présidente. – Des décisions ont été prises pendant la première période de confinement du fait que les agents, les infirmières ou les assistantes sociales ne pouvaient pas aller à domicile. Quand il s'agissait de renouvellement de plans, ils étaient renouvelés à l'identique, en espérant pouvoir refaire une visite pour réactualiser le plan. Aujourd'hui, ce qui est privilégié, tant que la crise est là, ce sont des interventions non pas à domicile, mais par téléphone, et je reconnais que ce n'est pas l'idéal. Mais il y a une inquiétude aussi de la part des usagers de faire venir du monde de l'extérieur chez eux. Nous devons protéger les personnes chez qui nous allons, et nos agents. Il n'empêche que vous avez raison, un délai de quatre mois est beaucoup trop long. Il va bien falloir faire des efforts dans la mise en place des plans.

Mme GONZATO-ROQUES. – Je trouve que la décision que tu as prise en ayant été sollicitée par les équipes APA qui font l'expertise à domicile, la décision de valider par téléphone une expertise dans les cas les plus simples est importante, parce que cela permet d'ouvrir des droits plus

vite, même si ensuite est effectuée une visite à domicile pour confirmer ou infirmer ou réadapter en nombre d'heures C'est déjà une première évaluation, c'est toujours mieux que rien du tout. Si l'on dit que personne n'ira à domicile à cause de la crise du Covid, c'est compliqué. Il y a quelques visites dans certains cas, quand on ne peut pas en faire l'économie. Les contacts téléphoniques sont importants.

Mme DUCOS. – À domicile on voit des choses qu'on ne peut pas voir. Entre les deux périodes de confinement, est-ce que les infirmières sont revenues à domicile ?

Mme la Présidente. – Oui, pour voir seulement si le plan mis en place par téléphone était adapté. Dans le cas de renouvellement, il y a souvent des dégradations.

M. CHOLLET. – Je vais vous demander de vous charger de ce dossier parce que nous avons l'impression, selon les remontées sur chacun de nos cantons, d'une flambée du nombre d'APA. Nous ne comprenions pas très bien parce que c'est en contradiction avec les profils épidémiologiques tracés l'année dernière. Il y a une difficulté dans les services. Un délai de quatre mois est beaucoup trop long.

Mme la Présidente. – C'est trop long. Je propose qu'on fasse un point vendredi prochain. On va passer au vote. Pour le rapport 8013, je signale une modification : jusqu'à présent, Monsieur Bilirit faisait partie du conseil d'administration de la SEM 47, il n'y est plus, et dans l'envoi complémentaire était proposée Madame Paillares, mais ce ne sera plus Madame Paillares, ce sera Monsieur Hocquelet.

RAPPORT N° 8010

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2020

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8011

REVALORISATION DES INDEMNITES D'ENSEIGNEMENT DES FORMATEURS ET DISPOSITIONS SPECIFIQUES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8012

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DEPARTEMENTAUX – ANNEE 2019

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 8013

MODIFICATION DE LA REPRESENTATION DU DEPARTEMENT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SEM 47

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors du vote de ces rapports :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI),

M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Émilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPERS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

COMMISSION FINANCES ET ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

M. DEZALOS. – Madame la Présidente, nous avons 7 rapports, dont l'énumération sera rapide. Le premier (n°9014) est un rapport de la Chambre régionale des comptes d'Occitanie sur le contrôle des comptes et de la gestion de la société d'économie mixte Compagnie d'aménagement des Coteaux de Gascogne, qui est basée dans les Hautes-Pyrénées, mais dont le champ d'intervention touche une partie de notre département. Il s'agit de donner acte à la Présidente du Conseil départemental de la communication de ce rapport d'observations.

Le rapport 9015 est un rapport sur les travaux réalisés par la commission consultative des services publics locaux, laquelle s'est penchée sur des délégations de service public du laboratoire vétérinaire départemental Santé animale et Hygiène alimentaire. Un avis favorable a été donné au renouvellement de cette délégation. Il y a eu également des rapports de deux autres délégataires de service public du département, à savoir Technopole Agropole pour le contrat d'affermage pour la gestion et le développement de la l'Agropole, et le laboratoire des Pyrénées dans le cadre du contrat relatif à la réalisation d'analyses en matière de santé animale et d'hygiène alimentaire. Il s'agit de prendre acte du rapport de cette commission consultative des services publics locaux.

Dans le rapport 9016, la Présidente vous rend compte des décisions qu'elle a prises dans le cadre des dispositions du Code général des collectivités locales. Vous avez la liste de toutes les décisions qui ont été prises sur les périodes indiquées dans le document. Il s'agit là encore de prendre acte de l'ensemble de ces décisions.

Le rapport 9017 est un rapport classique sur les créances irrécouvrables et les provisions. Il vous est proposé, par les finances publiques, de décider d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables pour un montant de 70 362,73 € et d'enregistrer les pertes sur des créances atteintes

(quand il y a eu une situation de surendettement par exemple et que la dette est éteinte, ce dont on prend acte) à hauteur de 5 005,48 €. Dans la même délibération, il est proposé de reprendre les provisions qui ont été constituées pour faire face au non-recouvrement de certaines pertes et créances au titre des RMI, RSA et FSL.

Le rapport suivant, le 9018, est la décision modificative n° 2 du budget principal du Département. La présentation en a été faite ce matin. Il s'agit aussi d'adopter la décision modificative n° 1 du budget annexe du foyer départemental de l'enfance Balade, en vous précisant que les inscriptions à la DM1 n'affectent pas le volume global du budget primitif, qui reste au niveau initial. Pour le budget principal, la DM2 consiste à adopter des écritures qui représentent au total, en dépenses, 12 345 210 €, dont un peu plus de 11 M€ d'écritures d'ordre. C'est donc une DM2 de faible ampleur. Le même montant est inscrit en recettes. Dans cette même délibération, on valide l'ouverture d'autorisations de programme nouvelles, la modification d'autorisations de programme, ainsi que l'ouverture et la modification d'autorisations d'engagement du budget principal.

Le rapport 9019 consiste à adopter une nouvelle nomenclature comptable, le référentiel M57, à partir du 1^{er} janvier prochain, qui va se substituer à la nomenclature M52. Pourquoi dès le 1^{er} janvier prochain ? Il faut rappeler qu'à partir de 2024 se produira une petite révolution comptable et budgétaire : les documents que sont le compte administratif et le compte de gestion établis par les finances publiques vont être fondus dans un document unique, qui s'appelle le compte financier unique. Nous nous sommes portés candidats pour rentrer dans une expérimentation dès 2021. Nous avons été retenus pour cela. Je crois que nous serons bien préparés lorsque ce changement interviendra en 2024. Cette anticipation nécessite de passer à cette nomenclature M57 dès le 1^{er} janvier, dont l'incidence n'est pas très visible pour nous aujourd'hui, si ce n'est qu'il faut apurer un compte, parce qu'il disparaît de la nouvelle nomenclature.

Enfin, le dernier rapport est des plus classiques, il concerne la continuité d'exécution du budget primitif. Il s'agit de pouvoir continuer à engager, à liquider, à encaisser, avant même l'adoption du prochain budget de 2021. Si nous le votons en avril, il faut bien que, sur les trois premiers mois, on puisse continuer à fonctionner. Ce rapport indique, dans la limite de 25 %, les enveloppes budgétaires que nous pouvons actionner en attendant l'adoption du nouveau budget.

Mme la Présidente. – Y a-t-il des questions sur ces rapports ?

M. CHOLLET. – La bonne nouvelle est sur les DMTO : on récupère 2 056 M€, en sachant qu'en plus l'évaluation s'est arrêtée au mois d'octobre. La chute des DMTO est moins importante que ce qu'on croyait.

Deuxièmement, on est déjà fin 2020 : confirmez-vous la suppression de la taxe foncière sur le bâti ? Que peut-on savoir sur la TVA et l'indexation par rapport à la TVA ? Comment va-t-on être mangé l'année prochaine sur le plan budgétaire ?

M. DEZALOS. – S'agissant des DMTO, la bonne surprise, partout en France, c'est que les DMTO ont produit plus que ce qu'on pouvait craindre au mois de septembre. Mais il se passe un deuxième confinement et il aura aussi des répercussions sur les transactions. Ces dernières semaines, il y avait un débat sur l'impossibilité de faire visiter les locations. Je ne sais pas quel sera l'impact sur les transactions.

Ce que nous n'avions pas prévu lors de la DM1, c'est que cette période de difficulté puisse se prolonger au-delà de la fin de l'année, ce qui est fort possible. On verra ce que l'on encaisse réellement au mois de décembre et par la suite. Nous avons adopté une attitude prudente par rapport à cela. Mais globalement, sur l'année 2020, nous n'avons pas l'impact que l'on craignait.

Pour répondre à la deuxième question, nous confirmons la perte au 1^{er} janvier du levier fiscal du foncier bâti. En remplacement si je peux dire, nous aurons une fraction de TVA qui nous sera

versée. Les informations nouvelles par rapport à cela ne sont pas très bonnes. Le Gouvernement nous a « vendu » cette réforme en disant que les Départements n'allaient pas y perdre et qu'ils allaient même y gagner, parce qu'il dit démontrer que la dynamique de la TVA a été, sur les cinq ou dix dernières années, plus favorable que ce que produisait le foncier bâti. Il a dit que nous allions bénéficier à plein de cette dynamique plus généreuse que celle du foncier bâti. Or, le Gouvernement s'est très vite ressaisi, après s'être relâché un petit moment. Il a introduit des modalités de calcul et de versement de cette future fraction de TVA des éléments restrictifs. Je parle sous le contrôle de la Présidente, du directeur général des services et de la directrice des finances : selon nos informations, il y aura un plafonnement de cette dynamique du produit de TVA à hauteur, semble-t-il, de 5 %. S'il y avait une dynamique supérieure à 5 %, on n'en bénéficierait pas. Par ailleurs, des calculs de référence ne nous sont pas favorables. Le changement est donc mis en œuvre en janvier pour l'exercice 2021, avec ces éléments qui ne sont pas les meilleurs que l'on pourrait attendre dans un premier temps.

M. le Directeur Général des Services – La base de référence devait être 2020, mais cela va être 2021 suite à un amendement gouvernemental qui a été introduit dans la loi de finances. Cela ne nous est pas du tout avantageux. Si vous prenez comme référence 2020, comme en 2021 le PIB va remonter et que le PIB est la somme des valeurs ajoutées, la TVA va remonter. Si vous fixez l'année d'exercice du transfert à 2020, ce ne peut être que favorable, parce que 2021 ne pourra être que meilleure. Si vous la fixez à 2021, vous la fixez à un haut niveau, donc la dynamique sera moindre. On va vous prendre votre taxe sur le foncier bâti 2020 et on va regarder le produit de la TVA en 2021, alors que cela devait être le produit de la TVA 2020 comparé à la taxe sur le foncier bâti de 2020. Le Gouvernement sait bien que la TVA de 2020 est très basse, donc s'il prenait comme référence 2020, il faudrait qu'il nous donne un pourcentage très élevé de TVA, et comme ce pourcentage est fixé pour toujours... On ne gagnera pas une grosse dynamique fiscale puisqu'on va regarder le produit de TVA de 2021.

M. DEZALOS. – On perd sur deux tableaux dans ce calcul, d'une part parce qu'on prend comme base de départ le produit de foncier bâti avec un an de décalage, donc on perd un an de revalorisation des bases du foncier bâti ; d'autre part avec la référence de la TVA.

M. LEPERS. – Nous n'étions pas au courant du dernier amendement sur le changement de l'année. On est mal.

M. le Directeur Général des Services – Quand on vous transfère une fraction de taxe, il y a un pourcentage, tel pour cent pour les Départements qui percevaient tant de TFB, et ensuite on répartit pour chaque Département, qui a son sous-pourcentage, X pour cent de Y pour cent. Un arrêté est pris pour indiquer ces pourcentages et cette répartition entre tous les Départements.

M. DEZALOS. – Au-delà de cette question de la contrepartie qui est versée, je crois qu'il ne faut pas perdre de vue l'essentiel du problème, c'est-à-dire la perte du dernier levier fiscal. On a évoqué ce matin qu'il y aurait des conséquences sociales et économiques, peut-être une flambée du RSA, des dépenses auxquelles il faudra faire face, et là se pose le problème : comment font les collectivités qui ne disposent plus du levier fiscal pour faire face à des dépenses qu'elles ne contrôlent pas ? D'où la question que vous avez soulevée ce matin, la Présidente et vous, avec l'idée de renationaliser ou pas le RSA. Les collectivités départementales vont être dans cette discussion.

M. LEPERS. – Les négociations avec l'État sont-elles terminées ? Ou y a-t-il encore une marge de manœuvre ?

M. DEZALOS. – Sur le levier fiscal ?

M. LEPERS. – Sur le levier fiscal, je suis moyennement d'accord, parce qu'on avait la taxe foncière et, honnêtement, qui d'entre nous allait pouvoir imaginer qu'on allait relever la taxe foncière

dans les années à venir ? Nous sommes déjà les citoyens les plus imposés en Nouvelle-Aquitaine. Dire qu'on n'a plus de levier, ce sont de grands mots. De toute façon, on n'aurait pas pu agir sur le sujet, on n'aurait pas pu taxer plus des gens qui sont taxés à ce niveau. Je pensais à la part de TVA, je voulais savoir si l'on pouvait agir, car la situation financière des Départements risque de se dégrader à cause du RSA.

M. DEZALOS. – Les Départements agissent là-dessus. Le président Bussereau et l'ADF sont intervenus fortement, ont employé des mots forts là-dessus. Je ne sais pas s'ils ont parlé d'escroquerie, mais ça voulait dire ça. Il y a des réactions au niveau de la représentation départementale. Mais j'ai bien peur que les carottes soient cuites. S'agissant du levier fiscal, vous avez raison, Monsieur Lepers, je crois que des Départements comme les nôtres sont au taquet en matière de marge de manœuvre. Il n'empêche que le levier fiscal est garant d'une certaine souveraineté. Voyez, on va encore plus loin, c'est l'identité même des collectivités et la décentralisation elle-même. Ce sont des problèmes politiques majeurs.

Mme la Présidente. – On va passer au vote de ces rapports.

RAPPORT N° 9014

**RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES ET SES REPONSES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES
OCCITANIE SUR LE CONTROLE DES COMPTES ET DE LA GESTION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE
COMPAGNIE D'AMENAGEMENT DES COTEAUX DE GASCogne – EXERCICES 2013 A 2017**

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9015

**RAPPORT SUR LES TRAVAUX REALISES PAR LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX EN 2019**

L'assemble prend acte.

RAPPORT N° 9016

**DECISIONS DE LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE
POUVOIR EN APPLICATION DES ARTICLES L. 1413-1, 3211-2, 3221-10 ET 3221-12-1 DU CODE GENERAL
DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

L'assemblée prend acte.

RAPPORT N° 9017

PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES – PROVISIONS

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9018

DECISION MODIFICATIVE N° 2 DE 2020 – BUDGET PRINCIPAL

DECISION MODIFICATIVE N° 1 DE 2020 – BUDGET ANNEXE DU FOYER DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE BALADE

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9019

ADOPTION DU REFERENTIEL COMPTABLE M57 A COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2020 – MODALITES

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N° 9020

EXECUTION DU BUDGET PRIMITIF 2021 AVANT LE VOTE DU BUDGET

VOTE : Le rapport est adopté à l'unanimité.

Absents lors de l'examen de ces rapports :

M. BARRAL Bernard (a donné pouvoir à Mme SALLES), Mme BESSON Séverine (a donné pouvoir à M. BORDERIE), M. BILIRIT Jacques (a donné pouvoir à M. LACOMBE), M. BOCQUET Christophe (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence (a donné pouvoir à Mme KHERKHACH), Mme BRICARD Nathalie (a donné pouvoir à M. DELBREL), M. CAMANI Pierre (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme CAMBOURNAC Louise (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. CONSTANS Rémi (a donné pouvoir à M. CHOLLET), Mme DHELIAS Danièle (a donné pouvoir à M. GIRARDI), M. DREUIL Jean (a donné pouvoir à M. DEZALOS), Mme GARGOWITSCH Sophie (a donné pouvoir à M. BORIE), Mme HAURE-TROCHON Caroline (a donné pouvoir à Mme PAILLARES), Mme JOFFROY Catherine (a donné pouvoir à M. CASSANY), Mme LALAUURIE Line (a donné pouvoir à M. PERAT), Mme LAURENT Françoise (a donné pouvoir à Mme LAMY), M. HOCQUELET Joël (a donné pouvoir à M. LACOMBE), Mme MAILLOU Emilie (a donné pouvoir à Mme VIDAL), M. MERLY (a donné pouvoir à Mme DUCOS), M. PICARD Alain (a donné pouvoir à M. CALMETTE), Mme SUPPI Patricia (a donné pouvoir à M. LEPEPS), Mme TONIN Valérie (a donné pouvoir à Mme VIDAL).

Mme LAMY. – Petite remarque tardive : Sophie Gargowitsch s'associe avec moi pour saluer l'énorme travail qui a été fait par Thomas Astruc et Maéva Le Joubioux dans la rédaction du rapport. On ne les a pas salués quand ils étaient présents dans la salle. Ils ont fait un énorme travail d'organisation, de synthèse et de rédaction.

Mme la Présidente. – C'est vrai. Avant de lever la séance, pour la commission permanente de la semaine prochaine, je vous propose la même configuration, le même dispositif, le même nombre. Est-ce que cela vous va ? (*Approbation*) Je vous remercie. Bonne fin de journée.

La séance est levée à 15h35.

DIAPORAMA

Décision modificative n° 2 2020

Session du 20 novembre 2020

18/11/2020

DM2 2020 – Un budget 2020 dans une contexte de crise

- Un budget 2020 fragilisé par les impacts d'une crise sanitaire sans précédent
- La DM2, dernière étape avant la clôture de l'exercice, tient compte des dernières prévisions économiques et des réalisations constatées, reste d'une portée très limitée et
 - corrige le budget uniquement des « effets crise » mais
 - préserve l'épargne nette de la DM1
 - maintient le volume des investissements
 - permet de réduire le niveau d'endettement

En M€	BP 2020	DM 1	Ecart de BP à DM1	DM 2	Ecart de DM1 à DM2
Fonctionnement					
Recettes	382,000	373,695	-8,305	375,904	2,209
Dépenses	342,600	344,295	1,695	346,504	2,209
dont frais financiers	5,640	5,640		5,640	
EPARGNE BRUTE	39,400	29,400	-10	29,400	0
Rembt. capital dette	25,460	25,460		25,460	
EPARGNE NETTE	13,940	3,940	-10	3,940	0
Investissement					
Dépenses	56,000	56,000		55,036	-0,964
Reports	15,585	15,585		15,585	0
Depenses totales	71,585	71,585		70,621	-0,964
Emprunts	18,380	28,380	10	25,886	-2,494
Avance remb. DMTO				1,204	1,204
Montant emprunt d'équilibre				27,090	-1,290
Variation de l'endettement		2,920		1,630	-1,290

- Des indicateurs qui restent au même niveau par rapport à la DM1 (épargne nette, taux d'épargne maintenu à 7,9 %, capacité de désendettement à 8,6 ans)
- Une réduction de l'endettement de la collectivité de -1,290 M€



➤ La section de fonctionnement s'équilibre à 2,209 M€

- recettes :

DMTO + 2 M€ (-15% par rapport à la prévision du BP)

Etat + 0,5 M€ (cofinancement prime Covid Saad et Esms)

Différence = atténuations de produits (- 0,538 M€) et recettes supplémentaires

- dépenses :

Prime Covid + 1,5 M€ (reste à charge du CD47 = 1 M€)

Ajustements diverses dépenses + 0,709 M€
(dont + 0,350 M€ pour les Assfam)

➤ La section d'investissement s'équilibre à - 0,964 M€

- dépenses :

Redéploiements de crédits (+/- 0,532 M€)

Avances sur travaux SEM (- 1 M€)

Appel de fonds Région-Cités scolaires (-0,350 M€)

- recettes :

Soutien de l'Etat – Avance remboursable DMTO (+1,290 M€)

Emprunt d'équilibre -2,494 M€

Réduction de l'endettement prévisionnel de 1,290 M€



- Des finances départementales saines pour « aborder » la crise
niveau d'épargne des plus hauts (14 M€ au BP)
parfaite maîtrise de l'évolution des dépenses de fonctionnement
pacte de Cahors : 2017-2018 +0,09 %
2018-2019 + 0,39 %
dynamique de désendettement
- Sans aide véritable de l'Etat, car au-delà de l'avance remboursable des DMTO, soutien qui repose sur l'effet « rebond » de l'économie... attendu pour 2021 et 2022
- Une crise qui aura profondément bouleversé le budget 2020, « l'absorber » demandera de gros efforts de gestion, sur plusieurs années...





DM2 2020 – Dépenses d'investissement

12/02/2021

-0,964 M€

DEPENSES INVESTISSEMENT		plus	moins	écart (besoin fi.)	écart (excédent fi.)
Agriculture	TOTAL	166 000	-166 000	0	0
	Aide forfaitaire à l'installation (privés) (hors AP)	166 000			
	Etude site ENS du Rieucourt (AP)		-12 000		
	Aménagement gestion durable milieu aquatique cnes (AP)		-52 000		
	Cuma (AP)		-2 000		
	soutien projet création ressources en eau (privés) (AP)		-100 000		
Economie - tourisme	TOTAL		-30 000	0	-30 000
	Ajustements mineurs sur AP		-30 000		
Culture	TOTAL	145 000		145 000	0
	Conservation restauration patrimoine non protégé bat publics (AP)	15 000			
	Mobilier bibliothèque départementale (HAP)	130 000			
Infrastructures	TOTAL	592 130	-532 130	60 000	
	Renforcement annuel couches de surface (HAP)		-532 130		
	Matériel d'inspection d'itinéraires (10)(HAP) + autres équipements	70 000			
	Indemnités pour transfert de voirie commune de Damazan (HAP)	125 000			
	Etude pont de Banarge (HAP)	40 000			
	Aire d'arrêt du collège Lucie Aubrac à Castelmoron (sécurité) (HAP)	15 000			
	Participation aire de Bourlens	130			
	Acquisitions foncières déviation Casteljalous (HAP)	342 000			
Immobilier	TOTAL	118 000	-1 371 000	0	-1 253 000
Plan collèges	Avances sur travaux SEM - (HAP) (585) + Marmande (AP) (436)		-1 021 000		
	Participation cités scolaires (HAP) - appel de fonds de la Région		-350 000		
	Collèges - Marmande (AP) (73) + études (HAP) (45)	118 000			
Solidarité territoriale	TOTAL	114 000	0	114 000	
	Appel à projets - travaux communaux pour une relance verte (HAP)	114 000			
	TOTAL (1)	1 135 130	-2 099 130	319 000	-1 283 000
Contrôle		-964 000		-964 000	

« Démographie médicale »

Les régimes d'aide départementale
en matière de démographie médicale

Session du 20 novembre 2020

1- DEMOGRAPHIE MEDICALE EN LOT-ET-GARONNE

POLITIQUE DEPARTEMENTALE

Démographie médicale : l'action du Département

Création de la CODDEM le 19 janvier 2009 :

- Véritable instance de concertation partenariale sur les questions de démographie médicale,
- La définition des aires de santé (précurseurs des CPTS) a créé une synergie territoriale (pas de compétition entre les projets),
- Mise à disposition des EPCI et des professionnels de santé d'un technicien « démarche projet »
- Accompagnement à la création des fédérations de MSP :
 - fédération départementale « 47FPS »
 - puis 1^{er} fédération régionale « FAMPOS » devenue FNAMPOS

47FPS : Fédération des pôles de santé de Lot-et-Garonne

FAMPOS : Fédération aquitaine des maisons et pôles de santé

FNAMPOS : Fédération Nouvelle Aquitaine des maisons et pôles de santé

Démographie médicale : anciens régimes d'aide

- Aide à la présence médicale en milieu rural :
 - AP 2010/2017 de 2 700 000 € clôturée fin 2020 :
 - Crédits engagés : 2 157 828,96€ dont 2 085 701,67 € mandatés
 - 20 projets financés (19 MSP et une antenne)
 - AP 2018/2022 de 693 000 € :
 - Crédits engagés : 392 171,04 € dont 9 608,55 € mandatés
 - 6 projets financés dont 3 en attente
- « Indemnité forfaitaire de déplacement pour les étudiants ou internes en médecine générale stagiaires ambulatoire en Lot-et-Garonne » :
 - montant de 100€/mois durant les 6 mois de stage, adopté en séance du 21 avril 2011
 - 76 aides pour un total de 44 200 €
 - Arrêt mai 2016 : doublon arrêté du 4 mars 2014 (130€)
- « Bourse pour anticiper au financement du logement des étudiants en médecine générale stagiaires ambulatoire en Lot-et-Garonne » :
 - montant plafonné à 400€/mois durant les 6 mois de stage, adopté en séance du 16 septembre 2011
 - 43 aides pour un total de 83 015€
 - Arrêt novembre 2017

Démographie médicale : anciens régimes d'aide

2010 - 2022

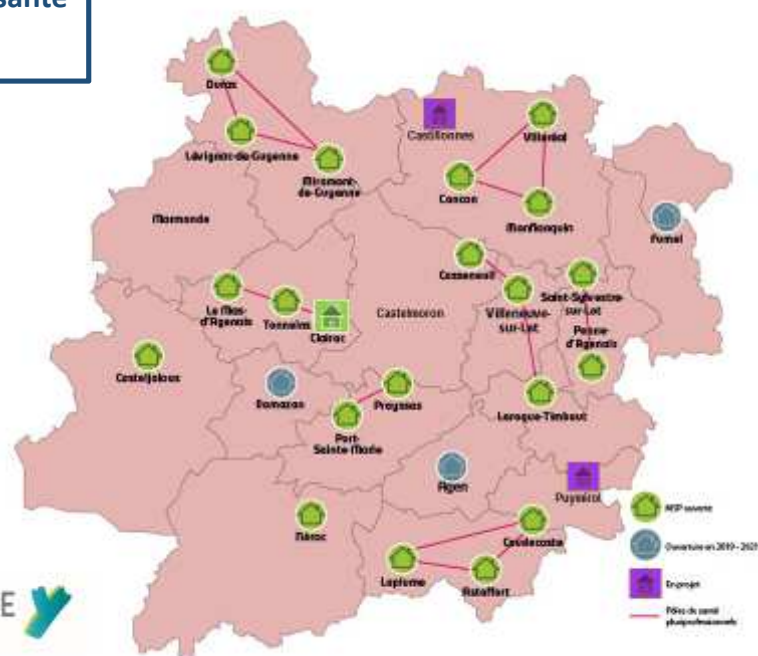
2 autorisations de programme

d'un montant total de 3,4 M€

2,55 M€ de subvention attribuée

22 MSP et 1 antenne aidées, sur 10 aires de santé

3 projets de MSP en cours d'instruction



LOT-ET-GARONNE
Le Département
31 / 08 / 2020

2011 - 2017

2 régimes d'aide aux internes stagiaires

d'un montant total de 127 215 €

83 015 € d'aides au 2° logement / 43 aides

44 200 € d'aides au déplacement / 76 aides

2- DEMOGRAPHIE MEDICALE EN LOT-ET-GARONNE

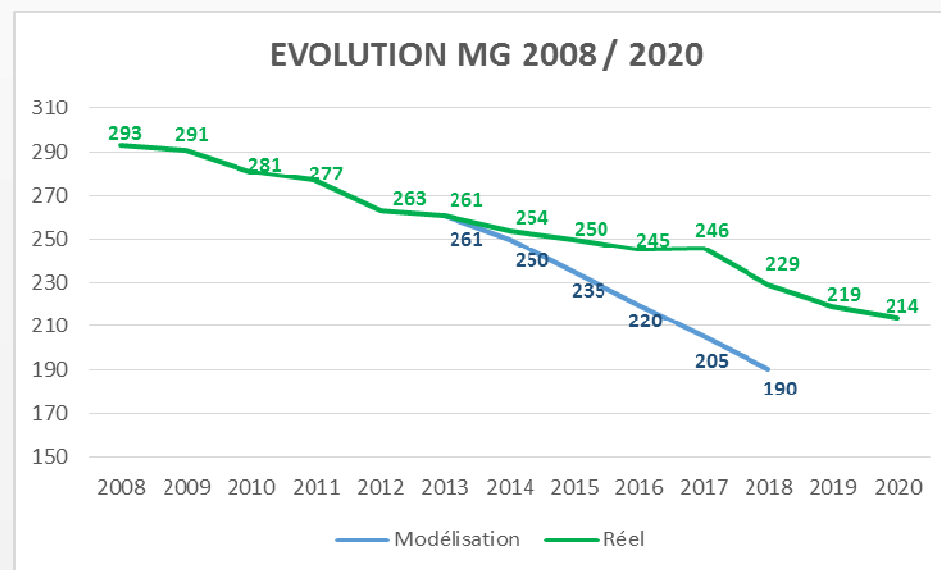
CONSTATS

Effets de la politique « CODDEM » depuis 2010

- ❑ Au 1^{er} janvier 2008, le Conseil départemental de l'ordre des médecins (CDOM) recense 293 médecins généralistes en exercice.
- ❑ En CODDEM plénière du 1^{er} janvier 2013, le Dr JM Mourgues** présente une projection de la démographie médicale sur 5 ans « *Évolution naturelle si rien ne bouge* » qui prévoit un décrochage important, le nombre de médecins généralistes en exercice passant de 261 en 2013 à 180/200 en 2018.
- ❑ Dans les faits, le CDOM recense 229 médecins généralistes en exercice au 1^{er} janvier 2018 et 214 au 1^{er} septembre 2020.

D'autre part la politique de la CODDEM a permis :

- l'installation de nombre auxiliaires médicaux venant renforcer l'offre médicale de soins
- le maintien de pharmacies rurales



** Président CDOM-47, 2003 / 2015

Vice-Président Président du Conseil national de l'Ordre des médecins (CNOM), Président de la Section Santé publique

Diminution constante de médecins généralistes (MG) en exercice

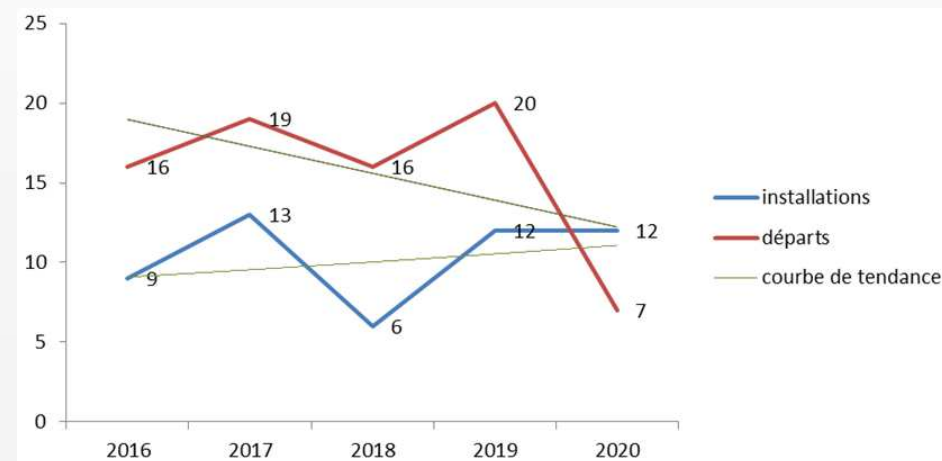
Part importante de médecins > 60 ans

- Au 1^{er} janvier 2020 : 210 médecins généralistes en exercice (données CDOM-47)

Répartition par tranche d'âge 2016 et 2020

Nombre MG	2016	2020
< 40 ans	7,38 %	12,44 %
40 – 49 ans	12,7 %	11,48 %
50 – 54 ans	13,11 %	10,05 %
55 – 60 ans	22,95 %	17,70 %
> 60ans	43,85 %	48,33 %
TOTAL	244	210

Les entrées sorties (données CPAM)



3- DEMOGRAPHIE MEDICALE EN LOT- ET-GARONNE

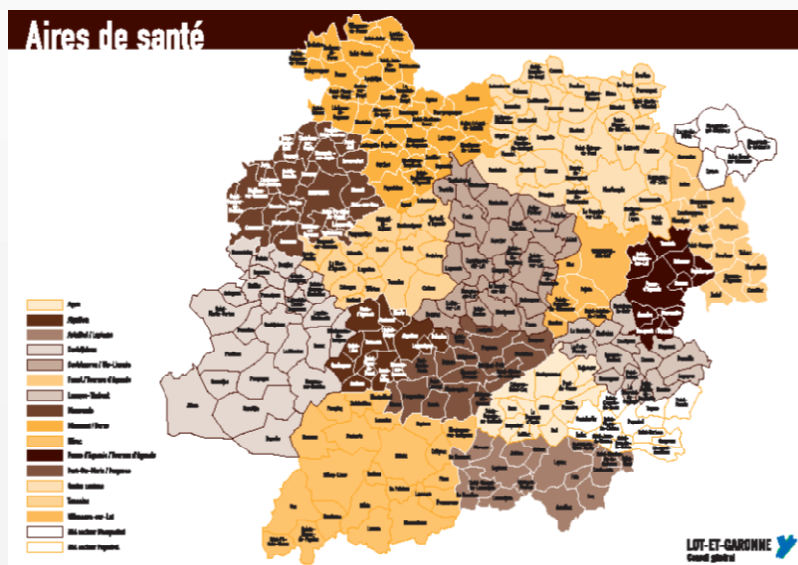
PROPOSITIONS

Des aires de sante aux EPCI

15 aires de santé définies en 2010 (Plan d'action départemental de la CODDEM validé le 29 janvier 2010)

12 EPCI : compétences renforcées par la Loi NOTRe

Proposition : Caler les territoires d'intervention en démographie médicale sur la base des EPCI



Prolongation et renforcement AP 2018 - 2022

- Projets financés :

Clairac	Fumel	Agen
42 171,04 €	150 000 €	200 000 €

- Projets en attente :

Marmande	Castelmoron	Beauville
200 000 €	50 000 €	50 000 €
1 CS + 1 MSP privée pas de projet de MSP publique	Projet de construction Cabinet communal inadapté	Projet de MSP

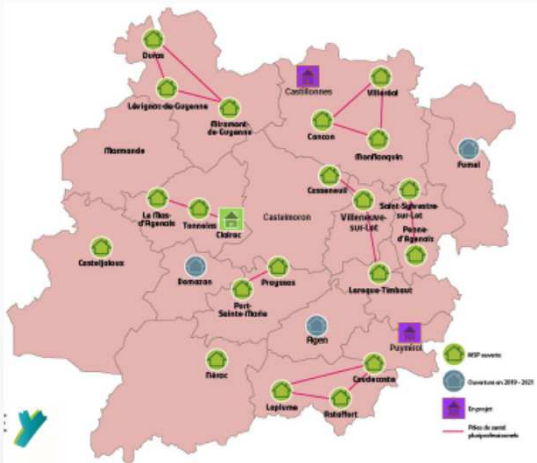
- Proposition :

- o Accorder un nouveau délai à l'AP et l'aligner sur les autres régimes d'aide => 2025
- o Abonder l'AP de 100 000 € comme suit:

Marmande	Castelmoron	Beauville
200 000 €	100 000 €	100 000 €

Soutien à l'extension des MSP : création AP 2020 - 2025

- 20 MSP et 1 antenne en fonctionnement, 2 MSP en construction et 2 en projet



2013	Duras, Lévigac-de-Guyenne	2016	Monflanquin, Nérac, Tonneins
2014	Casteljaloux, Laroque-Timbaut Miramont-de-Guyenne, St-Sylvestre-sur-Lot	2017	Cancon, Le-Mas- d'Agenais, Port-Ste-Marie, Prayssas
2015	Astaffort / Caudecoste, Casseneuil, Laplume, Villeneuve-sur-Lot	2018	Penne-d'Agenais
2020		Damazan, Villerséal	

- 3 extensions MSP réalisées : Duras, Casteljaloux et Astaffort (en cours).
- Proposition :
 - Création d'une AP 2020 - 2025 de 600 000 € : 12 projets
 - Subvention de 10% plafonnée à 50 000 € (80% financements publics) sollicitable une seule fois par MSP
 - Extension bâtiment existant / création d'une antenne
 - Accueillir de nouveaux médecins ou disposer d'une salle de consultation en antenne d'un centre de santé ou disposer d'une salle de télémedecine
 - Subvention après validation CODDEM / CRS

Soutien à la primo-installation en exercice coordonné en ZAC : création AP 2020 - 2025

	TERRITOIRES FRAGILES		TERRITOIRES NON SELECTIONNES
	ZIP	ZAC	
Communes	137	175	7
%	42,95%	54,86%	2,19%
Population*	127 296	163 986	41 551
%	38,25%	49,27%	12,48%



- En ZIP : aide à l'installation de 50 000 € + PTMG
- En ZAC : uniquement PTMG (engagement 2 ans / assurance complément de salaire + couverture sociale)
- Proposition :
 - Création d'une AP 2020 - 2025 de 200 000 €
 - Contrat d'engagement de 3 ans (10 000 €) ou 5 ans (20 000 €) au choix du primo-installant en exercice coordonné en ZAC, cumulable avec le PTMG
 - Aide investissement (médical / informatique / numérique)

Soutien à la maîtrise de stage universitaire des médecins généralistes : création AE 2020 - 2025

Les médecins généralistes actifs en Lot-et-Garonne :

- 16 en 2009
- 40 en 2016
 - dont 52,5% en MSP
- 49 en 2020
 - dont 63,30% en MSP publique et privée

EPCI	Nbre*	EPCI	Nbre*
AA	14	CC Coteaux et Landes de Gascogne	1
CAGV	3	CC Fumel Vallée du Lot	9
VGA	2	CC Lot et Tolzac	0
Albret Communauté	3	CC Pays de Duras	3
CC Bastides en Haut Agenais Périgord	5	CC Pays de Lauzun	1
CC Confluent et Coteaux de Prayssas	7	CC Porte d'Aquitaine en Pays de Serres	1

* Médecins généralistes actifs (promotion mai/octobre 2020)

- Proposition :
 - o Création d'une AE 2020 - 2025 de 100 000€, soit 20 attributions de 5 000 €
 - o Condition : être formé et accueillir le 1^{er} interne en stage (niveau 1 / SASPAS)
 - o Sollicitable une seule fois par médecin



Mission d'information et d'évaluation *sur la transition écologique et énergétique*

Présentation à l'Assemblée

20 novembre 2020, Hôtel du Département



Les objectifs de la MIE

- Élaborer une feuille de route départementale de la transition écologique et énergétique.
- Et les moyens d'action permettant au Département de contribuer à la mise en œuvre de cette feuille de route, dans le cadre de ses compétences.
- **Objectifs et périmètre plus précis :**
 - Transition écologique : avoir une vision globale pour des actions concrètes
 - Mesurer les actions envisagées au regard des capacités financières existantes ou possibles
 - Prioriser les mesures :
 - Évaluables ;
 - Possibles administrativement (compétences) et techniquement (ou par le biais de partenariats) ;
 - En précisant la temporalité : à court, moyen ou long termes.
 - Définir les modalités d'évaluation et les indicateurs dès le départ (critères clairement évaluables).

Rappel du calendrier

Date	Etapes de travail de la MIE	Auditionnés
24/01/2020	Eléments de contexte nationaux et régionaux	- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) - Région Nouvelle-Aquitaine
05/02/2020	Participation citoyenne	- Département de la Nièvre a/s de l'initiative « Conseil départemental des citoyens en transition »
21/02/2020	Energies renouvelables 1/2	- Enerplan, syndicat des professionnels de l'énergie solaire - Enercoop - Région Nouvelle-Aquitaine - CdC Confluent et Côteaux de Prayssas - CdC Bastides Haut Agenais Périgord - Territoire d'énergie 47 - Réseau de transport d'électricité (RTE) - Gaz Réseau Distribution France (GRDF)
24/07/2020	Energies renouvelables 2/2 Eau	- Agence de l'eau - Syndicat des Energies renouvelables (SER) - Reden Solar
18/09/2020	Participation citoyenne	- Conseil Consultatif Citoyen de Lot-et-Garonne
07/10/2020	Précarité énergétique Biodiversité	- Département du Val de Marne - Conservatoire Botanique National Sud-Atlantique - Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine



Préconisations établies par grandes thématiques

- **Tous domaines**
- *Fiche action 01* Conventionner avec la Région Nouvelle-Aquitaine autour d'objectifs partagés issus de la feuille de route Néo Terra
- **Energies renouvelables :**
- *Fiche action 02* Développer les partenariats locaux et régionaux pour une plus grande efficience des politiques EnR
- **Rénovation des bâtiments et lutte contre la précarité énergétique**
- *Fiche action 03* Définir une stratégie pour la gestion de l'énergie des bâtiments départementaux
- *Fiche action 04* Actualiser le Plan départemental de l'habitat
- *Fiche action 05* Soutenir une plateforme de rénovation énergétique mutualisée pour les territoires ruraux
- *Fiche action 06* Favoriser l'Innovation environnementale en matière d'habitat social
- *Fiche action 07* Améliorer la gestion de l'énergie dans les collèges
- **Mobilité durable et aménagement du territoire**
- *Fiche action 08* Département-EPCI ; agir ensemble en faveur des centralités
- *Fiche action 09* Développer des mobilités douces
- *Fiche action 10* Etablir un plan de mobilité pour les sites agenais du Conseil départemental
- **Economie verte, consommation responsable**
- *Fiche action 11* Accompagner les investissements publics liés à l'innovation, la recherche, l'expérimentation sur la valorisation des produits de l'économie circulaire
- **Agriculture, eau et biodiversité**
- *Fiche action 12* Accélérer la transition agroécologique
 - *Dispositif départemental* Encourager l'installation de nouveaux exploitants agricoles en Lot-et-Garonne
 - *Dispositif départemental* Soutenir le maintien de la polyculture et d'un élevage extensif en Lot-et-Garonne
 - *Dispositif départemental* Promouvoir les produits identitaires du Lot-et-Garonne
- *Fiche action 13* Renforcer la plus-value environnementale dans l'attractivité du territoire
 - *Dispositif départemental* Encourager une meilleure prise en compte de l'Arbre pour une meilleure adaptation des territoires au changement climatique
- *Fiche action 14* Réviser la stratégie départementale pour garantir tous les usages de l'eau face au défi climatique



Focus: les préconisations Biodiversité

Pour le territoire lot-et-garonnais

- Valoriser le patrimoine naturel existant
- Etablir une base de données de sites départementaux potentiels d'acquisition au titre d'ENS en lien avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine
- Renforcer drastiquement l'Arbre dans le Paysage rural avec une enveloppe et une animation à la hauteur des enjeux d'érosion des sols, de la biodiversité et de la qualité des agrosystèmes
- Créer un fonds de compensation pour les politiques environnementales, alimenté par les mesures compensatoires obligatoires des projets d'infrastructures ENR
- Relancer les projets de territoire visant à la sécurisation par le stockage des approvisionnements en eau des milieux et des territoires

Pour le fonctionnement interne du Département

- Encourager la plantation de haies auprès des collectivités ou des tiers privés, notamment sur les points problématiques connus qui, lors d'épisodes d'orage ou de crue, nécessitent l'intervention technique des services des infrastructures pour nettoyer les routes départementales et leurs abords, recouverts de terre due à l'érosion des sols non stabilisés

Fiche action 13

*Renforcer la plus-value
environnementale
dans l'attractivité
du territoire*

*Dispositif
départemental*

Encourager une
meilleure prise en
compte de l'Arbre
pour une meilleure
adaptation des
territoires au
changement
climatique

Fiche action 14

*Réviser la
stratégie
départementale
pour garantir tous
les usages de l'eau
face au défi
climatique*



Une compétence départementale « biodiversité » : Les Espaces Naturels Sensibles

- Compétence départementale depuis la loi du 18 juillet 1985 pour mettre en œuvre une politique précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères fixés par lui.
- Mise en place en 1991 de la Taxe départementale pour les Espaces Naturels Sensibles (TD-ENS actuelle TA) dont les recettes doivent servir à mettre en place sa politique ENS
- Décision départementale en 2010 de cadrer les sites soutenus en les labélisant en Espaces Naturels Sensibles sur la base d'une grille de lecture multicritères d'analyse des potentialités des sites (critères naturalistes, paysagers, sociaux et opérationnels)
- En 2016, Départements confortés par la loi dite « Biodiversité » dans leur compétence ENS

2010-2020
10 ANS

11 Espaces Naturels Sensibles 3 Espaces Agricoles Remarquables

- **2010** : lancement de la stratégie **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** en lien avec le premier règlement d'intervention spécifique depuis 1991
 - Reconnaissance des premiers espaces naturels remarquables déjà aidés pour leur gestion par le Département depuis près de 10 ans pour certains
=> stratégie d'opportunité
- **2018** : création des **Espaces Agricoles Remarquables (EAR)**
 - Reconnaissance d'agrosystèmes, espaces cultivés, sources de biodiversité avérée
=> stratégie d'extension de la notion de biodiversité à la biodiversité cultivée
- **2019** : acquisition d'un espace naturel remarquable de 34 ha en lien avec le projet *Center Parcs*. **Premier ENS Départemental « Site du Rieucourt »**
=> stratégie volontariste
- **2020** : Réseau d'**Espaces Remarquables de Biodiversité (ERB)** : ENS + EAR



ESPACES REMARQUABLES DE BIODIVERSITE



ESPACES NATURELS SENSIBLES
ESPACES AGRICOLES REMARQUABLES

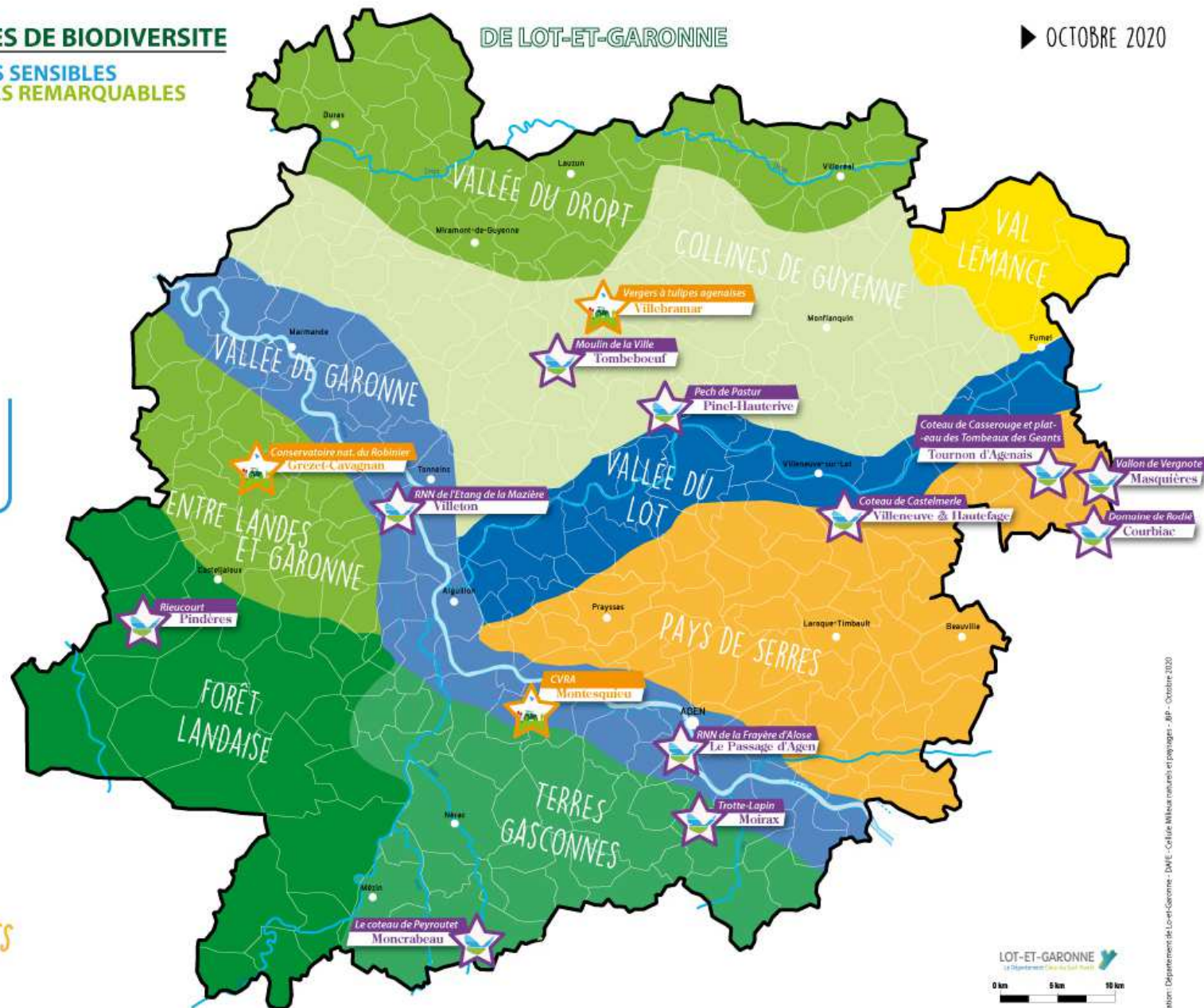
DE LOT-ET-GARONNE

► OCTOBRE 2020

11 sites



3 sites



Limites communales



Entités paysagères
de Lot-et-Garonne

LOT-ET-GARONNE
0 km 5 km 10 km

Redaction: Département de Lot-et-Garonne - DME - Culture, Milieux naturels et paysages - JRP - Octobre 2020



Le 11^{ème} ENS

L'ENS départemental Site du Rieucourt

Mission pour la « **Conception d'un plan de préservation, d'interprétation et de mise en valeur de l'ENS du Rieucourt** »

- Objectifs pour le Département :
 - . Préserver la qualité écologique des 34 ha à proximité du Center Parcs,
 - . Assurer la sauvegarde de ses habitats naturels (mesures compensatoires : restauration mégaphorbiaie / zone humide au nord, préservation zone de landes au sud-ouest),
 - . Aménager / valoriser le site pour une ouverture à un large public, dans le respect de la sensibilité du lieu.
- Finalité : un plan d'actions opérationnel co-construit avec les différents acteurs du territoire pour la gestion des milieux
- Lauréats : Volga (Paysage et urbanisme) + Rivière Environnement (volet écologique)
- Calendrier des réunions techniques et validation politique
2 ateliers les 1^{er} juillet et 14 octobre + 2 Copil les 11 septembre et 4 novembre
- ➔ Type de public attendu : familial, vacanciers Center Parcs et lac de Clarens, promeneurs locaux, Lot-et-Garonnais
- Copil du 04 novembre: un scénario retenu

ENS du Rieucourt - scénario retenu

(Copil du 04/11/2020)

THÉMATIQUES

- VALORISER LE PROCESSUS DE « RÉPARATION »
- FORÊT 'PRODUCTIVE' / FORÊT 'NATURELLE'
- L'EAU
- APPRENDRE À REGARDER
- CULTURES LOCALES ET LÉGENDES
- L'ADAPTATION DU SITE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

RECYCLAGE

Thématique présente sur l'ensemble du parcours

SÉQUENCES

- INFORMATIONS
- RESSENTIR
- RACONTER
- ★ RESTAURER
- ▲ PROJETER

LES THÉMATIQUES ASSOCIÉES



CONCEPTION D'UN PLAN DE PRÉSERVATION, D'INTERPRÉTATION ET DE MISE EN VALEUR DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE (ENS) DU RIEUCOURT.

- PHASE SCÉNARIOS / NOVEMBRE 2020

40

Pour aller plus loin dans la transition écologique

1. Elaborer un **schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité** (SDERB) 2021- 2026
2. Cadrer les objectifs du Département en termes de potentialités de reconnaissance de sites ENS/EAR, les objectifs de réalisation (nombre, quantité, superficie) et leur nature (propriétaire privé, collectivité ou ENS départementaux).
3. Conduire une réflexion sur la mise en œuvre des **outils fonciers dont les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles** (ZPENS), afin d'être proactifs sur les sujets d'acquisition foncière sur des lieux pré-ciblés, pour acquérir en propre ou déléguer la préemption.
4. Assurer les **ressources financières permettant d'agir**
5. Faire expertiser l'ensemble des dispositifs financiers mobilisables par le Département dont la taxe d'aménagement mais pas exclusivement.
6. **Réviser les dispositifs existants** en matière de soutien des trames verte et bleue et en faveur des ERB pour les conformer aux nouvelles ambitions

Fiche action 13

*Renforcer la plus-value
environnementale
dans l'attractivité
du territoire*



Merci de votre attention

Renforcer la plus-value environnementale dans l'attractivité du territoire

Objectifs :

Accentuer la politique départementale en matière d'environnement

Financements :

100 000 € pour l'accompagnement à l'élaboration du schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité

OBJET

Elaborer et mettre en œuvre d'un cadre stratégique à la politique départementale pour la préservation des espaces remarquables de biodiversité, naturels ou cultivés, que ce soit en termes d'intervention directe du Département ou en termes d'accompagnement des porteurs de projets.

CONTEXTE

Le Département a mis en place en 2010 sa première politique en faveur des espaces remarquables de biodiversité (ERB) en créant le label Espace Naturel Sensible (ENS) en 2010, complété par la suite par le label Espace Agricole Remarquable (EAR) reconnaissant le travail de l'homme dans la préservation de la biodiversité ordinaire, notamment agricole. A ce jour, 11 sites sont reconnus ENS et 3 EAR.

Le Département en termes de biodiversité dispose de nombreuses opportunités d'intervention et d'outils réglementaires qui permettraient d'intervenir à plus grande échelle au bénéfice des Lot-et-Garonnais.

ENJEUX

Les récentes avancées scientifiques démontrent clairement que la biodiversité est davantage un allié du développement qu'un frein. Deux simples exemples : sur la production de colza et de tournesol, la multiplication du nombre d'abeilles par 100 permet une hausse de 40 % des rendements ; 1 tonne par hectare et par an c'est la quantité de CO2 qui peut être stockée entre les rangs de vigne lorsqu'ils restent enherbés.

Néanmoins le constat est aussi fait de l'érosion de la diversité tant floristique que faunistique : 35 % des espèces d'oiseaux ont disparu en moins de 20 ans. Il s'agit autant d'érosion que d'appauvrissement de la richesse naturelle de nos territoires.

Face à cette nécessaire transition écologique, le Département doit œuvrer plus efficacement à la préservation de la biodiversité et faire connaître aux lot-et-garonnais les actions et la politique qu'il met en place pour eux.

LES 4 AXES DE LA STRATEGIE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITE

1. Elaborer un schéma départemental des espaces remarquables de biodiversité (SDERB) 2021-2026
Cadrer les objectifs du Département en termes de potentialités de reconnaissance de sites ENS/EAR, les objectifs de réalisation (nombre, quantité, superficie) et leur nature (propriétaire privé, collectivité ou ENS départementaux).
2. Conduire une réflexion sur la mise en œuvre des outils fonciers dont les zones de préemption au titre des espaces naturels sensibles (ZPENS), afin d'être proactifs sur les sujets d'acquisition foncière sur des lieux pré-ciblés, pour acquérir en propre ou déléguer la préemption.
3. Assurer les ressources financières permettant d'agir
Faire expertiser l'ensemble des dispositifs financiers mobilisables par le Département dont la taxe d'aménagement mais pas exclusivement.
4. Réviser les dispositifs existants en matière de soutien des trames verte et bleue et en faveur des ERB pour les conformer aux nouvelles ambitions

CALENDRIER

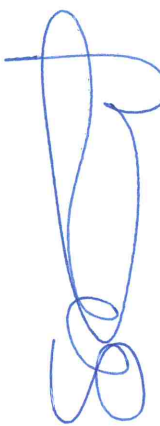
- 2021-2022 : élaboration du SDERB47
- BP/DM1 2022 : délibération pour révision régimes d'aide

ARRETE - SIGNATURES

Decision modificative n° 2 de 2020

Présentée par la Présidente,

Budget principal :

A Agen, le 20/11/2020
La Présidente,

Nombre de membres en exercice..... 42

Nombre de membres présents..... 20

Nombre de suffrages exprimés..... 42

VOTES : Pour..... 42

Contre..... 0

Abstentions..... 0

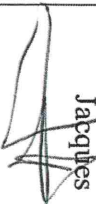
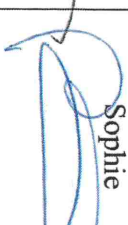
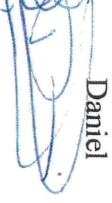
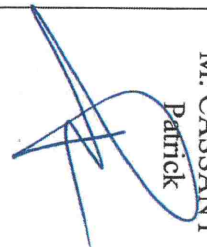
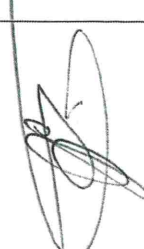
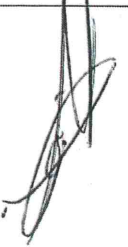
Date de convocation : 13 octobre 2020

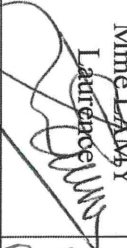
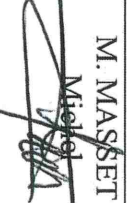
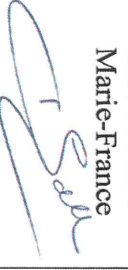
Délibéré par le Conseil départemental, réunion en session

A Agen, le 20/11/2020

Pendant l'état d'urgence chaque élu peut déléguer 2 pouvoirs

Les membres du Conseil départemental,

M. BARRAL Bernard	Mme BESSON Séverine	M. BILIRIT Jacques	M. BOCQUET Christophe	M. BORDERIE Jacques	Mme BORDERIE Sophie	M. BORIE Daniel
Pouvoir Mme Salle	Pouvoir M. Borderie	Pouvoir M. Lacombe	Pouvoir M. Cholet			
Mme BRANDOLIN-ROBERT Clémence	Mme BRICARD Nathalie	M. CALMETTE Marcel	M. CAMANI Pierre	Mme CAMBOURNAC Louise	M. CASSANY Patrick	M. CHOLLET Pierre
Pouvoir Mme Kherkhach	Pouvoir M. Delbrel		Pouvoir M. Dezalos	Pouvoir Mme Ducas		
M. CONSTANS Rémi	M. DELBREL Christian	M. DEZALOS Christian	Mme DHELIAS Danièle	M. DREUIL Jean	Mme DUCOS Laurence	Mme GARGOWITSCH Sophie
Pouvoir M. Cholet			Pouvoir M. Girardi	Pouvoir M. Dezalos		Pouvoir M. Borie

M. GIRARDI Raymond 	Mme GONZATO-ROQUES Christine 	Mme HAURE-TROCHON Caroline <i>Pouvoir</i> Mme Paillasson	M. HOCQUELET Joël <i>Pouvoir</i> M. Lacombe	Mme JOFFROY Catherine <i>Pouvoir</i> M. Cassany	Mme KHERKHACH Baya 	M. LACOMBE Nicolas 
Mme LALAURIE Italina <i>Pouvoir</i> M. Perat	Mme LAMY Laurence 	Mme LAURENT Françoise <i>Pouvoir</i> Mme Lamy	M. LEPERS Guillaume 	Mme MAILLOU Emilie <i>Pouvoir</i> Mme Vidal	M. MASSET Miel 	M. MERLY Alain <i>Pouvoir</i> Mme Dutois
Mme PAILLARES Marylène 	M. PERAT Michel 	M. PICARD Alain <i>Pouvoir</i> M. Calmette	Mme SALLES Marie-France 	Mme SUPPI Patricia <i>Pouvoir</i> M. Lepers	Mme TONIN Valérie <i>Pouvoir</i> Mme Vidal	Mme VIDAL Hélène 

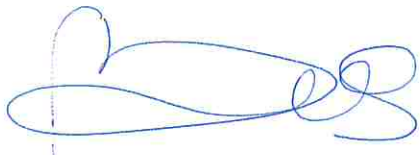
Certifié exécutoire par la Présidente, compte tenu de la transmission en Préfecture, le 25 novembre 2020 et de la publication le 25 novembre 2020

A AGEN, le 25 novembre 2020

Approbation des débats de la Décision Modificative n°2 du 20 novembre 2020

Fait le **26 FEV. 2021**

La Présidente du Conseil départemental,



Sophie BORDERIE

La Secrétaire de séance,

Hélène VIDAL



Imprimé en Avril 2021
Dépôt légal – Mai 2021

Certifié conforme :

La Présidente du Conseil départemental,

Sophie BORDERIE